REPRESENTATION DES MALHEURS HORRIBLES QUI MENACENT...

Robert Ferguson




BIBLIOTECA NAZIONALE
6
38 MB
49
VITTORIO EMANUELE

14-20-a-30

REPRESENTATION
des
MALHEURS HORRIBLES
qui
Menacent les Proteſtans
de la
GRANDE BRETAGNE.



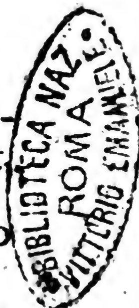
Avec une deduction des fins, auxquelles tendent la *Déclaration pour la Liberté de Conſcience en Angleterre,* & la *Proclamation pour la Tolerance en Ecoſſe*; aſçauoir pour établir le Papiſme & le Pouvoir abſolu.

Traduit de l'Anglois.

Neque enim ſatis amarint bonos Principes, qui malos ſatis non oderint. Plin. in Panegyr. c. 53.

Sedem obtinet Principis, ne ſit Domino locus, id. ibid. c. 55.

Tantum tibi licet, quantum per leges licebit. Pacat. ad Theod. Auguſt.



REPRESENTATION *des* MALHEURS HORRIBLES *qui* Menacent les Proteſtans *de la* GRANDE BRETAGNE.



eux-là ont bien peu de connoiſſance de ce qui ſe paſſe dans le monde, qui ne ſçavent pas les divers attentats des Papiſtes, tant pour fruſtrer les bonnes intentions de ceux qui travailloient à la Reformation de l'Egliſe, que pour renverſer cette Reformation dans les lieux ou elle avoit prevalu & avoit été établie. Car outre les Executions & les meurtres innombrables qui ont été commis par l'Inquiſition pour traverſer & étouffer la Religion Reformée dans ſa naiſſance, & pour prevenir ſon établiſſement en Eſpagne, Italie, & en pluſieurs autres païs; il n'y à point de Royaume ou Etat ou elle ait prevalu & ait été generalement établie, qu'el-

qu'elle n'y ait eu des combats terribles à essuyer de la part de la fureur & de la rage de l'Eglise Romaine. Les Persecutions auxquelles les Chrétiens de la Primitive Eglise ont été sujets en vertu des Edits des Empereurs Payens, ont été moins sanguinaires & moins cruelles, que celles qui ont été exercées par les Princes Papistes, contre ceux qui se sont declarés contre les Héréfies, les Superstitions, l'Idolatrie & la Tyrannie de l'Eglise Romaine, & se sont separés de sa Communion. Et les Martyrs qui ont souffert pour le témoignage de Jesus de la part des Payens, n'ont point été en plus grand nombre, ni plus dignes d'estime pour la vertu, la pieté ou la sainteté, que ceux qui ont été massacrés par l'Eglise Romaine, purement parce qu'ils vouloient rétablir la Religion Chrétienne dans la simplicité & pureté de sa premiere Institution, & la delivrer des corruptions, qui l'avoient penetrée de toutes parts, tant dans la Doctrine, que dans le culte & la Discipline. Toutes les Nations de l'Europe n'ont elles pas senti cette rage ? y en a-il aucune qui n'ait été couverte du sang des saints, par la fureur barbare des Princes Papistes, excités & poussés à cela par les Evé-

Evéques & par le Clergé de Rome; pour les maintenir dans leurs Grandeurs, & dans la Tyrannie qu'ils exercent ſur les conſciences des hommes, & pour retenir le Monde dans l'eſclavage à la faveur de l'ignorance, des erreurs, de la ſuperſtition & de l'Idolatrie, deſquelles on auroit delivré le genre humain, ſi l'on avoit repurgé le Chriſtianiſme ſelon les régles de l'Evangile, qui étoit le ſeul veritable moyen pour diſſiper ces horribles tenébres qui couvroient toute la terre? Ceux de l'Egliſe Romaine, ayant horriblement corrompu & comme aneanti la Religion Chrétienne dans ſa Foy, dans ſon culte, & dans ſa Diſcipline, ne trouverent point d'autre moyen pour ſoutenir leurs Erreurs & leurs Corruptions abominables, & pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de cet empire qu'ils avoient uſurpé ſur les Conſciences, & dans la joüiſſance des Richeſſes & des Grandeurs mondaines, auxquelles ils étoient parvenus par l'ignorance, la ſuperſtition, la diſſolution, & la prophaneté du peuple, qu'en détruiſant par le fer & par le feu tous ceux qui découvroient les horreurs de leur Egliſe & qui s'y oppoſoient, & ils leur faiſoient ſouffrir

des miséres, en comparaison des quelles la mort n'étoit rien. Et pour parvenir à ce but, & extirper la Religion Reformée, ils ont de beaucoup surpassé les ruses & les subtilités de Julien l'Apostat, aussi-bien que les violences & les fureurs de Galerius & de Diocletien. Ceux qui n'ont point remarqué les fraudes & la fureur qui ont été exercées contre les Protestans depuis 170 ans en ça, ont peu de connoissance des histoires & doivent avoir fait peu d'attention sur la conduite des affaires du monde tant dans l'Eglise que dans les Etats, & même ils n'ont gueres consideré ce qui s'est passé de leur tems. Quoi que les Papistes ne jugent pas à propos, de mettre en execution tous les jours leurs maximes pour la conservation de leur Religion Catholique, & pour l'extirpation des hérétiques, quelques uns de leurs écrivains sont d'assés bonne foy, pour nous en dire la raison, qui n'est pas fondée sur des principes de Christianisme ou d'humanité, car ils avoüent que c'est par Politique, & de peur, disent-ils, qu'en coupant la gorge à un hérétique, ils n'en exposassent deux des leurs à un pareil traitement. Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis le commen-

mencement de la Réformation on n'a point vû passer 20 années de suite, sans que le Papisme nous ait donné dans un lieu ou dans l'autre des preuves de sa charité, & que la Methode Romaine pour empécher l'Hérésie n'ait été exercée par massacres, par guerres, ou par persecutions, sans aucun autre sujet ou pretexte, que pour la Religion, & parce que nous ne pouvons croire, ni servir Dieu à leur maniére. Et ayant obtenu depuis peu de grands avantages pour suivre leurs desseins contre nous, a- avec plus de hardiesse & d'authorité qu'ils n'avoient pû faire jusqu'icy, & cela non seulement par une malheureuse conjonction de Princes puissans de cette Communion, plus penetrés & infectés de ses superstitions & Idolatries, ou moins sages, & moins humains, que leurs Predecesseurs de la même Religion n'avoient été, mais particulierement par l'adresse qu'ils ont eu d'avoir un Prince qui leur est entierement devoüé, lequel par la conduite secréte de leurs Prétres ils ont établi sur un Throne, sur lequel on avoit vû autrefois des Princes qui étoient la Terreur de Rome, le rempart de la Religion Reformée, & le sanctuaire des

des Proteſtans opprimés : ſur cela ils ont eu l'audace d'excitér des Perſecutions ſans exemple en divers lieux , contre des ſujets les plus fidéles du monde, ſans aucune autre raiſon ou pretexte, que parce qu'ils ne s'accommodoient pas de la Foy Tridentine , & qu'ils ne vouloient pas ſe ſoûmettre à la Triple Couronne ; Et oſent entreprendre d'extirper tous les Proteſtans, & de rétablir la Tyrannie & l'Idolatrie Papale dans tous les païs dont elles avoient été bannies, ou bien tellement affoiblies & décreditées , que les Partiſans de cette pretendue Egliſe n'avoient que peu ou point de part au gouvernement. Et nous n'avons point beſoin d'autre preuve de leur deſſein & de l'eſperance qu'ils ont d'y réuſſir, que ce qu'ils ont déja fait & continuent de faire en France , en Hongrie & Piémont, ou les grands ſuccés qu'ils ont eus dans leurs attentats cruels & barbares , leur donnent non ſeulement la hardieſſe d'entreprendre par les mêmes Methodes d'en uſer ainſi par tout ou ils trouvent des Princes à leur devotion , & qui ſe laiſſent gouverner par eux, mais auſſi de réunir en un même Conſeil tous les Princes Papiſtes & les porter à entrer

dans une Sainte Ligue contre tous les Proteſtans, afin qu'en ſubjuguant tous les Etats & Royaumes ou la Religion Proteſtante eſt établie, ils puiſſent extirpe[illegible] d'un coup la Religion Chrétienn[illegible] ſous le nom de *l'Héréſie du Nord*. Si les Principes de l'Humanité, les Maximes de l'Intereſt, les Régles de la Politique, les Devoirs de la Reconnoiſſance, les Liens de la Foy Royale, les Promeſſes reiterées, les ſermens, les Edits, les Declarations des Souverains; ſi ces choſes là avoient pû être des Suretés aux Proteſtans, pour la profeſſion de leur Foy & l'exercice de leur Religion dans les Païs & Etats ſuſmentionnés, ils avoient tout ce qui ſe pouvoit raiſonnablement deſirer pour leur ſureté, & pour leur conſervation dans la poſſeſſion libre & dans la Pratique de leur Religion : au lieu que par la violation de tout ce qu'il y a de Sacré & de tout ce qui oblige & lie les hommes, horſmis les Chaines & les fers; de tout ce qui confere un droit, un titre, ou qui peut aſſurer des ſujets de la Protection de leur Prince; par la violation diſ-je de tout ce qu'il y a de plus ſaint devant Dieu & devant les hommes, les pauvres Proteſtans ontête perſecutés

en ces lieux là avec une fureur & une Barbarie ſans égale, & pour laquelle il n'y a point de termes qui la puiſſent repreſenter, & qui puiſſent imprimer un caractére d'infamie proportionné au merite des perfides, cruels & impies Autheurs, Promoteurs & Inſtrumens de cette incomparable Perſécution. Et on ne peut point dire que céla procéde d'une malignité de Nature particuliere à l'Empereur, au Roi de France, & au Duc de Savoye, qui ſoit au delà de celle des autres Princes de cette Communion, ou qu'ils ſe ſoucient moins que les autres de leur reputation, ou qu'ils ſe mettent moins en peine que les autres Monarques de cette Religion, des notes d'infamie qu'il encourrent à l'égard de la poſterité : Il ne faut pas diſ-je, croire que ce ſoit par ces raiſons qu'ils ſe ſont laiſſés aller à violer les Promeſſes & les ſermens qu'ils avoient faits à leurs ſujets Proteſtans, car nous voyons que l'Empereur nous eſt repreſenté comme un Prince d'un temperament doux & debonnaire, dans la conduite duquel, même dans cette Perſécution ſanglante de Hongrie, on apperçoit quelques traits d'une bonté de Nature. Et le Roi de France; quoi

que

que l'on ne loüe pas beaucoup la douceur & benignité de ſon Naturel, cependant il eſt connu de tout le monde ſous l'idée d'un Prince extraordinairement ambitieux, & qui deſire paſſionnément que ſon nom ſoit tranſmis à la poſterité ſous le caractére d'un grand Prince qui aime la gloire; Ce qui aſſurément ne s'accorde en façon du monde avec la conduite qu'il a tenüe à l'égard de ſes ſujets de la Religion Reformée, qui le fera mettre par la poſtetité au rang des Nérons & des Juliens. Pour ce qui eſt du Duc de Savoye, il ſemble par tout le cours de ſes autres actions, qu'il y à en lui une certaine elévation d'Eſprit, & une grandeur d'ame laquelle on ne ſçauroit accorder avec cette humeur Sauvage & barbare, qu'il a fait paroître dans les perfidies & cruautés qu'il a exercées ſur les Proteſtans du Piémont. Mais tout cela vient uniquement de la méchanceté & peſtilence de cette execrable Religion, & de l'entêtement qu'ils ont pour elle, & de ce qu'ils ſe ſont tellement abandonnés à la conduite de leur Clergé & ſur tout des Jeſuites, leſquels pour la plûpart ſont une eſpéce de gens, particulierement les derniers qui n'ayant en

 vüe

vûe autre chose que l'Exaltation de l'Eglise de Rome en Grandeurs, Richesses, & puissance, persecutent avec une fureur sans bornes, & avec une malice qui n'a jamais eu sa pareille, tous céux qui ont renoncé à leur Communion; Et ne se mettent pas en peine de sacrifier l'honneur, la gloirie, & le salut des Monarques & de leurs Etats, & de jetter leurs Royaumes dans la desolation & dans le mépris en les rendant pauvres, foibles & dépeuplés, pourvû qu'ils puissent décharger leur bile, & se vanger de ceux dont la Religion est differente de la leur, parce qu'ils craignent qui si cette Religion êtoit connue & goûtée des Princes & de ceux que sont en Authorité, ces sources de richesses immenses qui engraissant & enrichissant dans l'oisiveté le Pape, le Clergé superieur, & tous les ordres de Religieux seroient taries. Et si le peuple venoit à être imbu des Principes de l'Evangile, qui ne respirent que Lumiere & Liberté, il secoüeroit tout aussi tôt ce ioug de Dependance aveugle & servile du Pape & de ses Prétres, & on verroit par là renverser le fondement sur lequel cette machine Babylonique de la Monarchie Pa-

Papale, & toute leur Religion est batie, & le grand ressort par lequel ils se sont établis dans l'empire qu'ils exercent sur les corps, sur les biens & sur les consciences des Hommes, seroit démonté. Et si les Protestans en tous lieux, sur tout sous les Princes Papistes n'êtoient point étrangement infatués, ils ne s'attendroient point à avoir plus de quartier, que leurs Freres de France & de Piémont, & ne se reposeroient jamais sur la Foy d'aucun Roy qui se diroit Catholique, puis que nous voyons que les Promesses les plus sacrées, & les Sermens les plus terribles, & les plus Authentiques Declarations, ne sont que des artifices Papistiques, & des ruses canonizées à Rome, pour endormir les sujets & leur faire illusion, afin qu'ils negligent tous les moyens de pourvoir à eux & à leur Religion, jusqu'à ce que les Souverains soient en état d'obeir au *Decret* du *quatriéme Concile de Latran*, qui ordonne aux *Roys de détruire & extirper les hérétiques, sous peine d'Excommunication, & d'avoir tous leurs sujets absous du serment de fidelité envers eux, & leur Etats donnés à d'autres*: & que sans courir aucun danger, ils puissent executer

l'Ordonnance du *Concile de Constance*, lequel non seulement les *dispense* de *l'Obligation de garder la Foy aux Hérétiques*, *mais outre cela exige qu'ils la violent*; en conformité dequoy Sigismond viola la foy à Jean Hus, lequel malgré le sauf-conduit que ce Roy luy avoit donné fut condamné & brulé. Et il est certain que la pratique & le dernier exemple du Grand Louis, n'est pas autrement regardé par eux, que comme un modéle sur lequel les autres Princes se doivent régler, & sa conduite sera comme l'Original lequel tous ceux qui voudront meriter le nom de Catholiques zélés, seront obligés de copier & de transcrire avec des pinceaux qui y soyent proportionnés, en caractéres de fureur, de violence, & de sang, & pour y mieux reussir, & l'imiter parfaitement, leurs Missionaires seront aussi des Dragons.

Et quoi que je ne veüille pas assurer, qu'il n'y pût avoir quelques Princes Papistes, qui par une mesure extraordinaire de bon naturel, & par des principes d'humanité, dont ils seroient imbus avant d'avoir reçeu les impressions d'aucune Revelation réele ou pretendüe, & qui par des sentimens qu'ils auroient receus d'une noble Education, entretenus puis apres & for-

fortifiés par l'influence & par la prudence de Conſeillers ſages & judicieux, ne puſſent être capables de reſiſter aux ſuggeſtions malignes de leur Religion, & de s'abſtenir d'inhumanités contre ceux qui ſont d'une autre Religion qu'eux, & auxquelles les Prétres les voudroient porter par les principes de la Religion Romaine; Cependant je ne voi point de raiſon qui doive faire eſperer à un homme d'eſprit, que le Roy d'Angleterre puiſſe jamais devenir un tel Prince & d'un temperament ſi noble & ſi genereux, n'y ayant que trop de raiſons qui doivent nous faire croire & craindre, qu'il n'y a point de Prince parmi tous ceux qui s'appellent Catholiques, duquel les Proteſtans doivent attendre de plus grandes cruautés que de luy, ni des traitemens plus barbares & plus inhumains. Je n'ignore pas, avec quelle candeur nous devons ſelon les régles de la charité & des bonnes mœurs, parler de tous les hommes, de quelque Religion qu'ils ſoient. Je ſçai auſſi tres-bien avec quel reſpect & deference nous devons parler des têtes couronnées; mais comme je me ferois un grand reproche ſi je donnois à aucun Prince des tîtres auſſi flatteurs, comme nous en voyons plu-

plusieurs en quelques unes des desnieres *Addresses* presentées au Roy par un tas de petits miserables précheurs Non conformistes; aussi j'avoüe que je croy être obligé selon Dieu , & pour la décharge de ma conscience, entant que Protestant, & fidéle à ma Patrie, de representer ce que je sçay pour détromper ce pauvre peuple si peu clair voyant, lequel trouvant son conte pour un peu de tems dans la *Declaration pour la Tolerance*, se laisse abuser de cette imagination, que sa Majesté n'a point la pensée de renverser nôtre Religion ; & je dois aussi confirmer les autres dans la juste crainte dont ils sont possedés, de la Conspiration qui s'avance dans la Grande Bretagne & dans l'Yrlande pour l'extirpation des hérétiques, & faire voir que la derniere Declaration pour la liberté de Conscience n'a été mise au jour qu'en cette vüe , & à été projettée par la Cour à dessein de preparer les chemins pour pouvoir plus facilement arriver à ce but. Et pendanr que des flateurs mercenaires infectent & corrompent les Princes , & que par les portraits qu'ils font d'eux au monde, en des couleurs tout à fait contraires à ce qu'ils sont, & en des caractéres auxquels il

n'y

n'y a rien dans leurs perſonnes qui y reſſemble tant ſoit peu, & que par là ils abuſent miſerablement leurs ſujets en leur donnant d'eux des opinions, qui leur font négliger tous les moyens neceſſaires pour leur conſervation; C'eſt un devoir & une obligation indiſpenſable de dire nettement les choſes comme elles ſont, afin qu'en repréſentant les Rois tels qu'ils ſont, & mettant toutes leurs qualités en leur jour, nous empéchions que l'on n'impoſe plus longtems aux Peuples; ou bien que s'ils ſont aſſéz ſimples pour ſe laiſſer toujours ainſi abuſer, & qu'ils tombent dans la miſere & dans l'oppreſſion; ils puiſſent attribuer tous leurs maux à leurs propre folie, en ce qu'ils n'auront pas penſé à eviter les maux dont ils étoient menacés, & avertis. Car comme je ne ſuis pas de l'opinion de *Roger l'Eſtranges, que ſi nous ne pouvons pas éviter d'être toujours dans la défiance pour nòtre ſureté, c'eſt une vanité, folie, & extravagance d'en parler.* Auſſi ne puis-je penſer qu'avec douleur de quelle maniere pluſieurs Miniſtres François parloient de leur Roy, en le repreſentant plutôt comme un Dieu que comme un homme, en donnant à leur peuple une hau-

haute idée de sa sagesse, Justice, Bonté, & Clemence, quoi qu'ils sceussent bien qu'il n'y avoit en luy rien de tout cela, & je suis persuadé que cela luy enfloit le courage, & l'animoit à attenter tout ce qu'il a commis contr'eux, & les a enveloppés en des malheurs, desquels ils ne sçauroient plus se retirer. Et il est certain aussi, que le Roy d'Angleterre n'auroit jamais agi avec cette négligence pour la sureté future des Papistes, & ne les auroit point exposés comme il a fait au ressentiment, & cy apres à la vengeance des 3 Nations, par les démarches arbitraires & injustes qu'il a faites en leur faveur, s'il ne s'étoit proposé de reduire les Protestans en un tel état, qu'ils ne seroient jamais capables de leur en faire rendre conte. Or on ne peut s'imaginer que le Roy pretende avoir déja pourvu à cela. Et ainsi il faut absolument qu'il ait resolu de nous forcer par un *ordre à la mode des Missionnaires de France* de devenir Papistes, ou bien de nous condamner aux Mines & aux Galéres, suivant l'exemple de Versailles, pour nôtre opiniatreté hérétique, ou bien ce qui est le plus court moyen de convertir les trois Royaumes, en faisant massacrer tous ses sujets,

jets Proteſtans, ſuivant le Modele, que ſes fidéles Catholiques Yrlandois en voulurent donner en l'an 1641, pour la converſion de cette Nation. Si ſa Majeſté s'êtoit contentée de declarer ouvertement qu'elle êtoit de cette communion & de demander Liberté, pour l'Exercice de ſa Religion; Quoy que ce ſoit une choſe contraire aux Loix du Royaume, cela auroit ſans doute excité nôtre pitié, & nôtre compaſſion, de luy voir embraſſer une Religion dans laquelle il eſt ſi impoſſible de faire ſon ſalut, & qui le rendoit ſujet à l'Imprecation & malediction *de ſon grand Pere, qui ſouhaitoit que la malediction de Dieu, tombât ſur ceux de ſa poſterité, qui ſe feroient Papiſtes*; Mais cela n'auroit produit aucun mouvement déreglé dans les cœurs de qui que ce ſoit contre luy, bien loin de les avoir allienés de la ſujettion & obeiſſance qui eſt dûe au ſouverain, par les Loix des trois Royaumes, & par les régles fondamentales de leurs conſtitutions reſpectives. Ou s'il s'êtoit contenté de demander que l'on ſuſpendît l'Execution rigoureuſe des Loix faites contre les Papiſtes, de quelque rang, qualité ou ordre qu'ils fuſſent, ou qu'il eût voulu

fai-

faire des graces particulieres à quelques personnes de sa Religion ; bien loin que cela eût donné du chagrin & du mécontentement à ses sujets Protestans ; ils y auroient connivé & auroient approuvé cette conduite, & si les Papistes s'étoient contentés, de vivre ainsi tranquillement, & avoient usé modestement de cette Indulgence, ç'auroit été un moyen pour obtenir encore de plus grands adoucissemens en leur faveur, & auroit inspiré à nos Legislateurs, quand il plaira à Dieu d'établir un Protestant sur le throne, de moderer les rigueurs auxquelles ils sont sujets selon les Loix, & leur condition auroit été aussi agreable & aussi commode que celle des autres sujets ; Il n'y auroit eu seulement qu'à prendre garde de les exclure de ces charges importantes qui les auroient pu mettre en état de nous faire du mal, en sorte pourtant qu'il ne leur en fût arrivé aucun dommage ou inconvénient à eux mêmes. Mais le Roy bien loin de s'en tenir là, & de se contenter de faire aux Papistes de telles graces, qui auroient suffi pour les faire joüir de l'exercice privé de leur Religion, en toute sureté pour eux, & pour nous; au lieu de cela il a non seulement suspendu toutes
les

les Loix pénales contre les Papiſtes, mais il a en vertu d'une *Prerogative* uſurpée, au deſſus des Loix fondamentales de l'Etat, & des Actes du Parlement, diſpenſé des Loix, qui enjoignent les ſermens *d'Allegeance*, & de *Supremacie* & qui ont établi & ordonné les *Teſts*, qui ſont les remparts que la Prudence de la Nation avoit erigéz, pour la conſervation de *l'Authorité Legiſlative*, & pour aſſurer le Gouvernement, & empécher que les Charges d'Authorité & de Magiſtrature & les autres emplois ne ſortiſſent des mains des Proteſtans, afin de maintenir ainſi la Religion Proteſtante & les libertés Angloiſes pour nous & pour nôtre poſterité. Et comme ſi tout cela ne ſuffiſoit pas pour nous faire apercevoir le danger dont nous ſommes menacés, de voir nôtre Religion ſupplantée & renverſée; Il a non ſeulement avancé les plus violens Papiſtes, à toutes les charges militaires tant par mer que par terre; mais en a établi pluſieurs dans les plus conſiderables emplois & offices de la Magiſtrature & de la Juſtice, en ſorte qu'à peine y a-t-il aucun Proteſtant qui ait été conſervé dans l'Employ, horſmis ceux qui ont ou promis de ſe faire Papiſtes, ou qui ſe ſont engagés à



gés à concourir avec eux, & à leur aider à renverſer nos Libertés & nôtre Religion, ſous le maſque de Proteſtans. Il eſt déja trop clair, que c'eſt une choſe au deſſus de la capacité des plus habiles Politiques, de pouvoir par des moyens doux & humains préſerver & maintenir la Religion Proteſtante en Yrlande, & qu'il n'eſt pas poſſible de la garantir & de la rétablir dans un degré ou elle puiſſe être aſſurée, a moins d'employer la force & d'avoir une guerre civile. Et il n'eſt pas moins clair, par le ferment Tyranniqu. & arbitraire, lequel on a commandé d'exiger de tous *les ſujets Proteſtans de ſa Majeſté en Ecoſſe*, par lequel ils ſont obligés de luy jurer *une obeiſſance ſans reſerve*, que nôtre Religion ne ſubſiſte plus en ce Royaume que par faveur & préclairement ; & quand il luy plaira de commander l'établiſſement du Papiſme, & d'ordonner au peuple de ſe ranger à la Communion de l'Egliſe de Rome, il pretend que l'on obeiſſe immediatement à ſa volonté, & que l'on ne l'examine pas ſeulement. Mais de peur que ce que nous avons à craindre de luyr à l'égard de l'extirpation de la Religion Reformée, & des cruautés enormes qu'il à dêja projet-

jettées contre tous ses sujets Protestans, de peur dis-je que cela ne soit pas assés visible, par tout ce qui a été déja écrit par plusieurs sur cette matiere, tant pour réveiller les Nonconformistes de la léthargie dans laquelle la derniere Declaration les a jettés, que pour exciter de plus en plus le zéle admirable de l'Eglise Anglicane & sa vigilance, & l'animer à se servir de tous les moyens Legitimes pour la conservation de la Religion Protestante & de la Liberté de la Patrie, selon que le danger éminent duquel ils sont menacés le requiert. Je confirmerai la chose par toutes les preuves que l'on peut souhaiter & de tous les genres, & par tous les motifs de Credibilité que l'on puisse en avoir tant Moraux, Politiques, qu'Historiques, afin de la mettre dans le plus grand jour ou l'on puisse mettre une chose qui est encore à venir, laquelle est l'objet seulement de la prévoyance & de la crainte, & non du sentiment ni de l'experience.

C'est une chose déja sur laquelle tous les Esprits des Protestants Anglois ne sçauroient trop faire de reflexion, qui est, que le Roi de la grand Bretagne, est non seulement Papiste declaré, mais

aussi,

auſſi, comme ſont d'ordinaire, les Apoſtats, qu'il eſt un Bigot ardent dans la Religion Papiſte, lequel, comme la Lettre du Jeſuite de Liége à un autre Jeſuite nous l'apprend, *eſt reſolu de convertir l'Angleterre au Papiſme*, *ou de mourir Martyr*. Or il eſt certain que ces Juifs zélés, de la fureur deſquels Joſeph nous donne une ſi ample Relation, ni les Derviſes chéz les Turcs & les Indiens, de la folie enragée deſquels pluſieurs Hiſtoires font mention, n'approchoient point dans leurs forceneries fanatiques, de la rage d'un Papiſte Bigot; lors qu'il a la puiſſance d'exercer ſon animoſité contre ceux qui different de lui, à moins que l'on ne prenne garde à lui, & que l'on ne le retienne. Sans parler des exemples ſans nombre des effets tragiques de la Bigotterie Papiſtique, leſquels on peut trouver en toutes ſortes de livres, il n'y a qu'à conſulter la vie de Dominique, le grand boutefeu & Promoteur du maſſacre des Vaudois, & le Fondateur de cet ordre qui a la Direction de l'Inquiſition; Avec la vie de Henri III. Roi de France, lequel contre l'avis de l'Empereur Maximilien, & les remontrances reiterées de ſes plus ſages Conſeil-

lers,

lers, du Chancelier de l'Hoſpital, & du Preſident de Thou, non ſeulement ralluma la guerre, & la Perſecution contre ſes Sujets de la Religion Reformée, quoi qu'il eût deja vû les jugemens de Dieu que cela avoit attirés ſur ſes Predeceſſeurs, & qu'il ne pût douter que cela ſeroit fort prejudiciable à la Grandeur, à la Gloire, & aux Intereſts de ſa Couronne, nonobſtant cela il fit une Ligue avec ceux qui tachoient à l'abbatre, à le faire interdire & dépoſer, & ſe fit le Chef de cette Faction pour détruire ceux de ſes Sujets, ſur leſquels ſeuls il pouvoit ſe repoſer pour la deffenſſe de ſa perſonne, & pour le maintien de ſa Dignité. De même les fureurs du Duc d'Albe par le paſſé, ni les Barbaries de Louis XIV. d'aujourd'huy, ne ſont point tant procedées de leurs humeurs cruelles & fieres, que de leur grand entétement pour leur Religion ſanguinaire & inhumaine. On peut dire qu'en cela le Roi d'Angleterre d'aujourd'huy n'en cede à aucun qui ait jamais paru; Sa conduite paſſée tant du tems qu'il a été ſujet, que depuis qu'il eſt parvenu à la Conronne a été telle qu'il n'y a aucun homme à moins d'être fou, qui le puiſſe revoquer

en doute. A quelle autre chose qu'à une Bigotterie horrible, pouvons nous attribuer ce qu'il fit lorsque la Fregatte qui le portoit en Ecosse en l'an 1682. échoüa, & étoit préte à couler à fonds; il préfera la vie de deux chetifs Prétres à celle de personnes de la plus grande qualité, & receut ces champignons en la chaloupe en laquelle il se sauva, & refusa au méme tems d'y recevoir non seulement son beau frere, mais quantité de Personnes du Premier rang, & les laissa perir, quoi qu'ils n'eussent entrepris ce voyage que par respect pour sa personne, & pour luy faire honneur dans un tems ou il ne manquoit pas d'ennemis. On ne peut aussi attribuer à autre chose qu'à une Bigotterie furieuse, les insultes & les avanies qu'il fait aux deux Universités, lesquelles ont témoigné tant de zéle pour luy, & luy ont rendu des services si importans dont il a tiré de grands avantages; nonobstant cela, il veut forcer leurs consciences, renverser leurs Constitutions & leurs Franchises, & tout cela en faveur de Pere François, lequel il voudroit injustement fourer dans un Collége de Cambridge, & de Maître Farmer, lequel il voudroit *despotiquement* & tyranni-

que

quement faire Chef d'un Collége d'Oxford ; lesquels Compagnons ne devroient pas luy estre si chers, qu'il entreprit pour l'amour d'eux de violer les Loix de Dieu & du Royaume, & de troubler deux Universités desquelles le plus grand crime est, qu'elles ont eu trop d'affection pour sa personne, & pour ses interest, lors qu'il étoit Duc d'York, & qu'ils luy ont rendu une soumission & obeissance depuis qu'il est parvenu à la Couronne, fort au de là de celle que les régles du Christianisme, & les Loix du Royaume exigeoient d'eux ; Et au reste il a asséz de moyens pour faire du bien & marquer son affection à ces deux chetives créatures, & cela d'une maniere qui leur sera plus avantageuse & plus lucrative, que les charges dans lesquelles il les vouloit fourrer, ne l'auroient été ; & j'ose dire avec moins d'embaras pour luy méme, & moins d'outrage envers les Protestans, & aussi sans commettre un attentat contre les Droits de l'Université, & sans violenter ces sçavans, graves, & vénerables personnages, pour leur faire commettre un parjure, & agir contre leur devoir & leur Conscience. Les dernieres procedures contre le Docteur

Burnet, ſont non ſeulement contraires à toutes les régles de la Juſtice, du Droit, & de l'Honneur, mais elles marquent un étrange & furieux entétement en ſa Majeſté, pour le Papiſme, étant impoſſible de pouvoir attribuer à autre choſe toute la procedure que l'on a faite contre luy depuis le commencement juſqu'à la fin. Car en mettant à part ſa qualité de Proteſtant & de Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, & qu'il a ſoutenu la Reformation d'Angleterre, contre les Calomnies dont Sanders & autres Griffonneurs Papiſtes l'avoient noircie, & qu'il a montré par quelques autres écrits qu'il étoit digne du Caractére de Theologien Reformé, & de la reputation & eſtime qu'il a aquiſe dans le monde, pour ſa grande connoiſſance dans l'Hiſtoire, & dans toutes les autres parties de la belle litterature; Hors cela, il n'a rien fait dans tout le cours de ſa vie, qui au lieu de reproches & de cenſures, n'eût plutot merité de la Cour des reconnoiſſances, & des recompenſes. Quiconque conſiderera, quil a toujours conſtamment, préché *l'Obeiſſance Paſſive* a un tel degré, comme il a fait, ne peut qu'il ne ſoit ſurpris de tout le procedé que l'on a tenu con-

contre luy, & au même tems qu'il y a ſujet de juſtifier en cela la Juſtice de Dieu, qui ſe ſert pour l'affliger de ces inſtrumens, leſquels il avoit recherché d'obliger en tant de manieres, on peut auſſi conclure juſtement qu'il n'y a au monde qu'un bigot Papiſte qui pût être l'Autheur d'une retribution ſi illegale & ſi injuſte. Car pour ce dont il eſt accuſé, dans les *Lettres criminelles* qui ſont contre luy en date du 19 Avril 1687. Je puis moy même répondre de ſon innocence, & j'oſe aſſûrer toute la terre, qu'aucune des perſonnes avec leſquelles il eſt accuſé d'avoir conſpiré contre le Roy, n'auroit été aſſéz dépourvûe de ſens, connoiſſant ſes principes, pour avoir voulu complotter avec luy dans des affaires de cette narure. Mais ſi depuis cela, ſes lettres au Comte de Midleton avec le Papier inclus, ont donné quelque légitime pretexte pour leur ſeconde citation, c'eſt ce que je ne determinerai pas; Je dirai ſeulement, que quand dans ces lettres il leur auroit donné quelque pretexte de plainte contre luy, ce que je ne crois pas, il y a des excés de ſoumiſſion capables d'expier les plus outrées indiſcretions dont on puiſſe accuſer ſes expreſſions, & il ne peut y avoir qu'u-

qu'une Malice Papale, & une Chicanerie Jesuitique, qui leur puisse donner un sens assez contraire à ses intentions pour en faire des crimes, encore moins des crimes de Léze Majesté. Or comme il n'y a rien qui puisse être d'un si sinistre presage aux Protestans des trois Royaumes que d'avoir sur le Throne un Papiste *Bigot*, quand avec cela il se rencontre un mauvais naturel destitué d'esprit, joint à ce zéle furieux, ils doivent encore d'autant plus s' attendre à toutes les cruautés & barbaries, que son pouvoir luy permettra d'exercer contr'eux. Peut-être n'est-il pas impossible, qu'un Prince soit possedé de cette opinion, que la Religion Papiste est la seule Religion dans laquelle on puisse faire son salut, & que sur cela il condamne tous ceux qui ne sont pas de cette communion aux flammes éternelles; & que cependant par une grande mesure de bon naturel, & d'humanité, il ait de l'aversion pour tremper ses mains en leur sang, ou traiter avec dureté des gens dont la pretendüe mauvaise Religion fait tout leur crime; & que les trouvant à tous les autres égards vertueux, pacifiques & industrieux, il les peut laisser au jugement du Souverain & Infaillible

Ju-

Juge, ſans les inquieter & ſans les accabler luy même. Il n'eſt pas impoſſible non plus, qu'il n'y puiſſe avoir quelque Prince ſi fort entété du Papiſme, qu'il ait du penchant à forcer tous ceux qui ſont ſous ſon authorité à être de ſa Religion, & à les détruire & exterminer, & que cependant ayant avec cela beaucoup d'entendement & de Prudence Politique, il conſiderera les riſques qu'il y a à l'attenter, & enviſagera les conſequences qui s'en peuvent enſuivre, par les deſordres que cela produira en ſes Etats, dont la paix & la tranquillité ſera troublée, & les richeſſes & la puiſſance affoiblie & diminuée, & qu'en penſant à tous ces malheurs & perils il reprimera ſon Inclination furieuſe, & preférera de laiſſer plutoſt ſes ſujets en repos, que d'appauvrir, affoiblir, & dépeupler ſon païs, ſoit en les faiſant mourir, ou en les contraignant d'abandonner ſes Etats pour aller chercher un azyle & un Sanctuaire ailleurs. Mais lors que c'eſt un fort petit eſprit, comme le Roy d'Angletterre, qui eſt avec cela d'une humeur aigre, cruel, & d'un méchant naturel, inſolent & orgueilleux, comme ſont d'ordinaire les gens foibles & hargneux, & qu'il vient à être

 enté-

entété d'une Religion comme la Papiſte, dont lés Principes & la doctrine obligent à la cruauté envers tous ceux qui ſont d'une autre créance. En ce cas là les Proteſtans n'ont aucun lieu d'eſperer de repos & de protection, ſous un Prince de cette humeur; mais tout ce qui ſe preſente à leur eſprit, les oblige à ſe preparer à la perſecution, & aux plus grandes cruautés & Barbaries que l'orgueil, la malice, & le zéle brutal, accompagnés & ſoutenus d'authorité & de pouvoir, peuvent inſpirer & executer. Et plus la Réligion d'un tel Prince eſt foible & impuiſſante pour le retenir de commettre des impuretés & autres turpitudes, d'autant plus eſt-il à craindre, en ce qu'il eſpere compoſer avec Dieu, & expier les crimes de cette nature, par ſa cruauté envers les hérétiques, en les offrant en ſacrifice expiatoire à la Triple Couronne. Et les Prêtres ne ſont pas fachés de ces deſordres, & ſont bien éloignés d'en détourner les Princes, quoi qu'ils ſçachent bien que Dieu y eſt fort offenſé, & que c'eſt un exemple tres-pernicieux pour les ſujets, parce qu'ils ſçavent, comme ils ſont grands Maîtres en l'art de les employer, qu'ils s'en ſerviront utilement à l'avan-

tage

tage de la *Sainte Eglise* & de la *Foy Catholique*. Car au lieu d'imposer à ces Rois pecheurs les petites *Penitences* de pelerinages, de flagellations, ou d'aller nuds piés, ils ne demandent d'autres satisfactions pour ces crimes & d'autres semblables, que les actes pieux & meritoires de massacrer les Protestans, & d'extirper *l'Hérésie du Nord*. Et comme l'on dit qu'en France une des putains d'Etat, a été la personne qui a le plus sollicité pour les cruautés qui s'exercent contre les Reformés de France; Il n'y a point de doute qu'elle l'a fait à l'Instigation de ses Confesseurs pour expier ses adultéres, & qu'elle y a porté Louis par des motifs de même nature. Ceux qui ont la direction des consciences à Whitehal ne manquent point de sujets de même espece, sur lesquels ils peuvent travailler de mesme, & comme il y a assés de ces femelles débauchées qui sont bien aises d'expier leurs turpitudes par des actes si conformes aux articles de leur Religion; Aussi y en a-il lesquelles ont assés d'accés auprés du Roy pour luy conseiller de semblables methodes, & qui le trouveront assés disposé pour expier ses sales & infames débauches d'une maniere qui

s'ancommode autant à ſon humeur, qu'aux Doctrines de la Religion Papiste.

S'il y a des gens qui s'abuſent aſſês pour avoir bonne opinion de ſa Majeſté, & qui ſe flattent d'eſtre protegés de luy, dans la Profeſſion de la Religion Proteſtante, ils peuvent facilement être deſabuſés, s'ils conſiderent ſeulement ſa conduite envers les Proteſtans dans le poſte ou il eſtoit auparavant, & comment il ſe gouvernoit avec eux, lors qu'il eſtoit dans une condition plus petite, & plus dependante. Quoy qu'il s'en ſoit trouvê pluſieurs dont la conduite dans leur condition privée, faiſoit croire qu'ils auroient eſté dignes de régner, ſi leurs actions apres leur exaltation n'avoient point refuté la bonne opinion que l'on avoit d'eux auparavant; cependant il s'en trouve fort peu de ceux dont la conduite dans une petite fortune avoit eſté fort mauvaiſe & furieuſe & deſesperée à proportion de la force qu'ils avoient eu de faire du mal, leſquels ayent eſté de bons Princes apres qu'ils ſont parvenus à la Souveraineté. Cela devroit nous convaincre, de ce que nous avons à attendre de ſa Majeſté qui eſt ſur le Throne, lors que nous voyons que toute la ſuite & tout le

cours

cours de sa vîe pendant qu'il a esté sujet, n'a esté autre chose qu'une Conspiration continuelle contre nôtre Religion, & une machination perpetuelle contre nos Loix & nos Libertés. On sçait assés combien il a esté toujours ardent à entretenir & à échauffer les differens qui étoient entre les Protestans, & qu'il étoit le grand Solliciteur & Promoteur des Loix sevéres contre les Nonconformistes, & poussoit incessament à l'execution de ces Loix à toute outrance: De sorte que quand il affirme, *Que ç'a tousjours esté son sentiment, que personne ne doit estre opprimé ou persécuté pour cause de Religion.* Cela nous fait connoître, avec combien peu d'honneur, & de conscience il agissoit, lors qu'il s'employoit à faire faire les susdites Loix & à les executer, ou combien peu de crédit nous devons donner à sa Declaration, & à ce qu'il a depuis repeté en son discours avec Maistre Penn, & en sa lettre à Monsieur Alsop. Et pour ne faire point mention de plusieurs autres exemples qu'il a donnés de sa grande tendresse & bonté pour les Fanatiques, lesquels il caresse & cajole tant à present; Il ne sera pas mal à propos de leur raffraichir la memoire & à tous les autres Prote-

ſtans, de cette Barbare & illegale commiſſion miſe au jour par le Conſeil d' Ecoſſe dans le tems qu'il eſtoit *Grand Commiſſaire*, & qu'il avoit la Direction de toutes les affaires de ce Royaume; Par laquelle tout Officier Militaire qui avoit le commandement ſur douze homme, avoit le pouvoir de faire agir les Jurés pour faire mettre à la queſtion, pour condamner, & faire mourir, non ſeulement ceux qui ſeroient trouvés reſiſter à l' Authorité du Roy; mais auſſi ceux leſquels refuſeroient de reconnoiſtre ſa Supremacie de nouvelle impreſſion ſur l' Egliſe; En conformité de laquelle Commiſſion, pluſieurs furent harquebuzés, d' autres pendus ou noyés, & cela non ſeulement durant le Régne du feu Roy, mais un an & demi depuis que celuy-cy eſt parvenu à la Couronne. Mais qu'eſt-il neceſſaire d' inſiſter ſur des exemples particuliers, puis qu'il a toujours eſté preſt à marquer ſa malice envers les Proteſtans; vû que nous avons non ſeulement le témoignage du Dr. Oates & celuy de divers autres, mais des preuves authentiques dans les Lettres de M. Colman, qui atteſtent que pendant pluſieurs années; il a eſté dans cette grande Conſpiration

tion pour le renverſement de nôtre Religion, par le Saint & meritoire motif d' extirper *l'Héréſie du Nord.* Laquelle choſe eſt ſi inconteſtable, qu'il faut être ou fou ou méchant pour la nier, apres avoir vû quatre Parlements ſucceſſifs qui ont approfondi la choſe & en ont eſté entierement convaincus. Je counois pluſieurs perſonnes, auxquelles depuis que le Duc d' York eſt monté ſur le throne, divers étrangers Papiſtes moins reſervés & plus ingenus que l'on n'a accoutumé d'être dans cette Religion, ont confirmé la verité de cette Conſpiration. Et pour la revoquer en doute, & nier que ſa Majeſté d'a preſent n'y ait pas eu la plus grande part & qu'il n'en ait pas eſté le Chef, je le repete, il faut avoir une effronterie & une impudence ſans pareille, car il faut accuſer de follie, de foibleſſe & d' injuſtice non ſeulement les trois Parlemens qui ſembloient avoir le plus de zéle pour les Libertés Angloiſes, mais auſſi le dernier qui a ſubſiſté ſi long tems, lequel c'eſt toujours montré plus ſoumis à la volonté de la Cour, qu'il ne falloit pour leur Honneurs, ou pour la ſureté & les Intereſts du Royaume, & lequel témoignoit une Vénerarion pour la famille

Royale ; laquelle approchoit fort de l'Idolatrie. Quiconque considérera cette suite de Conseils dans lesquels le Roy a esté engagé pendant plusieurs années, desquels nous ressentîmes les funestes effects en l'embrasement de Londres ; les frequentes prorogations & dissolutions du Parlement ; tous les efforts que l'on faisoit pour augmenter les animosités entre les Protestans & les irriter les uns contre les autres ; pour exciter & animer les Magistrats & les Cours Ecclésiastiques contre les Nonconformistes ; & les correspondénces que l'on entretenoit au dehors avec le Pape & les Princes Papistes, au grand deshonneur de la Nation, & au grand peril de nos Loix & de nôtre Religion ; quiconque, dis-je considerera cela, ne pourra pas manquer d'appercevoir ce que nous devons attendre de luy, & ne pourra pas s'empécher de croire, que le Roy estime que son exaltation à la couronne est tout ensemble une recompense du ciel, pour ce qu'il a fait & complotté contre ces trois Royaumes, & une occasion & moyen favorable qui luy est presenté, pour achever & accomplir tous ces desseins, desquels il estoit gros & en travail d'enfant il y a long

tems,

tems, pour la destruction de nôtre Religion, le renversement de nos Loix, & pour le rétablissement du Papisme en ces Etats.

La Direction sous laquelle sa Majesté s'est mise, & l'humeur cruelle de cet Orde à la conduite duquel il a abandonné sa conscience, peut bien encore augmenter nos craintes, & nous doit donner toute la jalousie & la frayeur dont des hommes sont capables à l'égard de l'avenir, car nous devons faire état que nous avons à essuyer & à souffrir tous les maux imaginables contre nôtre Religion & nos personnes. Car quoi que la plûpart des Ecclésiastiques Papistes, & sur tout ceux qu'ils appellent Reguliers, portent une haine inveterée aux Protestans, & se croyent indispensablement obligés à travailler de tout leur pouvoir à l'extirpation de ce que leur Eglise appelle hérésie, & qu'en conformité de cela ils ayent toujours été prompts à exciter & enflammer les Princes à employer la force & la violence pour la destruction des Protestans, les regardant comme une troupe d'hérétiques pervers & obstinés, âjugés & condamnés au gibet & au feu par l'Infaillible chaire: Cependant entre

tre tous les Papiſtes, & entre tous leurs Ordres Religieux, les Jeſuites ſont ceux qui nous haïſſent le plus, & dont les Conſeils ſont les plus ſanguinaires, ne penſans continuellement qu'à inſpirer aux Monarques, deſquels ils Gouvernent les conſciences, les plus grandes Barbaries & inhumanités qui ſe puiſſent commettre. Ce que nos pauvres Freres de France en ont éprouvé par l'Influence du Pere de la Chaiſe ſur l'eſprit de ce Roy, & par le pouvoir & l'empire qu'il a ſur luy en qualité de ſon Confeſſeur, nous doit juſtement allarmer, & nous apprendre ce que nous devons attendre de ſa Majeſté Britannique, qui a abandonné abſolument ſa conſcience à la conduite du Pere Peters Eccleſiaſtique du même Ordre, & d'un naturel auſſi méchant & auſſi ſanguinaire. Il a eſté judicieuſement remarqué par *l'Autheur* des *raiſons contre la revocation des Actes du Parlement concernant le Teſt*, que le Cardinal Howard étant d'un naturel doux & debonnaire, capable de reſiſter à la malignité de ſa Religion, & de l'empécher d'entrer dans ces Conſeils abominables, dans leſquels il ſemble que ſa pourpre le devroit engager, c'eſt la raiſon pour laquelle

on

on l'a exclus de la connoiſſance des affaires Angloiſes qui ſe font à Rome, & que tout ce que ſa Majeſté fait à cette Cour, eſt conduit par ſon Ambaſſadeur ſous la ſeule Direction des Jeſuites. De ſorte que ce n'eſt pas ſans raiſon que le Jeſuite de Liége dans ſa lettre interceptée qui a eſté imprimée depuis peu, raconte à un Frere du même Ordre que le Roy à une véneration extréme pour leur Societé, & qu'il reçoit leurs reverends Peres avec une profonde ſoumiſſion, & écoute de même tout ce qu'ils luy repreſentent. Et ce n'eſt pas ſeulement parce que le Roy eſt ſous la direction d'un Confeſſeur Jeſuite, & que pluſieurs de ſes Principaux Conſeillers & Confidens ſont de cet Ordre, que nous devons craindre de luy tout ce que cette ſecte ſanguinaire luy inſpirera; mais il y a une autre raiſon pour laquelle nous le devons encore plus particulierement craindre, c'eſt qu'il eſt enrollé dans cet Ordre, & eſt devenu un membre de la Societé, par ou il s'eſt mis dans une plus grande ſujettion & dependance d'eux, & eſt entré dans l'obligation & dans l'engagement d'eſtre obeiſſant au General des Jeſuites, non ſeulement dans les choſes qu'ils appellent ſpirituelles, mais

mais en toutes celles qu'ils pourront pretendre avantageuſes pour l'exaltation de l'Egliſe, & pour le maintien de la Gloire de la Triple Couronne. C'eſt un Myſtére que tres-peu de gens ſçavent encore, & lequel tant ſa Majeſté que l'Ordre, ont jugé neceſſaire de tenir ſecret le plus qu'il ſe pourroit, mais duquel le monde ſera convaincu avant qu'il ſoit longtems, en ſorte qu'il n'y aura pas le moindre lieu d'en douter; Le Jeſuite de Liége nous l'a déja aſſés inſinüé dans ſa Lettre dont nous avons parlé, en nous diſant *que le Roy d'Angleterre s'appelle luy même, le Fils de la Societé*, & que le Roy avoit écrit au Pere de la Chaiſe, *qu'il reputeroit faites à luy meſme toutes les injures que l'on feroit à la Societé.* Et il n'eſt pas ſi ſurprenant que l'on pourroit s'imaginer d'abord, que le Roy ſe ſoit enrollé dans cet Ordre pour en eſtre Membre, puis qu'il y a eu quatre autres Teſtes Couronnées qui ont dêja eſté immatriculées dans cette Societé, dequoi on a toutes les aſſurances poſſibles. Et quoi que l'on avoüe que l'un d'eux a eſté dans la *Claſſe des Directeurs*, au lieu que l'on croit generallement des trois autres, qu'ils n'étoient que dans celle *des Dirigés*, cepen-

pendant le pouvoir de la Societé ſur eux tous étoit tel, que la plus grande partie des cruautés exercées contre les Proteſtans, tant dans le dernier ſiécle qu'en celuy-cy, doit eſtre attribuée à l'obeiſſance aveugle & implicite qu'ils étoient tenus de rendre aux Maximes de l'Ordre, & aux Commandemens du General. Philippe ſecond d'Eſpagne, lequel fut le premier Roy qui entra en cet Ordre, & qui le fit par des Principes de Politique, dans l'eſperance de parvenir à la Monarchie Univerſelle à laquelle il aſpiroit, & lequel eſtant dans la Claſſe des Directeurs, avoit l'avantage de les employer & de s'en ſervir, & n'eſtoit pas dans ce degré d'eſclavage ou ils ont tenu tous les autres? Cependant à quelles Barbares cruautés ne le pouſſerent-ils point? non ſeulement à exterminer un nombre incroyable de ſes ſujets, deſquels tout le crime eſtoit qu'ils ne pouvoient croire comme l'Egliſe de Rome, ce qui ſe termina au dépeuplement de quelques uns de ſes Etats, & à la perte de quelques autres qui ſecoüérent ſon joug; Et même au meurtre de ſon Fils & Heritier le Prince Charles, lequel il ſacrifia à la fureur Diabolique de la Societé, ſur une accuſation qu'elle fit con-

contre luy, de favoriser *les Hérétiques des Pays bas*, & qu'il estoit infecté du Lutheranisme, sur quoi il le fit mourir dans son Palais méme. Sigismond de Pologne, lequel a esté la seconde Tétte Couronnée qui soit entrée dans cet Ordre, en donnant trop dans leurs Conseils, & servant trop à la rage & aux passions des Jesuites, en faisant tous ses efforts pour exterminer la Religion en Suéde, Royaume dont il estoit heritier, & en voulant renverser leurs droits & Privileges, attira sur luy la haine & les ressentimens de cette Nation à tel point, qu'ils le déposerent, & destituerent, luy & tous ses heretiers & en éleverent un autre sur le throne. Casimir qui estoit aussi Roy de Pologne est conté pour le troisiéme Roy qui entra en cette Societé, lequel aussi s'estant abandonnê au pouvoir des Jesuites, & s'estant engagé à suivre aussi aveuglément leurs conseils, & executer tout ce que le General de l'Ordre jugeoit à propos de luy commander pour le bien de Mere Eglise, devint non seulement l'Instrument d'une grande persecution qui fut exercée contre tous ceux qni ne suivoient pas la Foy Papiste, en sorte que plusieurs furent mis à mort, & un plus grand

grand nombre obligés d'abandonner leur patrie ; Mais outre cela en commettant à l'inſtigation de la Societé plusieurs choſes qui eſtoient contraires aux Privileges de la Nation, & inſupportables à la Nobleſſe Polonnoiſe, ils conceurent une ſi grande averſion contre luy, que pour éviter les effets de leur reſſentiment, il fut forcé de ſe démettre de la Couronne, & de ſe retirer en France, ou il a fini ſes jours dans un poſte qui n'eſtoit gueres relevé, & avec un caractére peu glorieux, c'eſtoit celuy d'Abbé de Saint Germain. Il y a un quatriéme Prince, qui vit encore, lequel eſt generalement cru eſtre auſſi enrollé en cet Ordre ; & la Perſecution cruelle qu'il a faite en Hongrie, ſi contraire à ſon naturel, & à toutes les regles de la Politique, auſſi bien qu'aux Promeſſes & ſermens qu'il avoit faits de leur laiſſer l'exercice libre de leur Religion, toutes ces choſes ne marquent que trop clairement cette verité. Et comme la deſolation de la Hongrie par une guerre longue & ſanglante, auſſi bien que les entrepriſes que les Turcs ont faites d'envahir ſes Etats, ſont des effets de la complaiſance que l'Empereur a eüe pour les Conſeils cruels & étour-

étourdis des Jesuites ; nous pouvons bien dire aussi que nous ne sçavons pas encore tous les malheurs que cette persécution contre les Protestans attirera, quoi que nous voyons bien déja, que le mécontentement de plusieurs Electeurs, Princes, & Etats d'Allemagne, qui ne voyent pas de bon œil ces perfidies & inhumanités que l'on exerce sur ceux qui sont de même Religion qu'eux, donne un grand avantage au Roy de France, pour empieter de plus en plus sur l'Empire, ce qu'il n'auroit pas osé entreprendre sans cela, & qui pourra enfin être fatal à la Dignité Imperiale, & à toute la Maison d'Austriche. Par là nous pouvons juger de ce que doivent craindre les Protestans des trois Royaumes, de la part d'un Roy qui est entré dans cette Societé qui dés le commencement n'a jamais respiré que feu & sang ; je laisse cela au jugement de tous ceux qui aiment leurs biens, leur liberté, & leur vie, & qui ne veulent point abjurer le Christianisme, & devenir Papistes. Et on ne sçauroit concevoir comment le Roy, avant d'estre, pour ainsi dire, bien établi sur le throne, & ayant un corps qui commence à décliner & dans un aage avan-

vancé, ayant ſur ſes épaules le poids de cinquante quatre ans, & quelque autre choſe, dont il a l'obligation au Comte de Southesk, dequoi je ne parlerai point; On ne ſçauroit, disje, s'imaginer comment il ſe ſeroit mis en train de faire des entrepriſes ſi hardies, & ſi injuſtes pour le renverſement de nôtre Religion & de nos Loix, & pour l'introduction & établiſſement du Papiſme & de la Tyrannie, & cela non ſeulement en outrageant ceux qui luy étoient ſi devoüés & ſes Partiſans; mais en allarmant & desobligeant la plus part des perſonnes de qualité, d'Honneur, & de Crédit, dans les trois Royaumes, ſi ce n'eſt qu'il eſt non ſeulement poſſedé de ſa Bigotterie, & emporté par le poids de ſon méchant naturel, & lié & enchainé par les liens de ſon obeiſſance aveugle, aux ordres de cette Extravagante & furieuſe Societé, la rage de laquelle il veut ſatisfaire quoi qu'il en coûte, car on peut dire que juſqu'icy toute ſa conduite depuis qu'il gouverne, ſemble n'avoir eu d'autre but que de contenter la malice & les paſſions de cet Ordre, qu'il luy ſacrifie ſa Gloire, ſa Conſcience, ſon Honneur, ſon Intereſt, & l'intereſt même des

des Papistes de ses Etats. l'Occasion & le sujet de la derniere contestation entre luy & le Pape, qui a fait tant de bruit non seulement à Rome, mais en toute l'Europe, peut servir à nous convaincre du zéle extraordinaire qu'il a pour la Societé, & du pouvoir transcendant qu'ils ont sur luy, & qu'il n'est pas surprenant qu'il *exige une obeissance sans reserve de ses sujets d'Ecosse*, puis qu'il en rend luy-même une sans reserve aux Jesuites. Tout le monde sçait que par les régles de leur Institution, aucun Jesuite n'est capable de la Mytre, & que si l'ambition de quelqu'un le tentoit à rechercher ou à accepter la dignité de Prelat, pour en étre rendu capable il faut qu'il renonce à la qualité de membre de l'Ordre. Mais non obstant cela, sa Majesté à une si grande passion pour l'honneur & pour la grandeur de la Societé, & leur pouvoir est si grand sur luy, que rien ne le pouvoit contenter pour eux, & ils ne luy permettoient pas de demander moins, qu'une dispense du Pape pour rendre le Pere Peters habile à être Evéque, sans cesser d'estre Jesuite, & sans être transplanté dans un autre Ordre. Et en fin on dit que le Vieillard de Rome à esté forcé de luy

accor-

accorder ſa demande, & de donner une diſpenſe par laquelle le Pere Peters ſera capable de la Prélature, ſans ſortir de l'Ordre d'Ignace, les Jeſuites ne voulans pas permettre que le Roy ſe reláche de ſa demande, & le zéle de ſa Majeſté pour la Societé ne luy permettant pas non plus d'avoir aucun égard ni aux prieres, ni à la conſcience ni à l'honneur de leur Souverain Pontiſe.

L'ingratitude du Roy, ſon procedé injuſte, & l'uſurpation tyrannique des Droits & priviléges de ceux qui l'ont aſſiſté dans tous ſes dangers & embaras, & qui ont été les principaux iuſtrumens pour empécher ſon excluſion de la Couronne, & pour l'élever ſur le Throne, & l'y maintenir, ſont autant de marques nouvelles & certaines de la mauvaiſe volonté qu'il a pour tous les Proteſtans, & de ce qu'ils ont à craindre de luy, quand l'occaſion ſe preſentera de les accabler & opprimer: & peuvent ſervir à convaincre toute les perſonnes de ſens qui ne ſont point partiales, que ſa fureur Papiſte contre nôtre Religion eſt beaucoup plus forte que tous les Principes d'Honneur & de reconnoiſſance, & capable d'effacer les obligations, que l'Amité pour ſa per-

ſonne, & l'affection à ſon ſervice avoient renduës ſi grandes, qu'il n'eſt pas facile de concevoir comment il les a pu oublier à ce point. Sans le zéle de pluſieurs de l'Egliſe Anglicane pour ſa perſonne, leſquels s'elevevent avec vigueur pour conſerver la Succeſſion dans la droite *ligne*, avec plus d'ardeur que la Religion, la Conſcience, la raiſon, & l'Intereſt des trois Royaumes ne le permettoient, il n'auroit jamais été capable de reſiſter aux efforts de trois Parlements qui vouloient l'exclure de la Succeſſion à la Couveron Imperiale d' Angleterre: Et ſans qu'ils l'appuyerent & ſoutinrent l'epée à la main lors que le Duc de Monmouth fit deſcente dans le Royaume en l'année 1685. il auroit inévitablement été exclus du Throne, & le Sceptre luy auroit été arraché des mains. Tous ceux qui ont eu l'avantage de connoître l'humeur & le genie du dernier Roy, & combien il craignoit de s'embarquer en aucune affaire qui pût expoſer à un hazard viſible la Paix du Royaume, & produire une averſion generale pour ſa perſonne, demeureront facilement d'accord, que ſi tous ſés ſujets Proteſtans avoient également ſouhaité & demandé que le Duc

d'York

d'York eût été exclus de la Couronne, que sa Majesté n'auroit point fait de difficulté de leur accorder cela, & que l'Amour qu'il portoit à ce cher Frere, auroit cedé à l'apprehension qu'il auroit eu de perdre l'affection de son peuple, sur tout à cause que ce qu'on luy auroit demandé, n'étoit point une chose contraire aux Loix Fondamentales de la Monarchie Angloise, & qu'il y avoit eu déja plusieurs exemples semblables dans le Royaume. Et on ne peut point avoir de plus grande preuve du mauvais naturel de ce Roy, de sa *Bigotterie Papistique*, & de son ingratitude prodigieuse, aussi bien que de sa conspiration contre nos Loix & nôrre Liberté, que sa conduite & son deportement envers l'Eglise Anglicane; Quoy que je ne puisse pas m'empécher de reconnoître que c'est un juste jugement de Dieu sur eux, & une juste punition, pour avoir eu une si grande indifference pour la conservation de nôtre Religion, & de nos Libertés, & n'avoir pas voulu employer les moyens naturels pour cela, mais au contraire avoir fait tout leur possible pour hater nôtre ruine, en mettant l'Empire entre los mains de celuy qui ne pouvoit pas manquer, comme

ils le pouvoient bien prevoir , de faire un ſacrifice des Proteſtans à ſa bien aimée Papauté, & à ſon ardeur exceſſive pour le Gouvernement despotique & pour la tyrannie. Et comme le ſeul exemple qui ait quelque affinité avec celuy cy, eſt l'exemple de Louis XIV. qui en recompenſe de ce que ſes ſujets Proteſtans l'avoient maintenu ſur le throne , lors que le dernier Prince de Condé appuyé par les Papiſtes voulut luy arracher le Sceptre des mains , les a traités , avec une Barbarie, en comparaiſon de laquelle celle d'Antiochus contre les Juifs, & celles de Diocletian & de Maximin contre la Primitive Egliſe , n'étoient preſque rien ; Auſſi ne luy manque il plus rien pour achever le Paralléle entre l'Angleterre & la France, qu'un peu plus de tems & une occaſion favorable , & alors le Clergé Anglican abuſé verra que le Pere Peters n'eſt pas moins habile à Whitehal à changer les actes de leur fidelité & de leurs grands ſervices envers le Roy, en des crimes, & en des motifs & raiſons pour les ruiner, que le Pere de là Chaiſe l'a été à Verſailles, là ou par un Art tout particulier aux Jeſuites, il s'eſt ſervi de la fidelité & du zéle des Reformés

de

de France pour la Maiſon de Bourbon, comme d'une bonne raiſon pour aliener d'eux l'eſprit du Roy, & comme d'un juſte fondement pour détruire ce peuple ſi fidéle & ſi obeiſſant. Il ne ſera pas mal à propos de rappeller icy quelques uns des procedés du Roy à l'égard de l'Egliſe Anglicane, afin que par ce que l'on a deja vû & ſenti, tant eux que tous les autres Proteſtans Anglois puiſſent mieux connoitre à quoi ils doivent s'attendre à l'avenir. C'eſt une choſe tres-mal ſeante à un Prince, & qui marque un méchant cœur, de charger ſi malicieuſement les Prelats & le Clergé Conformiſte de la perſecution precedente contre les Nonconformiſtes, comme fait ſa Majeſté dans la lettre à Monſieur Alſop, dans laquelle il les appelle *un Parti de Proteſtans qui croyent que le ſeul moyen d'avancer leur Egliſe, eſt en détruiſant ces Egliſes de Chrétiens, leſquelles ne different d'eux qu'en des choſes de peu d'importance.* Car il eſt certain que la dureté que les Fanatiques ont éprouvée, procedoit originairement de la Cour, ou tout étoit reglé & arrété, à deſſein d'établir le Papiſme & le pouvoir Deſpotique; Et qu'elle ne faiſoit autre choſe que d'employer & mettre à

profit le reſſentiment & l'eſprit de vengeance qui poſſedoit les vieux Prelats & quelques autres Eccleſiaſtiques leſquels avoient ſouffert pendant la guére civile, pour couvrir mieux ſon jeu. Et quoi qu'il ne ſoit que trop vrai que pluſieurs de ces Prelats & autres Eccleſiaſtiques inferieus prenoient plaiſir à cette Perſecution ; il eſt vrai auſſi que la plupart d'entr'eux ne le faiſoient point par principe de conſcience, mais parce qu'ils croyoient que c'éſtoit le moyen le plus propre pour avancer leur fortune & parvenir aux benefices, & que par là ils ſe rendoient recommandables aux deux Freres. Et nous devons remarquer, que quelques uns des plus virulens écrivains contre la liberté de conſcience, & des plus cruels Inſtigateurs à la perſecution des Nonconformiſtes, entre leſquels nous pouvons conter le Sieur Parker Evéque d'Oxford & le Sieur Cartwright Evéque de Cheſter, ſont preſentement les primiers à preſenter des *Addreſſes* & des remerciemens pour la Declaration nouvelle de Tolerance, & font tout leur poſſible pour débaucher les autres Proteſtans à faire la même lácheté, quoi que dans leurs Dioceſes le ſuccés n'ait pas répon-

du

du à leurs esperances & efforts. Car comme il est certain que ces deux bons personnages Mytrés s'accorderont toujours à tout ce que le Roy voudra, & l'approuveront, pourvû qu'ils puissent conserver leur benefice & leurs revenus, fallut-il sous crire pour cela à l'Alcoran de Mahomet qui n'est pas pire que la Foy Tridentine; Aussi est-il certain qu'ils ont tous deux promis aussi bien que l'Evéque de Durham de se faire Papistes; & que comme Crew a a été vû diverses fois assister à la Messe, & que Cartwright à rendu des respects extraordinaires au Nonce à son entrée solemnelle à Windsor, ce que plusieurs *Seigneurs temporels* eurent assés d'honneur & de conscience pour ne pas vouloir faire, aussi l'Autheur de la lettre de Liége nous assure non seulement que Parker favorise le Papisme de tout son pouvoir, mais quil appelle tous ceux-la Athées qui continuent à deffendre la Religion Protestante. C'est un Acte de la même candeur & bon naturel que le premier, & un autre effet Royal de la bonne Education du Roy aussi bien que de sa reconnoissance, lors qu'il tâche de rejetter toute la faute sur l'Eglise Anglica-

ne & d'irriter les Nonconformiſtes contr'elle, en diſant dans la lettre cy deſſus alleguée, écrite à Monſieur Alſop, *que la Raiſon pour laquelle les Nonconformiſtes n'avoient pas jouy de la Liberté plutôt, eſtoit par ce que le Clergé de l'Egliſe Anglicane s'y oppoſoit;* Au lieu qu'il eſt vrai que les plus ſçavans & les plus pieux de ce Clergé, auroient été bien aiſes que les *Proteſtans Nonconformiſtes*, euſſent joüi de cette liberté, pourvû qu'elle leur eût été accordée d'une maniére légitime & dans les formes; Et les principaux executeurs de ces cruautés contr'eux, de quelque ordre ou rang qu'ils fuſſent, étoient mis en œuvre par la Cour & recompenſés pour cela. Ce qui déplaiſoit aux gens de bien moderes de l'Egliſe Anglicane, n'eſtoit pas que leurs Freres euſſent la Liberté de conſcience; mais qu'ils l'euſſent en vertu d'une Authorité uſurpée, contre les Loix du Païs, qui tendoit à renverſer tous les fondemens légaux de la Religion Proteſtante dans le Royaume. Et ſi la Declaration pour la Tolerance n'avoit eu pour but que de diſpenſer les Nonconformiſtes & les Papiſtes des rigueurs & des peines, j'en connois fort peu à qui cela eût deplu; Mais de l'éten-

tendre jusq'au renversement de toutes les suretés que nous avions pour la Doctrine & pour le culte de la Religion Reformée ; & de nous laisser ainsi exposés à la tyrannie des Papistes, & à un deluge de Superstitions & d'Idolatries; & d'avoir le dessein de renverser par cette Declaration l'Eglise établie, c'est ce que j'amais aucun sage Nonconformiste ne pourra digerer, non plus que les Conformistes. Car je ne suis pas du sentiment de Robert l'Estranges, lequel apres avoir écrit pendant plusieurs années contre les Nonconformistes avec tout le venin & la malice imaginable, & avoir desapprouvé la sagesse, la justice, & la Prudence qui conseilloient de leur donner cette liberté, a l'impudence presentement de publier, *Que tout ce qu'il a écrit par cy devant, s'accorde exactement avec les Resolutions presentes de l'Etat, en ce que la Liberté que l'on accorde aujourd huy est un acte de grace procedant du Souverain Magistrat, & non point une chose à laquelle le peuple ait droit de prétendre.* Et pour ce qui est des expressions du Roy alleguées, elles ne sont autre chose qu'un artifice Papal pour entretenir les animosités entre les Protestans, parce qu'ils voyent que les cha-

ſeurs & animoſités ſont beaucoup diminuées & que ce qui les entretenoit eſt preſentement éloigné, & ce ne ſont que des methodes Jeſuitiques pour fomenter la haine des uns envers les autres, quoi que les Loix qui authorizoient un parti à perſecuter l'autre, ce qui étoit la principale ſource de nos mutuelles animoſités, ſoient ſuſpendues. Ce ſeroit un grand divertiſſement pour les Loyoliſtes, & en meſme tems ils s'en feroient un grand honneur, s'ils pouvoient rendre l'abolition des Loix penales auſſi efficace à entretenir les differens entre les Proteſtans, comme l'établiſſement & la rigoureuſe execution de ces Loix l'a eſté dés le commencement, & toujours depuis. Et ſi ce qui s'eſt fait par le paſſé peut ainſi fournir au Roy des raiſons de faire des reproches à l'Egliſe Anglicane, lors qu'il juge à propos & avantageux aux intereſts de Rome de ſe mettre en colére contr'eux; J'oſe aſſurer qu'il ne manquera jamais de pretextes pour eſtre mécontent des Fanatiques & pour les calomnier, lors qu'il trouvera qu'il ſera avantageux à l'Intereſt Papal de le faire. Et quoi que les exemples ſuſdits de la conduite de ſa Majeſté à l'egard de l'Egliſe Anglicane,

à laquelle il a des obligations incroyables, ne ſoient ni des Teſmoignages de ſa bonne Foy, ni des preuves de ſa Reconnoiſſance, ni des effets d'une juſtice je ne dirai pas Royale, mais même commune; Cependant ce que nous avons encore à repreſenter, porte des marques bien plus viſibles de ſa malice, & de la Conjuration qu'il a faite contre l'Egliſe établie par les Loix & contre nôtre Religion. Car n'étant pas content de la ſuſpenſion de toutes ces Loix, par leſquelles il pouvoit ſembler que les Proteſtans uſoient de trop de rigueur envers les Papiſtes à l'égard de leurs perſonnes & de leurs biens, telles que ſont les Loix qui condamnent à la mort ceux qui auront receu les Ordres dans l'Egliſe de Rome, & ces autres Reglemens par leſquels le Roy étoit authorizé à prendre les deux tiers des biens de ceux qui ſeroient convaincus de *Recuſance*, c'eſt à dire de ne vouloir pas préter les ſermens établis par l'Etat; Non-content, dis je de cela, par une *Prerogative* uſurpée & un pouvoir abſolu il luy plaît de ſuſpendre toutes les Loix par leſquelles ils étoient hors d'eſtat de nous nuire, étans exclus des emplois & de toute Authorité dans le gouvernement. De ſorte

que toute la ſureté que nous avons à l'avenir pour nôtre Religion, dépend de la moderation & du bon naturel de ces Papiſtes qui ſeront avancés aux charges & aux Emplois, & ne dépend plus de la protection & de la force des Loix; & il me ſemble que nous n'avons point eu juſqu'icy d'experience de la bonté des Papiſtes, qui nous puiſſe faire raiſonnablement eſperer qu'ils nous traiteront bien à l'avenir. Or afin que nous ſoions de plus en plus convaincus, du peu de ſureté que nous donne la promeſſe de ſa Majeſté dans ſa Declaration, par laquelle il promet *de proteger des Archevéques, Evéques & le Clergé, & tous ſes autres ſujets de l'Egliſe Anglicane, dans l'exercice libre de leur Religion comme établie par les Loix, dans la poſſeſſion paiſible & tranquille de tout ce qu'ils poſſedent, ſans aucun trouble ni empéchement quelconque.* Qui eſt tout ce qu'il y a de bon dans cette Declaration; Il faut remarquer, qu'outre qu'il a ſuſpendu l'Evéque de Londres de ſa Charge, & le Vice-Chancelier de Cambridge de ſon Office & Beneſice, non ſeulement pour des Actions que les Loix de Dieu & du Royaume authorizent & ordonnent, mais que cela s'eſt fait par une Sen-

Sentence rendue par une Cour de Judicature établie contre les Loix, c'est à dire par cinq ou six mercenaires, en vertu d'une Commission Tyrannique & Arbitraire; Outre cela, dis-je, sa Majesté par sa Proclamation pour la Tolerance en Ecosse portant date du 12. de Fevrier, en abolissant plusieurs Loix, casse & annulle la Loy qui ordonne le *Test* Ecossois, quoi que non seulement il l'ait établi luy méme, lors qu'il representoit son Frere en qualité de son *Grand Commissaire*, mais qu'il l'ait confirmé en Parlement, depuis qu'il est parvenu à la Couronne. Certainement il luy est aussi facile de se moquer d'une promesse faite dans une Declaration, qu'il luy est aisé de se dégager de l'obligation d'une Loi à l'établissement de laquelle il a concouru, & à laquelle il donna la derniere main en qualité de Commissaire du Roy, & qu'il avoit ratifiée depuis dans le Parlement, apres être monté sur le Throne. Il n'y a pas plus d'infidelité, de deshonneur, & d'injustice en l'un qu'en l'autre, quoi que le pouvoir absolu ait moins de part à l'un qu'a l'autre, & que les Loix n'y soient pas si impudemment violées. Et il n'est pas possible qu'un homme d'en-

tendement puiſſe ſe flatter le moins du monde de la Protection de nôtre Religion, ſur la parole Royale de ſa Majeſté, ou d'eſperer que l'Egliſe d'Angleterre ſoit maintenüe dans la joüiſſance de ſes poſſeſſions ; puis qu'il s'eſt non ſeulement departi de ſa promeſſe faite au Conſeil immediatement apres la mort de ſon Frere, mais qu'il a violé la Foy qu'il avoit donnée au Perlement dans leur premiere Seſſion, laquelle on auroit dû croire plus ſacrée & plus inviolable, en conſideration de la grandeur, & de la qualité de cette aſſemblée à laquelle il l'avoit engagée.

Si nous conſiderons combien de Proteſtans ſouffrirent, & le grand nombre de ceux qui furent brulés & maſſacrés en Galles, outre ceux, leſquels pour eviter la rage & leur pouvoir de leurs ennemis furent forcés d'abandonner leur païs, & d'aller chercher retraite dans les païs étrangers, & tous les efforts qui furent faits pour l'extirpation de nôtre Religion, ſous le régne de la Reyne Marie ; nous pourrons juger de là ce que nous avons à craindre de Jaques II, lequel eſt le premier Prince Papiſte apres elle qui ait été ſur le throne d'Angleterre depuis la Reformation. Car

quoy

quoy que j'avoüe qu'il y a plusieurs raisons d'esperer, que les Papistes ne pourront pas si facilement nous mener par troupes au bucher, & qu'ils ne pourront ni si facilement, ni si promptement supprimer la Religion Protestante, & établir le Papisme, comme alors; Cependant tout ce que nous voyons ou entendons faire, nous persuade que non seulement ils le veulent faire, & qu'ils l'ont entrepris, mais aussi nous convainquent que sa Majesté le prendroit pour une tache à sa gloire, & au zéle qu'il a pour l'Eglise Romaine, s'il ne tentoit pas une chose qu'une femme a eu le courage d'entreprende, & le bonheur d'executer.

Et il a avec cela une certaine conjonction & concurrence de circonstances tant au dehors qu'au dedans, telle que qui mettroit en la balance d'un côté les sujets que nous avons d'esperer qu'Ils ne reussiront pas, & de l'autre les raisons qui nous font craindre le succés de leur Conjuration, trouveroit peut-être que ces dernieres l'emporteroient. Quiconque fera la comparaison de ces deux Princes, trouvera qu'il y avoit moins de sujet d'apprehender du costé de Marie, & cela non seulement à

cau-

cauſe de ſon ſexe , mais auſſi à cauſe d'une certaine douceur que tous les Hiſtoriens judicieux luy attribuent , que du coſté du Roy d'à preſent , dans lequel une certaine humeur aigre, cruelle , & arrogante , jointe à une diſpoſition hargneuſe qui ne peut ſouffrir que l'on s'oppoſe à ſa volonté, ſont les principaux Ingrediens de ſa conſtitution ; lequel méchant naturel eſt encore irrité & enflammé par des incommodités corporelles qu'il a contractées, & par les principes furieux dont il a eſté imbu par les Jeſuites , leſquels entre tous les autres hommes portent les obligations qui naiſſent de la Doctrine de la Religion Papiſte , aux excés les plus horribles & les plus inhumains. Je ne puis m'empécher d'ajoûter auſſi, qu'au lieu que la cruauté dont cette Princeſſe étoit transportée, juſqu'a faire de ſes villes une boucherie Univerſelle de ſang humain, & des Theatres de carnage, ou l'on égorgoit impitoyablement des multitudes innombrables d'innocens, ce qui la fit deteſter pendant ſa vie, & a rendu ſa memoire infame à jamais, au lieu, dis-je, que cette cruauté procedoit uniquement de la Religion Antichrétienne, laquelle enſeigne qu'il

eſt

eſt non ſeulement permis de détruire les Hérétiques, mais que c'eſt un devoir indiſpenſable du Chriſtianiſme, & un Acte qui merite une Couronne Extraordinaire de Gloire dans le Ciel. Mais il eſt fort à craindre qu'avec ce zéle furieux que le Roy a contre nous comme Proteſtans, il s'y mélera encore un terrible aiguillon de vengeance contre nous, entant qu'Anglois, outre l'averſion qu'il nous porte, parce que nous nous ſommes ſeparés de l'Egliſe Romaine, & à cauſe de noſtre Rebellion pretendüe contre la Triple couronne; La guerre dans laquelle pluſieurs perſonnes du Royaume furent engagés contre ſon pere, & l'iſſue de cette guerre qui aboutit à l'execution de ce Prince, luy tient fort au cœur. Et on luy a ouy dire, *qu'il eſpere de s'en vanger contre la Natiõn.* Et tout ce que la Ville de Londres a déja reſſenti dans cet épouventable incendie de l'année 1666. duquel il étoit le Grand Autheur & Promoteur, auſſi bien que le Protecteur & le Libérateur des coquins qui furent ſaiſis en portant le feu par tout & l'allumant, n'eſt qu'un échantillon du ſalaire qu'il leur veut rendre, pour avoir eſté les principaux fauteurs

de cette guerre, tant par des recrûtes d'hommes, que par des ſubſides d'argent. Quoy que ce fût le malheur de la Reyne Marie, & tout en ſemble la cauſe de l'accablement des Proteſtans, qu'elle eſtoit ſous la direction d'Evéques Papiſtes, & de Religieux de divers Ordres, par leſquels elle eſtoit pouſſée à ces Barbaries, qui ont fletri & couvert d'infamie ſon régne; Cependant elle n'avoit point de Jeſuites autour d'elle, en comparaiſon deſquels tous les autres Ordres ne ſont que des apprentifs en l'art de s'inſinüer dans l'eſprit des Princes, pour les porter à la cruauté; La Societé n'êtant alors qu'en ſon enfance, & le tems qui s'étoit paſſé depuis ſon Inſtitution, qui fut en l'an 1540, juſqu'au temps qu'elle parvint à la Couronne, ce qui arriva en l'an 1553. ne leur ayant pas donné le loiſir de ſe répandre, comme ils ont fait depuis, ni de ſe perfectionner à un tel degré dans l'art de boucherie, ni dans celuy de ſeduire les Princes pour les faire ſervir à leurs paſſions ſanguinaires. Et les Proteſtans n'ont à preſent aucune aſſurance pour la conſervation de leur Religion, qui les mette à couvert des entrepriſes de ſa Majeſté que nos Predeceſſeurs en la même foy,

n'ayent

n'ayent auſſi eu au même égrad, quoy que ce ne fût pas au même degré, lorsque la Reyne Marie parvint à la Couronne. Car quoy que nôtre Religion eût été en ces derniers tems remparée par un plus grand nombre de Loix, & que nous euſſions eu plus de promeſſes de la part des Rois pour la converſation de noſtre Religion, & pour la protection de nos perſonnes & de nos libertés; cependant il eſt certain que non ſeulement elle avoit auſſi été établie par les Loix ſous le Roy Edward VI. Mais auſſi que la Foy Royale y êtoit engagée dans une promeſſe que la Reyne Marie fit aux habitans de Suffolk, par laquelle elle les aſſuroit qu'il ne ſeroit rien fait pour renverſer leur Religion, ni les troubler dan l'exercice libere de leur Foy. Mais comme ni la Loy ni les Promeſſes n'eurent aucune force ſur Marie pour l'empécher de détruire la Religion, & brûler ceux qui la profeſſoient; La Reconnoiſſance n'en eut pas d'avantage, Cette Reyne avoit l'obligation aux habitans de Suffolk, qu'ils avoient pris les armes en ſa faveur, & étoient venus à ſon ſecours contre le Duc de Northumberland, lequel êtoit en campagne avec une armée au nom

de

de Jeanne Gray , laquelle le Conſeil avoit proclamée Reyne , Mais nonobſtant cela bien loin qu'ils fuſſent plus épargnés que les autres, on remarque qu'elle en fit bruler beaucoup plus dans ce Comté, que dans aucun autre d'Angleterre Et il eſt fort à craindre, que cette partie de ſon exemple, ne manquera pas d'être imitée contre ceux qui luy ont rendu les plus grands ſervices, auſſi bien que le reſte de la conduite de cette Princeſſe contre les Proteſtans en general. Et il eſt difficile de concevoir, comment les Papiſtes vivans dans ce repos & tranquillité dont ils joüiſſoient ſous le régne du dernier Roy , lequel ils n'ignoroient pas qu'il ne fût de leur Religion, comme il paroît par les preuves qu'ils ont daigné d'en donner au monde depuis ſa mort , ayent fait tant de Conſpirations contre ſa vie, & enfin l'ayent envoyé ad Patres , comme on le peut prouver quand il ſera à propos, s'ils n'avoient eſté aſſurés que ſon Succeſſeur en entreprendroit beaucoup d'avantage pour l'extirpation des Proteſtans, que Charles II, ſur l'eſprit duquel ils ne pouvoient pas aſſés prevaloir, pour luy faire expoſer ſa perſonne ou ſa Couronne. Car il ne ſuffit pas

qu'un

qu'un Prince ſoit Papiſte , & qu'il ſoit doux & favorable à ce qu'ils appellent Catholiques, pour que le zéle cruel du Clergé Romain , & des Ordres Reguliers, ſoit ſatisfait de luy , mais il faut qu'il ſacrifie toutes choſes à leur ambition , & ſerve à leurs deſirs & paſſions brutales , en ne laiſſant vivre aucun dans ſes Etats qui n'ait renoncé à *l'Heréſie du Nord.* Et il n'eſt pas plus difficile à croire qu'ils ayent depéché un Prince par une infuſion dans du Thé ou Chocolat, lequel quoy qu'ils ſçeuſſent bien qu'il eſtoit Papiſte , ils trouvoient trop froid & trop mou pour l'execution de leurs projets, Qu'il eſt certain qu'ils en ont tué un autre par les mains de Ravaillac avec une *dague conſacrée*, le dernier étant beaucoup plus aiſé à découvrir , & plus capable d'attirer ſur eux la haine Univerſelle & la vengeance de tout le peuple , & comme la part que le Roy a eüe à ce parricide commis contre ſon Frere, nous marque clairement qu'il n'y a rien de ſi abominable & de ſi Barbare, que ſa conſcience ne devore & ne digére , auſſi l'avancement du Papiſme ayant eſté le motif de cet horrible crime , nous pouvons nous aſſurer que tout ce qui a eſté fait juſqu'icy en

faveur

faveur des Papiſtes, eſt beaucoup au deſſous de ce qui a été projetté, y ayant encore quelque choſe de plus meritoire que cela, qui eſt neceſſaire pour expier un crime ſi abominable, ce qui ne peut être autre choſe que l'extirpation de la Religion Proteſtante des trois Royaumes. Et il n'eſt pas vrai ſemblable que le Roi d'à preſent, que l'on repreſente comme un homme fort avide de glorie, voulût perdre les occaſions d'en aquerir, que lui preſente l'Etat preſent des affaires du monde, aſſavoir d'être l'Arbitre de la Chretienté, & d'arréter les uſurpations d'un Monarque voiſin, qui menace de l'eſclavage toute l'Europe; s'il n'étoit entierement poſſedé & comme englouti par la penſée de ſubjuguer les Conſciences, & détruire les Loix & les libertés de ſon peuple, & d'aſſujettir tous ſes Etats au ſiege de Rome, & s'il n'avoit des eſperances & aſſurances d'être aſſiſté en cela par ce Monarque, comme il eſt encouragé & excité à le faire par ſon exemple.

Ce que les Papiſtes ont attenté depuis long tems, pour renverſer nôtre Religion, ſous les régnes des Princes Proteſtans, nous peut encore mieux informer,

mer, de ce qu' ils entreprendront infailliblement apres en avoir établi un ſur le throne, lequel n'eſt pas ſeulement de leur Religion en toutes choſes, mais d'une humeur conforme a leurs deſirs, & d'une conſtitution faite à plaiſir à tous égards pour leurs deſſeins. Quoi que la Religion Proteſtante eût eu quelque entrée en divers Etats & Royaumes, & ſe fût répandue conſiderablement en l'Europe, avant d'être generalement receüe & établie par les Loix en Angleterre; cependant ceux des autres Païs, n'êtoient gueres capables de ſe deffendre eux mêmes contre le pouvoir & la malice de l'Egliſe Romaine, & des Princes Papiſtes, & pluſieurs d'entréux eurent peu de ſuccés dans les efforts qu'ils firent pour cela, juſqu'à ce que l'Angleterre, au tems de la Reyne Elizabeth épouſant leur querelle, non ſeulement les conſerva; mais même les fit fleurir. La Coar de Rome & les Prêtres s'en apperçurent bien & en eurent beaucoup de dépit, c'eſt pourquoi ils ont toûjours depuis ce tems là machiné contre l'Angleterre, comme étant non ſeulement le Boulevart de la Religion Proteſtanté, mais la ballance de l'Europe. Tous les

les derniers attentats qui ont été faits contre la Religion Proteſtante en France & ailleurs, doivent être attribués en grande partie à l'aſſurance que les Papiſtes avoient que le dernier Roy & ſon Frere concouroient avec eux dans ce deſſein, & qu'il n'y auroit de leur part aucun empéchement à une ſi ſainte entrepriſe. Et là deſſus comme les premiers Edits pour la diminution de la liberté, & l'affoibliſſement & oppreſſion des Proteſtans en France, & la Perſecution de Hongrie, commencérent avec le rétabliſſement de la famille Royale, & ont toûjours augmenté d'an en an, à proportion qu'ils étoient plus aſſurés de l'approbation que les deux freres donnoient à ce qui ſe faiſoit; auſſi la Declaration par laquelle l'Edit de Nantes a été revoqué, & la Religion Reformée entierement ſupprimée en France, cette Declaration, dis-je, a paru auſſi tôt que le Roi d'à preſent eſt monté ſur le throne, ſur l'approbation qu'il à donnée à leur deſſein, lequel il a intention de ſuivre cy apres, comme il le loüe à preſent. Ce ſeroit ſuppoſer que les Proteſtans Anglois ſeroient bien ignorans de l'hiſtoire de leur Nation, que de faire une longue de-

deduction de ce que les Papistes ont entrepris pour l'extirpation de nôtre Religion, pendant que nous avions des Princes sur le throne qui êtoient obligés par les principes Chrétiens qu'ils professoient eux mêmes, à deffendre la Reformation, & qui avoient le courage, aussi bien que l'équité de punir ceux qui conspiroient contr'elle. Le grand nombre de leurs Conjurations contre la personne de la Reyne Elizabeth, & leurs efforts reiterés pour établir des étrangers, & pour trahir & livrer la Nation aux Espagnols, lesquels devoient convertir le Royaume comme ils avoient converti les Indes Occidentales en détruisant les habitans; toutes ces choses sont assés connues de ceux qui se sont donné le loisir de lire, ou qui se souviennent de ce qu'ils ont souvent oüi dire à ceux qui ont vu les Memoires de ces tems-là. La Conspiration des poudres, avec les motifs qui les y portoient, & l'étendue de la mechanceté laquelle on avoit en vüe, aussi bien que le soulévement auquel ils êtoient prests, si l'affaire avoit reussi, & le secours étranger qu'ils avoient sollicité, & dont ils êtoient assurés, & tout cela pour l'extirpation des hérétiques, sont des cho-

ſes ſi modernes, & leſquelles nous ont été ſi ſouvent recitées par nos peres, qu'il ſuffit ſimplement de les inſinüer. Le maſſacre d'Yrlande dans lequel plus de deux cent mille perſonnes furent maſſacrées de ſang froid, ſans aucun autre ſujet que la Religion, par un zéle furieux pour l'extirpation des Heretiques, ce maſſacre, dis-je, merite particulierement que l'on y face reflexion en ce tems, parce que c'eſt un veritable portrait de la methode dont l'Egliſe Romaine ſe ſert pour convertir les Royaumes, & le veritable modele qu'ils veulent imiter & copier, en caractéres de ſang, afin de mieux répondre à l'Orriginal. Dans le tems qu'ils projetterent & executerent cette conjuration infernale, ils avoient la joüiſſance paiſible de l'exercice privé de leur Religion, & même ils avoient pluſieurs aſſemblées publiques, par le moyen de la Reyne & de pluſieurs grands Amis qu'ils avoient à la Cour, & n'étoient ni inquietés pour ne pas venir à l'Egliſe, ni n'avoient aucune autre choſe à ſouffrir à cauſe de leur Profeſſion: Mais cela ne les pouvoit ſatisfaire, ni tout autre choſe, à moins qu'il ne leur fût permis de couper la gorge, ou de brûler à plai-
ſir

ſir tous ceux qui ne vouloient pas s'unir avec eux dans l'obeiſſance aveugle au Siége de Rome, & dans l'adoration de S. Patrick. Toutes les petites duretés que les Papiſtes ont jamais ſouffertes en Angleterre, ils ſe les ſont attirées par leurs crimes contre l'Etat, & pour leurs Conſpirations contre nos Princes & leurs ſujets Proteſtans. Car juſqu'à ce que le Pape eût entrepris de dépoſer la Reyne Elizabeth, & d'abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidelité, & juſqu'à ce que les Papiſtes euſſent approuvé cet Acte de ſa Sainteté, juſqu'à faire des Rebellions dans l'Etat, & des ligues perfides au dehors, il n'y avoit point de Loix que l'on pût appeller ſevéres, établies en Angleterre contre les Papiſtes, & quand on les fit, c'eſtoit un effet de la neceſſité indiſpenſable ou l'on eſtoit de donner ces ordres pour noſtre conſervation, & non l'effet d'aucune inclination que l'on eût de faire mal à perſonne pour le ſujet de la Religion. La moderation de nos Souverains a toûjours été telle, & les motifs que nous fournit noſtre Religion à la douceur à l'égard des Papiſtes, ont toujours eu tant de pouvoir ſur tous les Proteſtans en General, & ſur tout ſur ceux qui ont une

plus noble Education, qu'il n'y pouvoit avoir que leur infatigable ardeur à remuer & à troubler le Gouvernement, qui pût nous obliger à établir ces Loix que l'on appelle rigoureuſes, ou à les mettre quelquefois en execution. Et quoi que l'on eût établi quelques Loix qui pouvoient paroître tenir un peu de la ſeverité, cependant s'ils avoient ſeulement voulu ſe ſoumettre à vivre paiſiblement dans le païs, ils auroient trouvé que leur croyance ſeule & l'exercice privé de leur Religion ne leur auroit fait aucun prejudice, & que quoi que les Loix n'euſſent point eſté revoquées, ce n'auroit eſté que pour s'en ſervir comme d'un rempart pour noſtre propre ſureté, & comme d'un frein pour les retenir dans leur devoir. A quoi on peut ajouter, qu'il y a eu plus de Proteſtans qui ont ſouffert en un an par les Loix établies contre les Nonconformiſtes, & méme ſouffert les dernieres rigeurs auxquelles la violation de ces Loix les expoſoit, & cela à l'inſtigation des Papiſtes, & par le credit qu'ils avoient ſur l'eſprit du dernier Roy & de ſon frere, qu'il n'y a eu de Papiſtes qui ayent eſté incommodés depuis le commencement du régne de la Réyne Eliza-

zabeth jusqu'à ce jour, quoi qu'il y ait de la difference dans les punitions qu'ils ont encouriies.

Quoi qu'il en soit nous pouvons juger par leurs frequens attentats contre nous, même lors que nous avions des Princes qui vouloient & qui pouvoient châtier leurs insolences, & leur infliger les peines qu'ils meritoient pour leurs outrages, nous pouvons, dis-je, juger de là ce que nous en avons à attendre à present qu'ils ont obtenu un Roy qui est penetré de tous les principes sanguinaires du Papisme, & parfaitement batizé en toutes les Doctrines des Conciles de Latran & de Constance. Et ce qui doit nous fortifier dans ce sentiment, aussi bien qu'augmenter nos frayeurs, pour les maux que l'on a dessein de nous faire, c'est qu'ils ne peuvent s'empécher de penser que s'ils laissent nostre Religion dans l'état de pouvoir toûjours demeurer la Maîtresse Religion de l'Etat, & la Religion de la plus grande partie du peuple, ce peut-être un moyen non seulement de rétablir la Religion Protestante en France, & de les assister à se vanger des Barbaries commises contre un grand peuple innocent; mais aussi que par la les Pa-

cune chose de cette nature le peut être, que nous avons toutes choses à craindre du Roy, tant à l'égard de nostre Religion qu'à l'égard des Loix du Gouvernement; Nous devons être assurés que la *derniere Declaration pour la liberté de conscience*, & la *Proclamation pour la Tolerance*, n'ont eu aucunement pour but l'avantage de la Religion Reformée, & que quelques motifs que l'on ait eus pour les faire & publier, cela ne procede en façon du monde d'aucune bonne volonté pour les Nonconformistes. Et quoi que plusieurs de ces pauvres gens trop faciles & trop simples se puissent flatter de cette opinion, qu'ils ont quelque part dans les bonnes graces du Roy, & souffrent que d'autres les abusent, en leur persuadant que le Roy a effectivement quelque affection pour eux; Cependant il est certain, qu'il n'y a pas de gens au monde qu'il haïsse plus qu'eux, & que quand les affaires seront meures pour luy, & qu'il se sera servi de leur credulité pour avancer ses desseins aussi loin qu'il le pourra, & aussi long tems que ce batelage pourra estre avantageux à la cause Papale, ils peuvent s'assurer que non seulement ils auront une parr égale dans la haine qu'il porte à

leurs Freres de l'Eglise Anglicane, mais qu'il leur fera avaler la lie de la coupe de la colére, & de la fureur qu'il prepare à tous les Protestans. Ni leur conduite presente, quelque capable qu'elle soit d'irriter & d'échauffer un homme d'un temperament froid, encore moins les offenses d'une autre nature qui auroient pû n'avoir estê faites par quelques uns d'eux, ne me tenteront jamais de dire qu'ils meritent ce traitement, ni de leur reprocher leur conduite passée, pour l'imputer à un parti d'entr'eux ou à tout le corps, quoi que je sois obligé de blâmer plusieurs particuliers qui sont parmi eux. Car pour le general je croi qu'ils sont aussi honnestes, industrieux, & vertueux qu'aucun autre parti des habitans du Royaume, quoi que pour la plus part ils ne soient pas des plus prudens ni des plus clairvoyans; Et je croy encore, que toutes les fois que leur conduite a differé de celle des autres sujets, en faisant méme abstraction de leurs differens avec les autres Protestans en matiere de Religion, je croi, dis je, qu'ils ont eu Raison en cela, & qu'ils ont agi tres-conformément aux interests & à la sureté du Royaume. Et je ne croi

pas

pas leur faire aussi aucun tort, en rappellant en leur memoire, que tout le cours de la conduite du Roy à leur égard, tant lors qu'il estoit Duc d'York, que depuis qu'il est Roy, a esté tel, qu'il est visible, que tant s'en faut qu'ils ayent aucune part à ses bonnes graces, qu'il n'a pour eux au contraire ni pitié ni compassion, mais qu'ils sont les objets de son aversion & indignation eternelle. Car pour ne point representer, que l'on a tousjours remarqué que les persecutions contre les Nonconformistes se rallentissoint lors qu'ils estoit éloigné du dernier Roy, ou lors que son credit diminüoit dans le Conseil, & qu'elles se rallumoient lors qu'il revenoit à la Cour, & estoient portées à un degré de dureté proporrtionné à la figure qu'il faisoit à Whitehal, & à la disposition ou estoit son frere de l'écouter. Certes leur memoire ne peut pas estre si mauvaise, qu'ils ne se souviennent bien que leurs souffrances n'ont jamais esté plus grandes, ni les Loix executées contr'eux avec plus de dureté, que depuis qu'il est monté sur le Throne. Il n'y a pas encore beauconp d'années qu'il disoit publiquement en Ecosse, que ce seroit un grand bien, si toute cette partie du

Royaume, qui fait plus de la moitié de cette Nation, dans laquelle les Nonconformiſtes faiſoient le plus grand nombre, *eſtoit changée en un païs de chaſſe*, c'eſt à dire qu'au lieu d'homme il n'y eût que des bétes Sauvages: Et tout le monde ſçait que là non plus qu'en Angleterre on n'avançoit perſonne, que ceux qui eſtoient les plus ardens & les plus violens contre les Nonconformiſtes. Et l'on n'avoit aucun égard au ſçavoir, à la vertu, & au merite, pour élever aux emplois, ſoit dans l'Egliſe ou dans l'Etat, mais on préferoit toujours ceux qui étoient les plus emportés & les plus brutaux contre les Nonconformiſtes. Et au lieu que les Papiſtes dés le premier jour qu'il entra dans le Gouvernement, receurent entre pluſieurs autres marques de ſa faveur, celle de ne plus voir mettre en execution contr'eux les Loix penales, auxquelles ils étoient ſujets; Les Nonconformiſtes au contraire furent pourſuivis à toute outrance, par les Ordres que ſa Majeſté envoya aux Juges, aux Juſtices de Paix, & à tous les autres Officiers Civils & Eccleſiaſtiques. Et on ne parloit en aucune maniere de douceur envers les Nonconformiſtes, juſ-

jusqu'à ce que sa Majesté trouva qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins par l'Eglise Anglicane, ni prevaloir sur le Parlement pour la Revocation des Tests, & pour l'abolition des autres Loix établies contre les Papistes; S'il l'avoit pû obtenir d'eux, il n'auroit eu aucune compassion pour les Fanatiques, qui auroient toujours esté exposés à la dureté des Ecclesiastiqnes, & il les auroit abandonnés comme un sacrifice à de nouvelles flames de fureur, si les Prelats avoient conservé leur animosité accoutumée, & jugé à propos de l'exercer, par les vieilles methodes ou par de nouvelles. Mais ce project n'ayant pas reussi, sa Majesté est obligé de changer de main, & de se servir du pretexte de la compassion envers les Nonconformistes, afin de pouvoir plus plausiblement & avec moins de risque, suspendre & annuller les Loix établies contre les Papistes, & leur donner ensuite accés à toutes les charges civiles & militaires; ce qui est le premier pas, par ou il faut commencer, pour parvenir au renversement de nôtre Religion. Et toutes ces caresses que l'on fait tant valoir aux Fanatiques, ne sont que rùse & artifice; on veut se servir d'eux comme le singe se sert de la

 patte

patte du chat, pour tirer les marons du feu, ou bien comme d'un étau sous le couvert duquel estant caché, l'Eglise de Rome puisse miner & sapper tous les Fondemens des Loix sur lesquels nôtre Religion est établie ; Il est certain que si les Nonconformistes se laissent aller à cette lâcheté, de servir d'instrumens à un si damnable dessein, cela ne tournera en aucune maniere à leur honneur, ni à leur avantage, & qu'ils agiront contre la prudence & l'honéteté. Il n'y a pas plus de Verité en ce que le Roy declare *que ç'a toujours esté son opinion, que la conscience ne doit point estre forcée, ni le peuple gêné dans les choses de la Religion*; Qu'il y a de la Justice dans ce qu'il insinüe malicieusement contre l'Eglise Anglicane en sa Lettre à Monsieur Alsop, lors qu'il dit, *Que s'il voyoit des raisons pour changer de Religion, il ne se rangeroit jamais à ce parti des Protestans, qui croyent que le seul moyen d'avancer leur Eglise, est en d'étruisant ces Eglises de Chrétiens qui ne different d'eux qu'en des points de peu d'importance.* Car il est cependant membre de la Societé la plus persecutante & la plus sanguinaire, qui ait non seulement jamais esté revétue du nom d'Eglise, mais méme qui ait jamais esté con-

connue parmi aucun peuple Barbare; de laquelle il se donne bien garde de condamner la cruauté contre les Protestans, en marquant qu'il ne s'offense que de la severité que l'on a les uns envers les autres, pour des differences de peu de consequence, au lieu qu'il sçait bien que nos differens avec Rome ne sont pas de cet ordre, ni contés pour tels par aucune personne de la Secte Papiste. Il seroit à souhaiter que les Non-conformistes voulussent faire reflexion & considerer, comment lors que le dernier Roy eut publié une Declaration de Liberté en l'an 1672, sur des pretendus motifs de tendresse & de compassion envers ses sujets Protestans, mais dans la verité pour tenir tout paisible chés luy, lors qu'en conjonction avec la France il entreprenoit une guerre injuste contre un Etat Reformé, & à dessein de dérober pour les Papistes la liberté de commettre leurs Idolatries, sans encourir luy méme le soupçon d'estre de la Religion Papiste, & dans l'esperance d'élever ses *Prerogatives* fort au dessus des Loix; Et comment lors que le Parlement condamna l'injustice de cette Declaration, & voulut qu'elle fût revoquée, la tendresse du Roy pour

les Nonconformiſtes non ſeulement s'evanoüit auſſi toſt, mais fut changée en une telle rage & fureur ; que quoy que ce Parlement preſentât une *Addreſſe* afin que l'on les traitât plus doucement, & qu'un autre eût declaré hautement que c'étoit trahir la Religion Proteſtante, que de continuer à executer les Loix penales contr'eux, cependant au lieu qu'il eût aucune compaſſion ou moderation pour eux, ils furent jettés dans une fournaiſe ſept fois plus chaude que celle dans laquelle on les avoit mis auparavant. Et ſans pretendre être Prophete, j'oſe pronoſtiquer & predire, que ſi jamais le Roy peut parvenir aux fins, auxquelles tend ſa Declaration, aſſàvoir de donner aux Papiſtes l'exercice libre de leur Religion, & de les mettre dans toutes les charges publiques les plus importantes, & d'obtenir que l'on reconnoiſſe en luy une authorité au deſſus des Loix ; Qu'alors au lieu de la voix douce & baſſe que l'on fait entendre preſentement à Whitehal, ils entendront le ſouffle impetueux d'un tourbillon furieux, & cela ſur des pretextes pris de l'abus que l'on fera de la Liberté, ou pour d'autres crimes ſuppoſés dans leſquels eux & tous les au-

tres

tres Proteſtans ſeront enveloppés, quoi qu'à la verité leur facilité & leurs exces de ſommiſſion pour tout ce que l'on veut, ſoient toujours leur plus grand crime. Sur de ſemblables pretextes cette liberté leur ſera retranchée, & l'on fera non ſeulement revivre les anciennes duretés de l'Egliſe Anglicance, mais on mettra en uſage les nouvelles methodes *à la mode de France*, qui ſeront executées à toute outrance contr'eux, & contre tous les autres pervers Hérétiques de la Grande Bretagne.

La Declaration pour la liberté de Conſcience, eſtant injurieuſe à l'Egliſe Anglicane, & ne procedant point d'aucune veritable bonne volonté pour les Nonconformiſtes; il eſt neceſſaire de tâcher de penetrer les Raiſons ſur lesquelles on l'a miſe au jour, & d'en faire une plus ample deduction, afin que ces motifs étans expoſés à la vüe d'un chacun, ceux qui ont fait des *Addreſſes* viennent enfin à avoir honte de leur ſimplicité & folie, & que ceux qui ne l'ont pas fait, ſoient de plus en plus confirmés dans le ſentiment qu'ils ont, qu'elle eſt illegitime & contraire aux Loix & pleine de danger, & que ceux qui ont quelque reſpect pour la Religion

gion Proteſtante & pour les Loix d'Angleterre, ſoient excités à employer tous les moyens juſtes & raiſonnables pour prevenir les funeſtes effets, pour lesquels elle a été conceüe, & lesquels les Papiſtes en eſperent. Les Motifs qui ont porté ſa Majeſté à publier cette Declaration peuvent être reduits à trois, desquels comme j'ay déja touché quelque choſe, je les mettrai preſentement chacun à part en ſon jour particulier, & prouverai de telle maniere & avec une ſi grande evidence, que ce ſont les grands & ſeuls motifs qui ont porté le Roy à la publier, qu'aucun homme raiſonnable n'en pourra plus douter à l'avenir. Le premier eſt, que le Roy veut s'élever par là à une Souveraineté abſolüe au deſſus des Loix, laquelle il veut faire reconnoître par ſes ſujets, & veut qu'ils s'y ſoûmettent & y acquieſcent. Ce qui le deſole, c'eſt que le Gouvernement des trois Royaumes eſt reglé par des Loix, & n'eſt pas Deſpotique, car de cette maniere on ne peut pas l'exercer en diſant ſimplement, car tel eſt nôtre vouloir, ou nôtre plaiſir, & c'eſt ce qu'il ne pouvoit digerer du tems même qu'il êtoit ſujet, & on luy a ouy dire, *Qu'il aimeroit mieux régner un*

jour

jour avec ce pouvoir absolu lequel le Roy *de France prend, qu'un siécle estant attaché à des Régles comme faisoit son* Frere. Et c'est pour cela, que pour persuader au Prince d'Orange d'approuver ce qu'il avoit fait en dispensant des Loix, & obtenir de luy & de la Princesse, qu'il se joignissent à luy pour employer leur grand Crédit dans le Royaume, afin que les *Tests* fussent revoqués, & toutes les autres Loix faites contre les Papistes, il envoya un Gentilhomme à leurs Altesses Royales sur ce sujet, & se servit de cette Raison, Que si l'on pouvoit obtenir cela, ce seroit une chose fort avantageuse pour l'accroissement de l'Authorité Royale; Mais ces deux nobles Princes, de l'élevation prochaine desquels sur le Throne tous les Protestans ont des idées si consolantes, furent trop genereux & trop prudens pour donner dans ce panneau, reconnoissans que l'Authorité des Rois & Reynes d'Angleterre est assés grande pour les Regles fondamentales du Royaume, sans empieter un nouveau pouvoir de *Prerogative*, duquel les Loix ne l'avoient point revétue & qui ne seroit d'aucun usage, que pour les mettre en état de faire du mal. Et dans la verité il est plus avantageux tant

tant pour l'honneur & la Sureté du Roy, que pour la liberté & la ſureté du peuple, que cette *Prerogative* du Prince ſoit reduite à ſon ancien & légitime Canal, que de luy laiſſer prendre une étendue ſans bornes, comme le dernier Roy & ſa Majeſté d'aujourd'huy ont mille fois tenté de le faire. On peut prouver par les Termes mêmes de la *Declaration*, & de la *Proclamation*, que ces deux pieces n'ont été Fabriquées & publiées que pour ériger l'Authorité Souveraine, & l'élever à un pouvoir tranſcendant au deſſus des Loix des deux Royaumes, car ces deux Actes nous repreſentent l'authorité qui diſpenſe des Loix en des termes qui n'emportent pas moins, ſinon que ſa Majeſté eſt libre, déchargée, & degagée de toutes ſortes de liens & d'obligations, & qu'elle eſt revétue du Droit de faire tout ce qu'il luy plaiſt. Car ſi les termes de *bon plaiſir Royal* authorizé pour ſuſpendre l'execution de telles & telles Loix, & pour empécher que l'on n'exige tels & tels ſermens, & cela non point en vertu de quelque authorité que les Loix facent reſider en ſa Majeſté, mais en vertu d'une certaine choſe vague & indeterminée, que l'on appelle *Prerogative*

Roya-

Royale, ainsi que le pouvoir exercé dans cette Declaration Royale est couché & exprimé, si ces termes, dis-je, ne suffisent pas pour nous faire voir clair sur ce sujet; Ceux de *pouvoir absolu auquel tous les sujets doivent obeir sans reserve*, par lesquels il a plu au Roy de nous marquer & faire connoître la nature de l'authorité qu'il pousse & avance dans la Proclamation d'Ecosse, pour dispenser, & annuller les Loix auxquelles cette Declaration se rapporte, & pour accorder la Tolerance avec les autres *libertés*, *immunités*, *& Droits* dont il y est fait mention; Cela dis-je, est plus que suffisant pour mettre ce que nous disons hors de toute contestation. C'est absolument une même espece d'authorité, qu'il pretend sur les Loix & sur les su ets des deux Royaumes, quoy que pour certaines raisons elle soit marquée & exprimée plus modestement dans la *Delaration pour la Liberté en Angleterre*, qu'elle n'est dans *la Proclamation pour la Tolerance en Ecosse*: Jamais le Grand Czar de Moscovie, le Grand Mogol, ni le Sultan Turc n'ont pretendu à une authorité plus illimitée, & plus exorbitante sur leurs sujets, que l'est ce pouvoir absolu, lequel le Roy avan-

avance & veut exercer, & lequel il établit comme la ſource de tous les Actes Royaux qui ſont exercés dans les deux Piéces ſuſdites. Et l'employ que le Roy fait de ce pouvoir abſolu qu'il s'attribue, voulant qu'il ſoit une *Obligation à ſes ſujets pour luy obeir ſans reſerve*, cela, dis-je, eſt une Paraphraſe qu'il fait ſur le *Pouvoir Deſpotique*, qui pouſſe ce pouvoir à un degré ſi enorme que jamais ni les anciens Tyrans ni les modernes, n'avoient rien imaginé de ſemblable, & jamais les plus miſerables eſclaves qui ayent été, n'avoient oui parler de choſe pareille, juſqu'à ce que le Roy de France d'aujourd'huy en a donné l'exemple, en ſe ſervant de ſon *Vouloir* & de ſon *bon plaiſir* comme d'un argument au deſſus de toute exception, pour convertir ſes ſujets Reformés & les faire renoncer à la Religion Chrêtienne, & devenir Papiſtes. Il faut examiner ſi ſa Majeſté qui ſe propoſe ce Roy étranger pour modéle, & fait gloire de l'imiter, ne pourra point en peu de tems faire la même application & le même uſage de ce *pouvoir abſolu*, *auquel ſes ſujets ſont obligés d'obeir ſans reſerve*; Et ſi dans un tel cas ceux qui ont preſenté des *Addreſſes* pour le remercier de ſa Declaration & qui

qui par là justifient sa Pretention au Pouvoir absolu, puis que la Declaration n'a point d'autre appuy ni fondement, & qu'elle en tire son origine, si ces gens là, dis-je, peuvent se dispenser de luy rendre l'obeissance, laquelle est inseparablement attachée à ce Pouvoir absolu. C'est ce qui nous confirme encore de plus en plus, que la Declaration Angloise & la Proclamation Ecossoise, ont été non seulement concertées pour obtenir des sujets une reconnoissance d'un pouvoir absolu dont le Roy seroit revétu, mais qu'outre cela il ne faut pas moins que l'usurpation & l'exercice de ce Pouvoir absolu pour les faire valoir au dessus des diverses Loix & Droits sur lesquels ce Pouuoir absolu pretend dominer, comme on le void dans les deux susdites pieces dont il est question. Tout le monde confesse qu'il y a une Royale Prerogative attachée à la Couronne, & qui appartient à l'Office de Roi; Car les fonctions de la Souveraine Magistrature ne peuvent point être executées, ni exercées pour le bien & la sureté du Peuple, s'il n'y a un Pourvoir qui y soit attaché, pour suspendre l'execution de quelques Loix en de certains tems, en sorte qu'à cet égard le Ma-

Magiſtrat a de l'authorité ſur les droits des particuliers en certains cas ; Mais alors les coûtumes receües des trois Nations reſpectivement, & le bien Univerſel, & Public, la converſation & le ſalut du peuple en general, ſont la meſure & la régle par laquelle cette Prerogative de la Couronne ſe doit régler, & ſi l'on outrepaſſe cette régle, c'eſt une Uſurpation & une Tyrannie dans le Prince qui le fait. Tout le Pouvoir appartenant aux Rois & aux Reynes d'Angleterre, tire ſon origine de la conceſſion du peuple, par laquelle il eſt ſtipulé, quels droits, libertés, & priviléges ils ſe ſont reſervés à eux mêmes, & quelle authorité & Jurisdiction ils ont deleguée, & cedée au Souverain, afin qu'il fût en état de les proteger & deffendre, & qu'ils puſſent vivre en paix, en liberté, & en ſureté qui ſont les fins pour lesquelles ils ont choiſi des Rois pour les gouverneur, & ſe ſont ſoumis à eux, & ſe ſont arrétés à cette forme de gouvernement Civil. Et les opinions de quelques particuliers de quelque Rang ou Ordre qu'ils ſoient, ne doivent point être receües pour une légitime expoſition de l'étendue de cette Prerogative, vû que par leur dé-

pen-

pendance de la Cour, & par l'habitude qu'ils ont d'être gouvernés par des vües & des fins personnelles & interessées, ils l'étendent au delà de ce qui est pour le Bien Public; Mais le cours immemorial du Gouvernement, avec le sentiment de toute la Societé, laquelle est Representée par le Parlement dans les occasions, ce sentiment là, dis-je, doit être pris pour l'unique & le veritable sens, la Paraphrase, & la Declaration des bornes de cette Prerogative & Pouvoir Royal: Et pour ce qui est des Témoignages de ces Jurisconsultes mercenaires, & de ces Ecclesiastiques Parasites qui ont eu l'impudence de determiner cela, au contraire des bornes que tous les Parlemens y ont mises par leurs suffrages & Resolutions, c'est un crime à eux qui merite les chatimens les plus sevéres, & que l'on doit espérer qu'un veritable Parlement Anglois ne laissera point impuni. Or un Pouvoir qui procéde d'une Prérogative Royale pour Suspendre & renverser tout à la fois beaucoup de Loix, & des Loix de telle nature & consequence, que la grande Sureté du peuple consiste en leur conservation, & pour lesquelles toute la Narion, representée par les

Parlemens a toûjours été tellement jalouſe qu'ils ſe ſont toûjours oppoſés aux Princes qui l'entreprenoient, & ont interrompu l'execution & le cours de leurs attentats; Un tel Pouvoir, dis-je, pour abolir les Loix les plus importantes du Gouvernement, eſt ſi éloigné d'être un Droit inherent à la Conronne, que la ſeule pretenſion que l'on y a, eſt un changement du Gouvernement, & un renverſement de toutes les Loix fondamentales du Royaume. Fortescuę dit, que * *Rex Angliæ populum gubernat non merâ poteſtate Régiâ, ſed politicâ, quia populus ijs legibus gubernatur quas ipſe fert*, De Laudib. Leg. Angl. c. 9. *Le Roi d'Angleterre ne gouverne pas par un pouvoir purement Royal, mais par un pouvoir Politique, en ce qu'il eſt obligé de gouverner ſelon les Loix, que le peuple a choisies & faites lui même.* Et Bracton & Fleta nous diſent, que *Rex Angliæ habet ſuperiores*. Bract. lib. 2. viz. *legem per quam factus eſt Rex*, cap. 15. Flet. *ac Comites & Barones qui debent ei frœnum ponere*; lib. 1. cap. 17. c'eſt à dire, *Le Roy d'Angleterre à pour ſuperieurs la Loi par laquelle il a eſté fait Roy, & laquelle la Régle de ſon Authorité, & le Parlement qui doit le reprimer,*

s'il

s'il ne gouverne pas bien. Et la dessus nous avons non seulement cet autre mot de Bracton, *Nihil aliud potest Rex, nisi id solum quod jure potest; Le Roy ne peut rien, que ce qu'il peut selon la Loi*: Mais nous avons aussi ce fameux passage des Rolles du Parlement. *Non est ulla Regis prærogativa, quæ ex justitia & æquitate derogat; Qu'il n'y a point de Prerogative, appartenante au Roy, par laquelle il puisse éviter d'agir selon la Justice & les Loix;* Nos Ancétres êtoient si soigneux en Angleterre & en Ecosse de maintenir leurs Loix, & d'empécher que les Rois n'y donnassent atteinte; Qu'ils n'ont pas seulement declaré par leurs suffrages & Resolutions en divers Parlemens, & par plusieurs Statuts, que les dispenses que les Rois vouloient faire des Loix & des sermens ordonnés, êtoient nulles & sans valeur, & ne devoient point être receües des Juges, ni des autres Executeurs des Loix & de la justice; Mais ils ont souvent fait accuser, arréter, & condamner tantôt à une peine, tantôt à l'autre, ceux qui avoient conseillé au Roy de faire quelque usurpation d'Authorité au dessus des Loix, ou de violer quelques réglemens établis. J'étendrois ce discours beaucoup au

de là de mon dessein, si je rapportois les diverses Loix contre les Nonconformistes, lesquelles ont été suspendües, & annullées, ou dont le Roy a pretendu dispenser, dans ces deux pieces susdites, & je l'étendrois encore davantage si j'y faisois toutes les Reflexions que la matiere nous fournit, & qu'une personne d'un mediocre esprit peut facilement faire; Je m'arréterai donc seulement à deux ou trois attentats de cette *Prerogative Royale* & de ce *Pouvoir absolu* lesquels sont de grandes & terribles avances de tyrannie pour la premiere démarche que l'on fait; & auxquelles les premieres Actions de ce pouvoir absolu seront proportionnées, en sorte qu'il ne nous restera plus rien de la Religion Protestante, ni de nos Libertés Angloises, & qu'il faudra que nous nous trouvions heureux d'être Papistes ou esclaves, si nous n'aimoins mieux être condamnés à aller à Tyburn ou à Smithfield, c'est à dire, estre pendus ou brulés. Le premier de ces attentats est, la suspension des Loix qui ordonnent les ser mens *d'Allegeance* & de *Suprematie*, & *la deffense* qu'il fait, *que l'on exige desormais ces sermens de qui que ce soit*; par lequel seul exercice de *Prerogative Royale* & de

Pou-

Pouvoir abſolu, quand méme il n'attenteroit rien de plus, les deux Royaumes ſont non ſeulement aſſujettis à une Juriſdiction etrangére ſous la ſervitude de laquelle ils ont gemi pendant plusieurs ſiecles; mais le Roy eſt auſſi privé de la plus grande ſureté qu'il avoit de la part de ſes ſujets, tant pour luy que pour le Gouvernement, & la Couronne eſt dépoüillée d'un de ſes plus precieux joyaux, aſſavoir de l'Authorité qu'elle avoit ſur tous les ſujets, laquelle étoit jugée ſi eſſenticlle à la Souveraineté & à la dignité Royale, qu'elle étoit annexée à la Couronne Imperiale d'Angleterre, & jugée inſeparable du Roy, avant que la Religion Reformée fût établie. Et c'eſt à leurs Alteſſes Royales d'Orange, auxquelles le Droit de ſucceder aux Couronnes de la Grande Bretagne appartient inconteſtablement, de penſer ſi ſa Majeſté ne peut pas par la même Authorité, par laquelle il aliene une partie ſi conſiderable de la Jurisdiction Royale, transferer la Succeſſion même, & diſpoſer de la Couronne en faveur de qu'il luy plaira. Et ceux qui ſont autour de luy, qui ont mis hors du throne le dernier Roy pour faire place à ce Roy icy, ne

feront pas grande difficulté d'en chasser un Successeur Protestant, s'ils peuvent trouver un autre Papiste aussi Bigot que celuy cy pour l'élever sur le throne. Quoi qu'il en soit, s'ils montoient demain sur le throne, voici une Jurisdiction étrangére introduite & établie pour être la rivale de la leur, & ils sont privés de tous les moyens d'être assurés de la fidelité & loyauté d'un grand nombre de leurs sujets. Et la connoissance certaine & la longue experience qu'il se vante d'avoir, dans la Proclamation Eccossoise, que comme les Catholiques sont par leurs principes bons Chrétiens aussi sont-ils bons sujets, cela dis je, ne suffira pas, pour que leurs Altesses Royales s'y puissent fier, puis que la Religion des Papistes les oblige à des choses contraires envers les Princes que l'Eglise de Rome a condamné comme hérétiques. Un second exemple, dans lequel cette pretendue Prerogative Royale est exercée d'une maniere qui l'éleve au dessus des Loix, & qui ne peut être soutenüe que par la pretention d'un Pouvoir absolu en sa Majesté, & par la reconnoissance de ce Pouvoir par les sujets, laquelle ils témoignent en approuvant la *Declaration*

pour

pour la liberté de conscience, & la Proclamation pour la Tolerance; Ce second exemple, dis-je, c'est l'Authorité qu'il se donne d'annuller & de renverser les Statuts par lesquels les Tests avoient été établis, & d'admettre par ce moyen les Papistes à tous les benefices, Offices & emplois importans, soit civils, soit militaires, ou Ecclesiastiques. Je ne parle point de la suspension de l'execution de ces Loix, selon lesquelles c'estoit un crime digne de punition d'estre Prestre, ou de prendre les Ordres dans l'Eglise de Rome, ou de se faire Papiste, ou de s'assembler pour oüir la Messe; car comme plusieurs de ces Loix n'ont jamais été approuvées par plusieurs Protestans, aussi est-il certain que rien ne les auroit fait approuver en Angleterre, que les diverses trahisons & Conspirations, dont les Papistes furent trouvés coupables de tems en tems contre l'Etat. De tous les hommes du monde il n'y en a point qui ayent moins de sujet de se plaindre, de l'injustice & rigueur de ces Loix, que les Papistes; en considerant le grand nombre de Loix infiniment plus cruelles & plus sanguinaires qui sont executées tous les jours contre les Protestans dans les Païs Papistes, & cela

purement pour leurs ſentimens, & pour leur maniére de ſervir Dieu, ſans qu'ils ſoient coupables d'aucuns crimes contre le Gouvernement Civil ſous lequel ils vivent; Quand méme il ſeroit neceſſaire de delivrer les ſuſdits Papiſtes du joug des Loix ſuſdites, par des principes ſoit de Religion, ſoit de politique, toujours cela ne ſe devroit-il faire que par *l'Authorité Legiſlative* des trois Royaumes; Er pour ce qui eſt du Roy, qui le veut faire en vertu d'une Prerogative pretendue, c'eſt en luy une Uſurpation contre les Loïx, & une Violation du ferment de ſon Couronnement. Et ce n'eſt pas une choſe qui recommande beaucoup l'humanité des Papiſtes ou la debonnaireté & Veriré de leur Religion, de voir que pendant qu'ils traitent par tout ailleurs ceux qui different de leurs opinions avec cette barbarie, ils crient ſi haut contre quelques ſeverités auxquelles ils ſont expoſés en quelques Etats Reformés, & auxquelles leurs trahiſons ont donné occaſion au commencement, & qui n'ont jamais été executées, qu'à cauſe de leurs Conſpirations & perfidies. Mais ils voudroient qu'il fût permis à eux ſeuls d'être cruels, en quoi ils agiſſent confor-

mé-

mément à leurs principes ; Et je souhaite de tout mon cœur, qu'on puisse donner quelque bon ordre à l'avenir pour la sureté & l'exercice public de nôtre Religion, sans rien faire qui soit indigne des principes du Christianisme, ou de l'humeur douce & genereuse de la Nation Angloise ; & que la qualité de sanguinaire puisse être laissée à l'Eglise Romaine comme son Privilege particulier & sa gloire, & comme le caractere qui la distingue plus que toutes les autres marques auxquelles elle pretend. Ce dont je parle, est la suspension de l'execution de ces Loix, par lesquelles le Gouvernement étoit assuré de la fidelité des sujets, & par lequel ceux auxquels on ne se pouvoit confier, étoiēt simplement exclus des emplois considerables, & étoient exposés à de tres-petites incommodités pour les mettre seulement hors d'état de nous faire du mal. Tous les Etats ont le Droit de se servir des moyens qu'ils jugent propres pour leur conservation, pourvû qu'ils ne soient pas de telle nature, qu'ils ne puissent subsister avec les fins du Gouvernement, & qu'ils ne repugnent point à la volonté du Souverain Seigneur du genre humain ; Et il est au pouvoir de tou-

toute aſſemblée qui a l'Authorité de faire des Loix, de declarer qui eſt capable ou incapable des emplois publics, & de poſſeder les Offices, deſquels dépend la Paix, la proſperité ou la ſureté de tout le corps Politique. Sans cela aucun Gouvernement ne pourroit ſubſiſter, ni le peuple vivre en ſureté; mais au contraire l'Etat ſeroit en continuel danger d'être renverſé, & les Priviléges, libertés, & la Religion des ſujets courroient auſſi toujours riſque. Et s'il arrivoit qu'un tel pouvoir dans les Legiſlateurs, fût quelquefois porté trop loin ſur quelques faibles ſoupçons & ſur les jalouſies mal fondées, & que quelques perſonnes vinſſent à être dépoſés des charges, quoi qu'il n'y eût rien à craindre, de ce qu'ils poſſédoient ces emplois; le pis qui pouroit arriver de tout cela, ne ſeroit qu'un peu de deshonneur que l'on auroit fait à ces perſonnes, qui meritoient plus d'eſtime & plus de faveur, mais cela ne pourroit être d'aucun préjudice à la Societé, y en ayant toujours un aſſés grand nombre d'autres, capables de s'aquiter de toutes les charges, en qui on peut mettre une entiere confinance. Et c'eſt une choſe remarquable, que les Etats

Gene-

Generaux des Provinces Unies, qui accordent une plus grande liberté à toutes ſortes de Religions, qu'aucun Etat connu de l'Europe; ne ſouffrent point qu'aucuns Papiſtes parviennent aux emplois d'Authorité & de Judicature, ni à aucun autre Office dans la Republique qui puiſſe les mettre en état de tenter aucune choſe au préjudice de la Religion, ou de trahir la liberté des Provinces. Et comme il eſt permis à quelque Gouvernement que ce ſoit d'exclure des charges publiques, ceux de la mauvaiſe volonté deſquels contre l'Egliſe ou contre l'Etat, ils ont une certitude morale, ou de juſtes fondemens de ſoupçon. Il n'eſt pas moins permis auſſi d'établir des *Teſts* pour les découvrir, afin qu'ils ne puiſſent pas ſe maſquer & déguiſer pour entrer dans les charges, & par là accomplir & executer leurs mauvaiſes intentions. Et il n'eſt pas poſſible en tel cas d'éviter, que les *Teſts* par leſquels ils doivent être éprouvés, n'ayent relation à quelques uns des principes par leſquels ils ſont plus eminemment diſtingués de ceux qui ſont de la Religion ou du Parti dominant, & dans leſquels ces gens croyent qu'il eſt plus criminel de diſſimuler ſon opinion.

Et les Papiſtes n'ont aucune raiſon de s'offenſer, que l'on ait choiſi l'Opinion de la Transſubſtantion pour une marque de diſtinction, afin de les reconnoître, par le refus qu'ils feront de condamner cette opinion. Puis que tout le mal que leur en arrive, quand ils ſont connus, c'eſt ſeulement d'être exclus de la part qu'ils auroient ſans cela dans le Gouvernement, & de n'être point receus aux emplois honorables ou lucratifs; vû que c'eſt depuis long tems leur coutume, d'exiger que *l'on croye la preſence corporelle dans le Sacrement*, comme un point pour lequel ceux qui ne le reconnoiſſent pas ſont contés pour heretiques, & ſont condamnes à être brulés, ce qui eſt quelque choſe de bien pire que de ne pouvoir avoir place dans les deux Chambres du Parlement, ou d'être exclus de quelque emploi civil ou militaire. Et on ne leur demande pas qu'ils declarent, encore moins qu'ils jurent, *que la Doctrine de la Transſubſtantiation eſt fauſſe*, ou qu'*il n'y a point de Transſubſtantiation*, comme il eſt affirmé dans un certain méchant petit Ecrit fait contre la fidélité de l'Egliſe Anglicane; mais tout ce qui eſt ordonné dans les Actes du Teſt, eſt cecy.

J. A. B.

J. A. B. declare, que je croi qu'il n'y a point de Transsubstantiation, dans le Sacrement de la Céne du Seigneur, ou dans les élemens du Pain & du Vin, pendant le tems de la Consecration ou apres, quelque personne que ce soit qui la face. Quoi que le Parlement eût dessein de faire toutes les diligences possibles, pour découvrir les Papistes, afin que les moyens qu'il vouloit employer pour nôtre sureté, à laquelle tendoient tous ces Actes, en fussent d'autant plus efficaces; cependant ils ne voulurent pas prescrire une methode pour cela, laquelle auroit exposé les Papistes a la risée de tout le monde pour leur folie. Il y a bien de la difference, entre dire, jurer, ou declarer, *Je crois qu'il n'y a aucune Transsubstantiation*, & dire ou declarer, *qu'il n'y a point de Transubstantiation*; Le premier ne fait qu'exprimer quel est mon sentiment & mon opinion, & n'affecte point du tout la Doctrine, pour la faire ou la défaire, mais il la laisse pour ce qu'elle est en elle même, independamment de ce que j'en pense; au lieu que le dernier affecte premierement l'objet, & la determination de son existence à un tel mode, que je le

 con-

conçois ; Et il y a mille choſes, leſquelles je puis dire que je ne croi pas, quoy que je n'oſe ou ne veüille pas dire, qu'elles ne ſont pas. Or comme la diſpenſe que le Roy veut faire de ces Loix, marque qu'il s'attribue un Pouvoir abſolu ; Auſſi les *Addreſſes* que l'on luy fait par forme de remerciemens pour la Declaration dans laquelle ce Pouvoir eſt exercé, n'emportent pas moins qu'une Reconnoiſſance que l'on fait, que ce Pouvoir luy appartient légitimement. Il y a une troiſiéme choſe, laquelle la honte ou la crainte les a empéchés d'inſerer dans la *Declaration pour la liberté de conſcience en Angleterre*. Mais qu'ils ont eu l'impudence d'inſerer dans la *Proclamation pour la Tolerance en Ecoſſe*, laquelle porte écrit ſur le front en gros caractéres, *Pouvoir abſolu*, & eſt un exemple de Tyrannie ſans pareil tel qu'à peine aucun des Tirans de l'Orient, non pas même le Leviathan François, auroit il oſé commettre rien de ſi impudent. Car apres avoir ſuſpendu, & annullé toutes les Loix qui ordonnent les *Teſts*, par leſquels nôtre Religion eſtoit miſe en ſureté, pour nous & pour nôtre poſterité, il a imposé un nouveau ſerment à ſes ſujets Ecoſſois,

fois, par lequel il veut qu'ils s'obligent *de le deffendre & maintenir luy, ses Hérétiers & légitimes successeurs dans l'exercice & de leur Pouvoir & Authorité absolüe contre tous jusqu'à la mort.* D'imposer un serment à des sujets c'est une chose, qui a tousjours esté regardée comme l'Acte le plus Souverain de *l'Authorité Legislative*, en ce qu'il engage leurs consciences, & demande l'approbation de leurs esprits, par rapport à ce qui est commandé; au lieu que l'on peut se soumettre à une Loi qui ne regarde que les biens, quoi que l'on juge au méme tems que ce qui est exigé, est déraisonnable & injuste. Et comme c'est une chose qui regarde la sagesse & la justice des Legislateurs, d'estre fort circonspect & Discret en imposant aux sujets des sermens, & cela non seulement parce que l'on doit prendre garde de ne prostitüer pas le nom de Dieu, & l'exposer à la prophanation, lors que la chose pour laquelle on exige le serment est triviale & de peu de consequence, ou douteuse & incertaine; mais parce aussi que c'est un exercice de Jurisdiction sur les ames des hommes, lequel est plus considerable,

que s'il estoit seulement exercé sur leurs biens, sur leurs corps, ou sur leurs Privileges; aussi aucun de nos Rois n'avoit jamais pretendu au Droit d'ordonner ou d'exiger un serment qui n'eût pas esté premierement établi & specifié en quelque Loi ; & jusqu'icy on auroit toujours estimé, que ç'auroit esté une bonne raison pour refuser de préter un tel & un tel serment, de dire il n'y point de Loi qui l'ait exigé. C'estoit un des articles de Haute trahison ; & le plus essentiel, dont le Comte de Strafford fut accusé, de ce qu'estant Viceroy d'Yrlande, il avoit exigé des Ecossois qui s'estoient habitués dans ce Royaume, un serment de fidelité, qu'aucune Loi n'avoit ordonné ni prescrit : Ce qui doit un peu faire craindre aux Conseillers qui ont donné au Roy le Conseil d'imposer ce nouveau serment, aussi bien qu'à tous les autres qui demanderont que l'on le préte sur la simple Authorité du Roi, ils doivent craindre, disje, que cela ne s'éleve quelque jour en jugement contr'eux, Et qu'en justice ils ne soient trouvés dignes de perdre la vie. Et comme d'imposer un serment non authorizé par la Loi, est le dernier Acte du Pouvoir absolu, & que dans le Roy,

c'est

c'eſt un renverſement des Loix fondamentales du Gouvernement ; Auſſi ſi nous conſiderons le ferment en luy méme, nous trouverons que cet Abſolu Pouvoir eſt étrangement manifeſté dans toutes les parties de ce ferment, & que l'on ne demande pas moins au peuple, ſi non qu'ils jurent eux mémes, qu'ils ſont les tres-obeiſſans eſclaves de ſa Majeſté. Dans un article de ce ferment, *ils ſont obligés de jurer qu'il n'eſt pas permis à des ſujets ſous quelque pretexte, & pour quelque cauſe que ce ſoit, de prendre les Armes contre luy, ou contre aucun ayant commiſſion de luy, & qu'ils ne reſiſteront jamais à ſon pouvoir ou Authorité*; ce que l'on peut regarder comme un moyen aſſuré pour retenir les gens, & les empécher de remüer lors qu'il ſe ſaiſira de leurs biens, & renveſera leur Religion, & auſſi comme un encouragement aux Papiſtes pour entreprendre de couper la gorge à ſes ſujets Proteſtans, quand ils ſe feront liés les mains par leur ferment & mis hors d'état de le pouvoir empécher. Les Papiſtes n'auront qu'à venir authorizés d'une Commiſſion de ſa Majeſté, qui ne leur ſera jamais refuſée pour un œuvre ſi meritoire, & l'ors il n'y aura ni ſecours ni

reme-

remède, il faudra tendre la gorge, & découvrir sa poitrine à leurs *épées consacrées* & à leurs *dagues sanctifiées*. Même si le Roi transferoit la Succession de la Couronne à quelque zéle Papiste en frustrant les héritiers légitimes, ou qu'il disposât de ses Royaumes par voye de donation en faveur du Pape ou de la Societé des Jesuites, & que pour leur plus grande assurance il les en mît en possession pendant sa vie; Les Ecossois sont obligés en vertu de ce serment de souffrir cela paisiblement, & d'y acquiescer fort doucement. Ou si ses Medicins luy conseilloient d'user tous les jours de differentes femmes & filles, comme d'un bon remède contre ses ardeurs malignes & venimeuses, tous ceux de ce Royaume sont obligés de luy abandonner leurs femmes & leurs filles avec un silence respectueux & avec une profonde veneration. Et si par ce Serment il peut s'assurer, que son peuple Nonconformiste ne luy fera aucune oppsition, au cas qu'en revenant de leur Yvresse & reconvrant la Raison, c'ils sussent saisies de quelque accés de leur ancien zéle; il est d'ailleurs assuré de trouver une moderation Asiatique dans son peuple Episcopal, par un principe dont ils ont été

été imbus depuis peu de tems, lequel ils n'ont appris ni dans leurs Bibles, ni dans les Loix du Royaume. Car le Clergé s'imaginant que le vent souffleroit toujours du même côté, & étant resolu de faire passer pour un devoir, par le moyen de son esprit & de son sçavoir, ce qui étoit propre pour leurs interests en ce tems là, le Clergé, dis-je, préchoit d'une maniere si exorbitante la doctrine de *l'Obeissance Passive*, qu'ils ont fait tout ce qu'ils ont pû, pour se livrer eux mêmes, & tous ceux qui avoient la foiblesse de les croire, piés & poings liés pour servir de Sacrifice à la fureur Papiste & à la Tirannie Despotique. Mais quant à moy, je loüe Dieu de ce que je ne suis point taché de cette serville & basse doctrine, plus digne d'esclaves que d'Anglois, & j'espere la même chose de beaucoup d'autres; J'ay toûjours été de sentiment que le premier devoir de chaque membre d'un corps Politique, regardoit la Communauté, pour le salut & avantage de laquelle, les Princes ont été instités, & que la part des Princes est de répondre aux principales fins pour lesquelles ils ont été établis, & d'agir selon les Régles qui leur ont esté marquées

quées. Je ne ſçai ſi cela vient de la ſtupidité de mon eſprit, ou ſi mon entendement eſt autrement fait que celuy des autres; Mais juſqu'icy je n'ay pû avoir d'autre penſée, ſinon que les Régles & les Loix fondamentales d'un Etat ſoit Republique ou Royaume, doivent eſtre la meſure des commandemens du Souverain, & de l'obeiſſance des ſujets; Et que comme nous ne devons pas uſurper ce qui appartient au Prince par les conceſſions & ſtipulations, qu'auſſi non ſeulement nous pouvons legitimement, mais que nous devons deffendre ce qui nous eſt reſervé, au cas qu'il ſoit envahi ou ravi par d'autres. Et comme ſans un tel Droit dans les ſujets, tous les Gouvernemens légitimes, & les Monarchies mixtes, ne ſeroient que des noms vains & des choſes ridicules; Auſſi par tout où le Gouvernement d'une Nation eſt tel, le Prince qui s'efforce de renverſer les Loix de la Societé eſt le Traître, & le Rebelle, & non le peuple qui fait tous ſes efforts pour les maintenir & deffendre. Il y a encore une autre branche du ferment ſuſdit, qui eſt d'un ſtile encore beaucoup plus déraiſonnable que le premier; lequel eſt, *Qu'ils l'aſſiſteront de tout leur pouvoir,*

voir, le defendront, & maintiendront dans l'exercice de son Pouvoir & Authorité absolue; Ce qui estant joint à *l'Obeissance sans reserve*, nous rend les plus grands esclaves qui soient, ou ayent jamais été dans l'Univers. Nos Rois étoient obligés cy devant de Gouverner selon les Loix, & sa Majesté d'aujourdhuy y est aussi obligé, si un serment de couronnement, & la Foy jurée aux Hérétiques, n'étoient point plus foibles que les cordes de Sampson ne le furent; Mais au lieu de cela, voicy un nouveau serment imposé aux sujets, par lequel ils sont obligés de proteger & deffendre le Roi, lors qu'il Gouverne Tyranniquement. C'auroit été déja trop de demander seulement qu'on se soumît paisiblement à l'exercice du Pouvoir absolu; mais de commander qu'on jurera d'assister & de défendre sa Majesté, & ses successeurs dans toutes les choses ou ils l'exerceront, c'est détruire ouvertement toute liberté naturelle aussi bien que civile, & nous dépouiller de la liberté qui nous appartient doublement, entant que nous sommes qu'hommes, & entant que nous sommes sous un libre gouvernement qui est reglé par les Loix. Car par ce beau serment, nous nous obli-

obligeons à traîner nos freres au feu, à leur couper la gorge, à piller leurs maiſons, à enſanglanter nos mains du ſang de nos femmes & de nos enfans, s'il plaît à ſa Majeſté de choiſir ces exemples pour exercer ſon Pouvoir abſolu, & d'exiger que nous l'y aſſiſtions. Ainſi qu'il ètoit neceſſaire d'abolir tous les autres ſermens & *Teſts*, comme ètant incompatibles avec celui-cy; auſſi en demandant que les Ecoſſois prêtent ce ſerment, il ſe vange de la maniere la plus haute & la plus horrible qu'il ètoit poſſible, de leur ligue ſolemnelle & du *Convenant*, & de tous les autres ſermens, que l'appetit de gouverner ſans Loix, & la Bigotterie Papiſte, diront toujours avoir été injurieux à la Couronne. Mais il n'y à point de paroles capables d'exprimer les méchancetés horribles qui ètoient cachées & enveloppées dans ce nouveau ſerment, ou de declarer l'horreur que tous ceux qui eſtiment les droits & les Libertés du genre humain, en devroient avoir. Et on ne ſçauroit aſſez déteſter la conduite de ceux qui remercient par des Addreſſes, le Roi pour ſa Proclamation. On peut âjouter une qua-

triéme

triéme chose, par laquelle il paroîtra que l'usurpation que sa Majesté fait du Pouvoir absolu, nous est repetée en lettres Capitales dans sa Declaration pour la liberté de Conscience. Car non-content, d'obmettre les Sermens de Fidelité & de Suprematie, & ceux du Test sans les exiger, & n'étant pas satisfait de suspendre pour un tems la necessité qu'il y a de les prendre, Il nous dit que c'est son *vouloir & son bon plaisir que les sermens susdits ne seront plus exigés*, ce qui est casser entierement & directement toutes les Loix qui les avoient ordonnées. Jusqu'icy cela avoit passé pour une maxime indubitable, que *Eorum est tollere, quorum est condere*, c'est à dire, *qu'il n'appartient de casser les Loix, qu'à ceux qui ont le pouvoir & l'Authorité de les faire*. Et jusqu'icy on nous a fait croire aussi, que le *Pouvoir Legislatif* n'estoit pas dans le Roy seul, mais que les deux Chambres du Parlement y avoient du moins une part; Au lieu qu'icy par la suspension & cassation des Loix pour jamais, tout le *Pouvoir Legislatif* est attribué au Roy; Et le gouvernement d'Angleterre vient à être changé & renversé tout d'un coup. Quoi que l'on ait beaucoup dis-

pute

puté ſi le Roi avoit la liberté de refuſer ſon conſentement aux *Billets* concernans le bien public, qui lui étoient preſentés apres avoir eu l'approbation des deux Chambres; & que ſi ces mots du ſerment du Couronnement qui portent, qu'il eſt obligé *de gouverner ſelon les Loix*, *quas vulgus elegerit*, c'eſt à dire, *que le peuple aura choiſies*, ſi ces mots dis-je, ſignifient quelque choſe, le Roi n'a pas cette liberté de refuſer ledit conſentement, Encore dis-je, que l'on ait diſputé ſur cela; Cependant perſonne, n'avoit eu l'impudence jusqu'à ce tems, que ſa Majeſté ſe donne cette liberté, d'affirmer qu'il pût caſſer les Loix ſans le concours & le conſentement des Seigneurs & des Communes. Car de dire, que les Sermens que les Loix ordonnent, *ne ſeront plus exigés deſormais en aucun tems*, c'eſt un renverſement & une caſſation manifeſte de ces Loix, ou jamais aucune choſe n'a été ni ne ſera, & quand toute la Nation ſeroit aſſemblée en Parlement, elle ne pourroit jamais trouver de termes plus emphatiques pour ſignifier une Caſſation, à moins de nommer le propre mot, ce qu'il étoit neceſſaire d'eviter en ce tems icy, de peur d'allar-

mer

mer trop le Royaume, avant que sa Majesté ait suffisamment pourvû à tous les inconveniens qui en peuvent arriver, Car en supposant qu'ils demeurent toujours en être, & en vigueur, quoi que le Roi promette qu'ils ne seront point executés pendant sa vie, ce qui pourtant seroit toujours une assés hardie entreprise: Supposé, dis-je, cela, toujours ne peut-il pas nous assurer, *que les sermens ne seront plus exigés desormais en aucun tems*, à moins qu'il n'ait déja donné ordre à une Lignee eternelle de Successeurs Papistes, malheur dont j'espere que Dieu dans son infinie misericorde nous garantira, à moins qu'il n'ait obtenu un terme de vie plus longue que celle de Mathusala, ce qui est bien plus que la centaine d'années qui lui est souhaitée dans une nouvelle Dedicace par quelqu'un qui se dit Irlandois, ce qu'il auroit bien pû se passer de nous dire, parce que la trempe de son Esprit nous le declare assés. Quoi qu'il en soit, il nous porte icy un tel coup, par cet exercice de Pouvoir absolu, qu'il renverse de fond en comble le Gouvernement, & nous remet tous dans l'Etat de la Nature, en nous dechargeant de tous les liens, & de toutes les obli-

obligations, ſous lesquelles nous êtions en vertu des *Stipulations Fondamentales*, & des ſtatuts & Loix du Royaume: Car nous ne connoiſſons point de Roi, qu'un Roi qui eſt tel par la Loi, ni de Pouvoir qu'un *Pouvoir Legal* c'eſt à dire, ſelon les Loix. Laquelle maxime il foule aux piés, en prétendant que tout le *Pouvoir Legiſlatif* reſide en lui, & ainſi on peut dire que par là il jette le gantelet aux trois Reyaumes, & leur fait un dêfy, pour voir lequel d'eux ou de lui l'emportera, s'il ſera plus capable de maintenir ſon Pouvoir abſolu, ou eux de juſtifier qu'ils ſoient un peuple libre. Et comme en vertu du même *vouloir & bonplaiſir Royal*, il annulle (ce qu'il appelle Suſpendre) les Loix qui ordonnent les *Teſts* & les ſermens *d'Allegeance* & de *Suprematie*, & commande *qu'aucun de ces ſermens ou Declarations, ne ſeront exigés deſormais en aucun tems*; il peut par quelques autres ſemblables petits Papiers, nous donner des Edits de Whitehal, ou de Hampton Court, pareils à ceux de Verſailles, auxquels nous ſerons obligés de nous ſoûmettre *deſormais en tout tems*, & par lesquels il nous ſera force d'être gouvernés, aulieu de la *Loi Commune* & du *Livre des Statuts*.

Et

Et l'Authorité qu'il veut s'attribuer, de nous forger de nouvelles Loix, à l'exclusion des Parlemens, en vertu de la *Prerogative Royale*, n'est pas plus étrange en elle méme, ou plus contraire aux Régles fondamentales du Royaume, & à tout ce que nous avons tousjours vû pratiquer constamment, que la cassation, & infraction de tant de Loix anciennes, dans l'établissement desquelles, cette *chose absolüe*, si peu à la mode, & si desagréable aux Rois, que l'on appelle Parlement, avoit part. Je ne dirai pas que nos faiseurs *d'Addresses* sçavoient bien qu'une des fins de la derniere Declaration de sa Majesté, étoit d'obtenir que l'on reconnût en elle un Pouvoir absolu, mais je croi avoir suffisamment prouvé, que le pouvoir qu'il s'attribue de casser les Loix ne peut proceder que d'un Pouvoir absolu, & que ledit Pouvoir absolu est ouvertement exercé dans la ditte Declaration. Or de sçavoir maintenant, si apres leur avoir fait toucher au doigt des choses, ils se repentiront de ce qu'ils ont fait, ou du moins s'ils se donneront garde de maintenir ce Pouvoir, & de concourir avec le Roy dans les autres pernicieux effets qui en doivent estre apprehendés,

 je

je laiſſe au tems à nous l'apprendre, eſtant impoſſible de prevoir ce qu'un peuple qui eſt tombé en phreneſie pourra faire, en ſes violens accés de folie & de fureur.

Le deſſein de ſurprendre la poſſeſſion du Pouvoir abſolu, & de le faire reconnoître du moins par une partie du peuple, n'étoit pas l'unique Motif qui le portoit à publier la Declaration pour la Liberté de conſcience, & la Proclamation pour la Tolerance en Ecoſſe, mais il y avoit encore un autre motif qui y avoit part, c'eſtoit le deſſein de miner & de renverſer la Religion Proteſtante, & d'ouvrir la porte au Papiſme. Et ce n'eſtoit point par aucune compaſſion pour les Nonconformiſtes, que ces deux piéces furent publiées, mais par une grande tendreſſe qu'il avoit pour les Papiſtes, leſquels en tirent pluſieurs grands avantages dés à preſent; & tout le benefice en ſera pour eux à la fin. Nous avons déja vu, comme j'ay dit, que le Roy eſt reſolu *de convertir l'Angleterre, ou de mourir Martyr*; Et nous pouvons bien nous aſſurer que s'il ne penſoit, que la ſuſpenſion des Loix penales, & la diſpenſe qu'il pretend donner des *Teſts*, auſſi bien que la Liberté

berté & Tolerance de Religion qu'il offre, ſont des moyens admirablement propres pour cela, il n'auroit pas agi d'une maniere ſi contraire & ſi oppoſée à ſon inclination & à ſes deſſeins, que d'avoir annullé ces Loix, & accordé la Liberté qui reſulte de leur anéantiſſement. Principalement ſi nous conſiderons ce que le Jeſuite de Liége nous dit, que le Roy ſe ſentant vieillir, *ſe trouve par la obligé de ſe hâter, & d'aller â grands pas*, de peur qu'en ne vivant pas aſſés long tems pour effectuer ce qu'il pretend, il ne perdit non ſeulement la gloire de convertir trois Royaumes, mais auſſi qu'il *ne laiſſât les Papiſtes dans une pire condition qu'il ne les à trouvés.* Son Alteſſe Monſieur le Prince d'Orange conlud tres-juſtement que c'eſt là le but de cette preſente *Tolerance*, & c'eſt la riaſon pour laquelle lorſqu'on le pria d'approuver la ſuſpenſion des Actes du Teſt, & de vouloir concourir avec ſa Majeſté à demander qu'ils fuſſent revoqués, il répondit genereuſement & judicieuſement, *que puis qu'il eſtoit, & faiſoit profeſſion d'eſtre Proteſtant*, il ne vouloit *pas agir ſi indignement que de trahir la Religion Proteſtante*, ce qu'il auroit fallu faire neceſſairement, s'il avoit fait

ce qu'on ſauhaitoit de luy. Son Alteſſe Royale Madame la Princeſſe, a auſſi la méme idée du deſſein de la *Tolerance* & de la *Liberté* que le Roy pretend donner, & c'eſt pourquoy elle fit l'honneur à quelques Miniſtres Ecoſſois, qui luy allerent faire la réverence, de leur dire, *qu'elle les eſtimoit extrêmement, de ne vouloir point contribuer à trahir la Religion Proteſtante, en retournant en Ecoſſe pour y joüir du benefice de la Tolerance.* Quel *caractére indelebile* de honte n'imprimera point à un grand nombre de geus, qui pretendent eſtre établis pour la deffenſe de l'Evangile, & qui s'appellent Miniſtres de Jeſus Chriſt, d'eſtre trouvés trahiſſans la Religion, en juſtifiant la Suſpenſion de tant de Loix par leſquelles elle eſtoit établie & appuyée, & les Royaumes remparés; & preſervés contre le Papiſme; Pendant que ces deux Genereux Princes en negligeant en quelque façon, l'Intereſt qu'ils ont à ménager les bonnes graces de ſa Majeſté, ſans craindre ſon irritation qui le pourroit porter à leur faire tout le tort poſſible dans le Droit qn'ils ont à la Succeſſion des Couronnes Imperiales de la Grande Bretagne; que nonobſtant cela, par pure Generoſité, & pieté ils têmoi-

témoignent ouvertement le déplaisir qu'ils ont de cet Acte de sa Majesté; non seulement à cause qu'il est contre les Loix & tend à la Tyrannie mais aussi parce qu'il va à supplanter & ruïner la Religion Reformée. Et ceux là sont étrangement aveugles, qui ne voyent pas l'effet prodigieux que cela fait, pour produire les maux que j'ay dits, & cela en beaucoup plus de manieres qu'il n'est aisé de le dire. Car par là nos divisions sont non seulement entretenües dans un tems, que l'union de nos Conseils & toute la force des Protestans sont trop foibles contre les ruses & le pouvoir de Rome; Mais ceux qui ont presenté des *Addresses* pour remercier le Roy pour ces deux piéces sont devenus comme une Faction enrollée, pour appuyer le Roy en tout ce qui doit naturellement estre fait pour maintenir sa Declaration & pour justifier l'Authorité usurpée de laquelle procéde la Declaration. C'est un sujet à tristes reflexions, & peu à l'honneur des Nonconformistes, de considerer, que lors que l'Eglise Anglicane, qui avoit amené avec tant d'indiscretion les choses au point, que si le Roy avoit voulu pousser sa pointe, il s'en seroit ensuivi ce que nous avons vû

arriver ; que cette Eglise, dis-je, ayant enfin penetré les desseins de la Cour, ait recouvré son bon sens jusques là, qu'ils ne peuvent plus rendre à la Cour le service qu'ils avoient accoutumé de luy rendre, & lequel on attendoit toujours d'eux ; Et qu'il se soit trouvé un nouvel Ordre de gens prests à s'enrôller pour prendre leur place, lesquels par leurs suffrages & leurs Promesses faites au Roy dans leurs Addresses, ont entrepris de faire, ce qûe les autres ont la Conscience, l'honnesteté & la Sagesse de ne vouloir pas faire. Et par là les Divisions entre les Protestans sont non seulement entretenues, mais nos animosités sont encore allumées de plus en plus. Car pendant que ceux de la Religion établie sont irrités de voir tous les fondemens de la Religion Protestante & de leur Eglise renversés; Les Non-conformistes *Addresseurs* sont excités, & prennent la hardiesse de se vanger eux mémes sur le Clergé de la Nation, dans les termes les plus virulens, & les plus insolens, parce que ce Clergé a contribué aux souffrances qu'ils ont endurées autre fois. Certes il auroit esté non seulement beaucoup plus genereux, mais beaucoup plus Chrétien, & plus

plus prudent, de ne rendre point le mal pour le mal, mais de pardonner les injures receües, & de se joindre à leurs Freres & leur offrir tout secours, pour s'opposer au déluge du Papisme & de la Tyrannie, qui gagne & est prés d'inonder & d'engloutir les trois Royaumes. Et comme cela auroit uni tous les Protestans par des liens de Charité, & d'amour qui n'auroient point été dissous par des petites differences dans la Discipline, & dans les formes du service divin, & dans peu de Rites & de Ceremonies; Aussi selon le sentiment de tout le monde, cela leur auroit fait remporter une Victoire plus avantageuse sur ceux qui ont esté autrefois leurs ennemis imprudens & hargneux, que s'ils venoient à joüir des dépoüilles du Clergé Conformiste, estans mis en possession de leurs Benefices Ecclesiastiques. Les Relations que j'ay eües avec le Parti Nonconformiste, & la tendresse que j'ay pour eux plus que pour tous les autres partis, me fait déplorer de tout mon cœur la faute qu'ils font, de perdre la plus heureuse occasion, qui se puisse jamais presenter à eux, non seulement de mettre à profit la compassion que leurs souffrances ont ex-

excitée dans les cœurs de la pluſpart de la Nation, qui deviendroient leurs meilleurs Amis; & qui plus eſt, ils ſe rendroient ſi recommandables, que les plus grandes faveurs qu'un veritable Parlement Proteſtant leur pourroit témoigner, ſeroient regardées comme des Recompenſes au deſſous de ce qu'ils auroient merité. Et je ne puis m'empécher de dire, que j'aurois beaucoup mieux aimé voir la fournaiſe d'affliction plus chaude pour eux, quand mon ſort auroit eſté d'eſtre expoſé aux flammes les plus ardentes que de les avoir vûs commettre ces excés de folie contr'eux mémes, & cette Trahiſon contre la Religion, & contre les Loix de leur Patrie, auxquelles les preſentes petites douceurs, & une courte occaſion de gagner de l'argent, ont tranſporté pluſieurs d'entr'eux. Il paroîtra manifeſtement en quelle vûe la Declaration pour la liberté de Conſcience a eſté publiée contre notre Religion, ſi nous conſiderons ſeulement les avantages que les Papiſtes en ont tirés. N'eſt il pas vrai que depuis cela, toute la Nation ſe void couverte d'un nombre innombrable de Sauterelles, tout fourmille de Prétres & de Jeſuites; & outre

outre cela toute l'Authorité, toutes les charges de Credit, d'honneur & de profit sont entre les mains des Papistes? De sorte que nous sommes non seulement exposés à l'importunité infatigable des Seducteurs, mais par l'avancement des Papistes à toutes les charges militiares, civiles, & Ecclesiastiques, les avares sont corrompus, les timides sont épouvantés, & les prophanes sont attirés par des tentations proportionnées à leurs desirs, & ceux qui se resolvent de perseverer dans l'honnéteté, sont exposés non seulement aux insultes des Moines & des Prétres, aux insolences des Juges criminels Papistes, aux chicanes & oppressions de la Chambre d'Inquisition, mais aussi à la fureur de sa Majesté, & sont en danger d'estre attaqués par ses esquadrons armés. A quoi l'on peut ájouter, que par la méme Prerogative & Pouvoir absolu, par lequel sa Majesté a suspendu les Loix faites pour la Protection de nôtre Religion; il peut aussi casser toutes les Loix par lesquelles elle est établie. Et comme il ne sera pas plus *illegal* & plus arbitraire de rendre inutiles les Loix pour la Religion Protestante, que d'avoir suspendu celles qui estoient contre

le Papiſme ; Auſſi je ne vois pas comment les faiſeurs *d'Addreſſes* qui ont approuvé l'un, peuvent condamner ou desapprouver l'autre. Car le Roy ayant obtenu une reconnoiſſance de ſon Pouvoir abſolu, à l'égard de l'exercice qu'il en fait dans un point ; il dépend preſentement entierement de luy, quelque coſe que puiſſent dire ces Meſſieurs les *Remercieurs*, de l'exercer auſſi dans l'autre point contre la Religion Proteſtante, en quoi il y a apparence qu'ils ne trouveront pas ſi bien leur conte.

Il y a eu un troiſiéme motif à la Publication de ces deux piécesRoyales,qui peut paroiſtre d'abord ne regarder que les étrangers, mais cependant il ſe termine enfin à la deſtruction de la Religion Chrétienne en Angleterre, & tend à mettre le Roy en état d'exercer ſon Pouvoir abſolu en toutes les manieres qu'il luy plaira contre ſes propres ſujets, quoi que ce ſoit à la mode de France, en leur commandant de devenir Papiſtes, parce que telle eſt ſa volonté, ou bien à la maniere du Grand Seigneur, qui eſt de leur commander de preſenter leur cou pour eſtre étranglés ; parce qu'ils luy ſeront ſuſpects, ou qu'il aura

aura beſoin de leurs biens pour paier ſes Janiſſaires. Les Provinces Unies ont toujours eſté haïes de luy extraodinairement, pendant qu'il eſtoit ſujet, & depuis qu'il eſt ſur le throne, il eſt reſolu non ſeulement d'exercer ſa vieile rage contr'eux,mais en les conquerant & aſſujettiſſant, s'il peut, il pretend confirmer de plus en plus ſon Pouvoir abſolu ſur ſon peuple, & ſe preparer le chemin pour renverſer la Religion Proteſtante dans la Grande Bretagne, ſans s'expoſer aux dangers qui pourroient accompagner autrement cette entrepriſe. Et au lieu de n'attendre rien de luy, que ce que l'on doit attendre d'un brave & genereux Ennemi, ils doivent ſe ſouvenir des engagemens dans leſquels il eſtoit entré autrefois avec deux coquins, pour brûler cette partie de leur Flote qui appartient à la Ville d'Amſterdam, action auſſi infame & honteuſe en ellememe,qu'elle auroit eſté fatale à toutes les Provinces, ſi elle n'avoit eſté prevenüe par la capture d'un de ces Infidéles. Il ſçait que les Etats Generaux ſont non ſeulement Protecteurs zélez de la Religion Proteſtante, mais tousjours preſts de ſervir de ſanctuaire & d'azile à ceux qui eſtans opprimés pour

la Relion Chrétienne, sont obligés de quitter leur païs, & de chercher retraite, & repos ailleurs. Et comme il n'ignore pas, combien il est aisé à ceux qui seront persecutés en son païs de se retirer en ces Provinces, aussi craint-il, que si un grand nombre, sur tout des personnes de condition & puissantes, se retiroient en ces païs pour se mettre à couvert de sa cruauté, qu'ils pourroient penser à tous les moyens de delivrer leur Patrie de sa Tyrannie, & de se rétablir dans la paisible possession de leurs biens & libertés chés eux. Mais ce qui le fait plus enrager, c'est la Figure que font en cet Etat les deux Princes, de la prochaine Succession desquels à la Couronne d'Angleterre, les Protestans ont une vüe & une esperance si consolante, & le Poste qu'occupe le Prince dans ce Governement, de sorte qu'il n'ose ni les desheriter, ni leur imposer des Conditions, auxquelles leurs consciences ne pourront s'accommoder, pendant que ces Etats demeureront libres, ou pendant que les Anglois & Ecossois qui ont quelque zele pour la Religion, & pour les anciennes Loix & Droits de leur Païs, se pourront retirer là & y estre protegés. Et il est

cer-

certain que l'intereſt de tous les Proteſtans d'Angleterre & d'Ecoſſe, eſt ſi intimement lié avec celuy des Provinces Unies, & l'attachement ſingulier qu'ils ont les uns & les autres pour la Religion Reformée, pour la liberté du genre humain, & pour leurs Droits civils ſont tels, Qu'il eſt impoſſible que ſa Majeſté s'embarque dans le deſſein de détruire l'un, qu'elle ne ſoit au même tems reſoluë de perdre l'autre. Et ſi l'un vient à eſtre ſubjugué, il eſt impoſſible que l'autre puiſſe ſubſiſter. Comme Philippe II. Roy d'Eſpagne, jugea qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour ſe rétablir dans la Souveraineté & la Tyrannie ſur les Hollandois, qu'en ſubjuguant l'Angleterre qui les aſſiſtoit, ce qui fut le motif de ce grand armement qu'il fit & de ſon deſſein contre ces Royaume en 1588. Ainſi ſa Majeſté Britannique, juge qu'il n'y a point de meilleurc methode pour reduire ſon peuple en l'eſclavage, que de tâcher de mettre ſous ſon joug les Hollandois. Et comme d'un côté il ſeroit d'une dangereuſe conſequence pour la Hollande, ſi le Roy pouvoit ſubjuguer ſon Peuple, & extirper la Religion Reformée de ſes Etats, & établir ſon Pouvoir Abſolu; d'un autre côté auſſi,

 s'il

s'il pouvoit conquerir les Hollandois, nous pourrions avec la derniere certitude dater la triſte deſtinée de la Grand Bretagne, & la perte de tout ce que des hommes & des Chrétiens peuvent avoir de cher, du moment de la ruine des Hollandois. Ils ſont comme ces deux gemeaux dont nous liſons l'hiſtoire, deſquels la deſtinée étoit de vivre & de mourir enſemble; & tout l'avantage que pourroit avoir celuy qui ſeroit le plus heureux, ce ſeroit d'être devoré le dernier. Or apres les avances & toutes les démarches que ſa Majeſté à faites pour precipiter dans l'eſclavage ſes ſujets, & pour renverſer la Religion Reformée en ſes Etats, il juge neceſſaire avant de ſe hazarder de donner le dernier coup à ſes Etats, & d'entrer dans le plein exercice de ſon Pouvoir abſolu, en n'aſſemblant plus de Parlemens; en aboliſſant toutes les Loix, pour faire place aux Edits & Declarations du même caractére que les deux premieres, & en nous commandant de devenir Papiſtes, ſous peine d'être Dragonnés; Je dis qu'il juge neceſſaire devant que d'en venir là, d'eſſayer à ſubjuguer & conquerir les Hollandois, & d'oſter par ce moyen toute eſperance de retraite, d'azi-

d'azile, de consolation & d'assistance à son peuple, quand il viendra à l'accabler. Et quelque soin que la Cour prenne pour cacher son dessein, & qu'elle affecte de complimenter les Etats Generaux, pour leur faire croire qu'elle a dessein d'entretenir les Alliances entr'eux & la Couronne d'Angleterre; Cependant ils ne laissent pas parfois non seulement de s'échaper, & de declarer leurs intentions, par diverses actions ouvertes & visibles, mais même quelques uns d'eux ne peuvent s'empécher de le dire, quand leur sang est un peu échauffé & leur esprit en belle humeur, apres avoir bû largement. Ce fut dans une occasion semblable qu'un Papiste qui a une Charge considerable, disoit il n'y a pas long tems à un Gentilhomme avec lequel il avoit fait bonne chére, *Qu'ils avoient une chose à faire en Angleterre qui les occuperoit encore un peu de tems, mais que quand elle seroit faite, ils feroient que les Hollandois fuiroient jusqu'au bout du monde, pour y trouver un lieu de repos. Delenda est Carthago*, c'est une maxime qui est engravée au fond de leur cœur, comme le seul moyen sans laquelle Rome ne sçauroit parvenir à la Monarchie Universelle à laquelle elle aspire.

C'ê-

C'eſt ſur un deſſein de guerre formé contre les Provinces Unies, que le Roy ces deux dernieres années excitê, entretenu, & protegé les Algeriens dans leurs Pirateries, afin qu'en affoibliſſant & dépoüillant les Hollandois par avance, il lui ſoit plus aiſê de les ſubjuguer, lorſquil jugera à ptopos de commencer les hoſtilités. C'eſt pour cela qu'il eſt entré dans de nouvelles Alliances ſectetes avec d'autresPrinces, de l'effet & contenu deſquelles on parle aſſés hardiment à Londres, mais je ne ſçai ſi l'on le croit à la Haye. Car comme les negotiations de Monſieur Barillon & de Monſieur de Bonrepos à Whitehal ont rapport à quelque autre choſe, qu'à l'affaire de la Baye de Hudſon; auſſi le Voyage du Prince George en Dannemark eſt de plus grande importance qu'une ſimple viſite, ou un compliment à ſon frère. C'eſt pour ce deſſein que tout ce grand preparatif de Marine ſe fait depuis ſi long tems en Angleterre; Mais il eſt ſurvenu quelques accidens imprevûs qui l'ont empéché. Et c'eſt encore une des vües qu'il a eües, en publiant la *Declaration pour la liberté de conſcience en Angleterre, & la Proclamation pour la Tolerance en Ecoſſe*, de n'être pas inquieté

té à la maiſon, pendant qu'il fera cette ſainte guerre au dehors. Tout le monde ſçait aſſés, comment le Roy de France, entr'autres duretés qu'il exerçoit contre les Proteſtans, les avoit rendus incapables de poſſeder des emplois & des charges; & que cependant pour eviter les conſequences qui pouvoient s'en enſuivre, pendant qu'il étoit engagé en guerre contre l'Empereur, le Roy d'Eſpagne, & les Etats de Hollande, & pour ſe ſervir des bras de ſes ſujets Proteſtans, non ſeulement il modera pluſieurs autres rigeurs contr'eux. Mais en l'an 1674, il les rétablit dans la capacité d'être employés & avancés. Et une marque que cela ne procedoit point de quelque compaſſion ou bonne volontè qu'il eût pour eux, c'eſt la conduite qu'il a tenü avec eux depuis la fin de la guerre, & le miſerable état auquel il les a reduits. Nous ne pouvons pas oublier non plus, comment le dernier Roy, apres avoir fait executer rigoureuſement les Loix penales contre les Nonconformiſtes pendant pluſieurs années; eſtant ſur le point d'enter dans une guerre injuſte contre les Provinces Unies en l'an 1672, non ſeulement fit ceſſer toutes les procedures de cette eſpece,

pece, mais publia une Declaration pour ſuſpendre l'execution de toutes ces Loix, & pour leur accorder la libertè de s'aſſembler pour ſervir Dieu dans leurs petites aſſemblées ſeparées, ſans trouble ni empéchement. Il parut apres par la maniere dont il en uſa, de quel principe étoit procedée cette douceur precedente, & à quelle fin elle tendoit; car dans la ſuite ni le danger ou étoit la Nation de la part des Papiſtes, ni les inſtances de divers Parlemens qui ſouhaitoient qu'on les traitât avec douceur, ne purent obtenir rien du Roy, beaucoup moins, que l'on revoquât par une *Caſſation legale* ces Statuts ſi déraiſonnables, & ſi contraires à la politique. Et cette pretendue *Indulgence* preſente ne procede point d'aucune bonne volonté pour les Fanatiques, mais ce n'eſt qu'un pur artifice pour appaiſer leurs mécontentemens,& pour ſe procurer leur aſſiſtance, pour la deſtruction d'un Etat Proteſtant étranger. Et il faut remarquer, que comme la Declaration de Tolerance en l'an 1672. étoit à peu prés de même date que la Declaration de guerre contre les Hollandois ; Auſſi au même tems que ſa Majeſté d'aujourd'huy a publié ſa Decla-

claration pour la Liberté de conſcience, il y avoit déja des Commiſſions de Repreſailles toutes prétes pour la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales contre les Hollandois, leſquelles furent ſupprimées apres que la Cour eut reconnu, que ceux que la ſuſpenſion de l'execution de tant de Loix & la conceſſion de tant de libertés, Droits & immunités en faveur aux Papiſtes, avoit offenſés & irrités, étoient en beaucoup plus grand nombre & leurs reſſentimens plus à craindre, que n'êtoient ceux quils avoient contentés & appaiſés par la liberté qui leur êtoit accordée. Or comme ce ſera un action infame au tems ou nous ſommes auquel le Parti Proteſtant eſt ſi bas dans le monde, de contribuer à la ruine & deſtruction d'un Etat, qui eſt le principal Protecteur qui nous reſte de la Religion Proteſtante, & preſque le ſeul Deffenſeur des Droits & des libertés du genre humain; les faiſeurs *d'Addreſſes*, devroient mourir de honte d'avoir voulu non ſeulement juſtifier un Acte de ſa Majeſté lequel eſt menifeſtement fait pour une fin ſi déteſtable, mais d'avoir encouragé ſa Majeſté par les promeſſes qu'ils luy ont faites, à perſiſter dans ce malheureux deſſein de faire la guerre

aux

aux Hollandois. Laquelle guerre ne peut pas manquer d'être fatale à l'interest des Protestans au cas que le Roy ait l'avantage ; mais de quelque maniere que la guerre reussisse, on peut toûjours dire avec raison, que les *presenteurs d'Adresses*, lesquels ont fait tout ce qui étoit en leur pouvoir pour confirmer le Roy dans ce pernicieux dessein, seront regardés tant au dehors qu'au dedans, comme des gens qui ont trahi la Religion Protestante, & on leur imputera tout le sang de leurs autres freres Protestans, qui aura été répandu en cette querelle.

Quoi qu'il soit tres-certain que les hommes en matiere de Religion doivent avoir leur Liberté. Cependant ce n'est pas une raison pour justifier le Roy qui la donne d'une maniere illegale & arbitraire, contraire aux Loix & au Governement. Depuis que je suis capable de Raison, j'ay toujours été de sentiment, que personne ne devoit être persecuté pour sa Religion. Et ce n'est point une de ces choses qui soient du ressort de la Jurisdiction du Souverain & de l'Authorité des Legislateurs, de les accor-

accorder ou de ne les accorder pas; Mais c'eſt un Droit établi ſur tout le gerre humain qui precede tous les établiſſemens Civils & toutes les Loix Humaines, qui a ſon fondement dans la Loi de Nature, laquelle aucun Prince ni Etat ne peut legitimement violer ou enfraindre. Le Magiſtrat ne peut pretendre aucun pouvoir ſur le peuple, que celuy qu'il tire, ou des Chartres divines, dans leſquelles Dieu, qui eſt le Souverain Inſtituteur de la Magiſtrature, a marqué le devoir de tous ceux qui gouvernent en general; ou bien celuy que luy donne la premiere & Originelle ſtipulation du peuple, lequel on ſuppoſe luy être conferé pour la conſervation, la paix, & la proſperité de la Societé. Mais comme l'on ne voit point que Dieu ait donné aucun pouvoir au Magiſtrat Souverain ſur la conſcience, vû que toutes les Revelations de l'Ecriture, auſſi bien que les preceptes de la Nature nous enſeignent le contraire, on ne peut point auſſi s'imaginer que le peuple en choiſiſſant quelqu'un pour le gouverner, puiſſe luy transferer un pareil pouvoir, d'autant qu'ils ne peuvent point ſe dépoüiller eux mêmes du Pouvoir non plus que du Droit de croire les

les choſes, lors qu'elles leur paroiſſent dignes d'être crûes. Comme il n'eſt pas dans le pouvoir d'aucun homme de croire parce qu'il le veut, mais ſeulement parce qu'il void qu'il y a raiſon de croire. Auſſi eſt-ce une imagination ridicule, de penſer qu'ils auroient donné le Droit à celuy qu'ils ont choiſi pour leur Magiſtrat, de les punir pour une choſe à laquelle il n'eſt pas en leur pouvoir de remedier. Et il eſt auſſi tres-certain, que Dieu s'eſt reſervé à luy-ſeul l'empire ſur la conſcience, & qu'il a limité le pouvoir de tous les Gouverneurs humains, aux choſes civiles, qui ſont d'une nature inferieure. Et ſi Dieu avoit communiqué ce Droit aux Magiſtrats de commander aux hommes d'être de telle ou telle Religion, & cela parce qu'ils en ſont eux mêmes, & qu'ils veulent que les autres ſoient de leur ſentiment, il s'enſuivroit que le peuple ſe pourroit conformer à tout ce qu'ils ſouhaitent; quoi que par toutes les lumieres des ſens, de la Raiſon & de la Revelation, il fuſt convaincu de la fauſſeté de la choſe. Puis qu'il eſt certain que quand un Souverain commande avec juſtice quelque choſe à ſes ſujets, ils peu-

peuvent en bonne conſcience luy obeir. Mais quoi qu'il ſoit contraire à la lumiere de la Nature de perſecuter les gens pour la Religion, & quoi que cela ſoit incompatible avec les Maximes fondamentales de la Raiſon, & directement contraire à l'Eſprit & aux Régles de l'Evangile; & non ſeulement contre la ſureté & l'intereſt des Societés civiles, mais capable de les remplir de confuſion, & d'armer les ſujets les uns contre les autres; cependant les Princes peuvent refuſer cette liberté à ceux dont les principes les obligent indiſpenſablement à détruire les autres qui ne ſont pas de leur ſentiment, & peuvent régler en quelque meſure la Liberté qu'ils accordent aux autres, deſquels quoi qu'il ne jugent pas les opinions dangereuſes à la Societé, cependant en les regardant comme fauſſes, ils les conçoivent dangereuſes à l'ame des hommes. Comme il y a une grande difference entre tolerer une Religion, & approuver la Religion laquelle eſt tolerée; auſſi ce qu'un Governement n'approuve pas, mais qu'il permet & ſouffre ſimplement, peut eſtre limité par des reſtrictions, à l'égard du tems, du lieu, & du nombre des aſſemblées de

de ceux qui ſont de cette profeſſion; Laquelle reſtriction il ſeroit mal honnéte d'étendre à ceux qui ſont d'une Societé authorizée & établie par les Loix. Or quelques reſtriſtions ou Reglemens qui ayent été etablis & ordonnés par *l'Authorité Legiſlative*, par rapport à la Religion, ou aux Aſſemblées Religieuſes; elles ne doivent point être annullées ou ſuſpendües, que par la même authorité qui les a établies & ordonnées. Le Roy dit tres vrai, lors qu'il dit, *que la conſcience ne doit point eſtre contrainte, ni le peuple forcé dans les choſes qui ſont purement de Religion.* Mais il ne s'enſuit pas de là, ſi ce n'eſt par la Logique de Witehal, qu'il puiſſe ſans le concours du Parlement ſuſpendre les Loix ou en diſpenſer, & par une pretendue *Prerogative*, décharger aucun des choſes auxquelles il eſtoit ſujet par les Status du Royaume. Ce qu'il dit, qu'en forçant le monde dans les choſes de la Religion, *on ruine le commerce, on dépeuple les Etats, on rebute les étrangers, & qu'on ne répond point à la fin que l'on ſe propoſe, d'amener tous le monde à une Uniformité de creance*; Cette maxime dis-je, ſeroit bonne à debiter dans un Diſcours que ſa Majeſté feroit aux

deux

deux Chambres du Parlement, pour leur persuader de revoquer certaines Loix; Cela seroit aussi fort bon à dire au Roy pour le determiner à consentir aux *Billets* que le Parlement pourroit presenter, pour soulager les personnes dans les choses qui regardent la conscienee; Mais cela ne peut servir pour la chose, pour laquelle on l'allegue, & cela nc peut justifier l'Action du Roy qui suspend les Loix par sa simple Authorité; Et pour le dire en passaut, je sçai un tems auquel ces mêmes argumens, n'étoient pas seulement méprisés par sa Majesté, mais étoient même traités de ridicules par ceux qui êtoient dans la dependance de la Cour, & qui avoient quelque esprit, comme par l'Evéque d'Oxford d'aujourd'huy dans un tres-méchant livre appellé, *la Police Ecclesiastique*; Et quiconque auroit osé dire seulement quelque chose d'approchant, se serit attiré l'indignation du Duc d'York d'alors, & auroit exposé son parti à bien des disgraces. La question n'est pas, sur ce qu'il est à propos de faire, à l'égard de ceux dont la Religion n'est pas dénaturée, & ne les oblige pas à détruire tous ceux qui different d'eux; Mais la question est

de ſçavoir, qui c'eſt qui a le pouvoir de le faire ſelon les Loix, & de régler la meſure & le degré de ce qui ſe doit faire. Jamais on n'a pretendu que le Roy n'eût aucune part dans l'Authorité qui peut ſuſpendre & annuller les Loix; Mais que le Droit de le faire appartienne à luy ſeul, c'eſt ce que l'on ne ſçauroit dire, ſans changer l'Etat du Gouvernement, & attribuer toute l'Authorité Legiſlative à ſa Majeſté. Et c'eſt une Uſurpation que fait le Roy, de pretendre à ce Pouvoir & une perfidie aux ſujets Anglois de le reconnoître; Et les inconveniens auxquels tel ou tel parti ſont cependant expoſés, parce que les Loix demeurent toujours en leur force, ces inconveniens dis-je, doivent plutoſt être ſupportés, que de reconnoître que le pouvoir de ſe décharger du joug des Loix, ſoit entre les mains d'une perſonne à qui les Loix de la Communauté ne l'ont pas conferé. Il vaut mieux ſouffrir des duretés en vertu des Loix injuſtes; que d'être ſoulagé & exempté de ces duretés, par un pouvoir uſurpé par deſſus & contre toutes les Loix. Car par le dernier, les meſures & régles du Gouvernement, ſont détruites auſſi bien que les Droits & les Priviléges de la Nation,

tion, au lieu que par l'autre, il n'y a seulement qu'une partie du peuple qui soit affligée & injustement traitée. Pendant que nous sommes gouvernés par des Loix, quoi que plusieurs de ces Loix puissent être injustes, & déraisonnables, nous sommes tousjours en sureté pour toutes les autres choses à l'égard desquelles les Loix ne nous incommodent pas ; au lieu que si nous tombons sous une *Prerogative* sans bornes, & sous un Pouvoir illimité, nous n'avons plus de tître pour rien, ni aucune barriere ou rempart qui nous deffende, mais tout est exposé à la fantaisie de celuy, dans lequel nous avons reconnu ce pouvoir. La Libérté de Religion est une chose, que les Nonconformistes ont droit de prétendre, & laquelle *l'Authorité Legislative* est obligée selon les Régles de la justice & du Devoir de leur accorder, aussi bien que selon les principes de la sagesse & de la Prudence. Et j'ay beaucoup de douleur, qu'êtans en si belle passe de l'obtenir d'une maniere légitime, par un Parlement, qu'il y en ait eu parmi eux d'assés malheureux pour reconnoître qu'un autre avoit le Droit de leur donner cette liberté, & d'une maniere qui

tend à détruire l'Authorité des Parlemens, & que par là ils se soient rendus indignes de recevoir cette faveur de ceux à qui il appartient de la conferer; Ce n'est pas que la Tolerance ne soit toujours dûe à leurs principes, mais je ne sçai pas si les particuliers d'entr'eux, qui ont trahi le Royaume par leurs *Addresses*, ne pourroient point être condamnés un jour à perdre leur part de cette Tolerance, pour leur grand crime commis contre les Loix fondamentales de l'Etat, & contre toute la Societé Civile. Et il n'y a rien de plus juste & de plus raisonnable, que ceux qui ont abandonné & prostitüé les Droits des *Législateurs* & des sujets, soient privés de touts les graces & faveurs qui dérivent des premiers, & des avantages de la Societé des autres.

Et quelque satisfaction que certains Nonconformistes Protestans tirent de la liberté dont ils joüissent à present en vertu de ces deux Papiers que le Roy a fait publier; cependant ce qui doit moderer les transports de leur joye, c'est qu'ils n'ont point d'assurance solide de la continuation de cette douceur. Car si un Parlement annulloit & renversoit cette Declaration pour la liberté, &

entre-

entreprenoit ces garnemens de Juges qui ont declaré que le Roy avoit le pouvoir de ſuſpendre tant de Loix, & qui ont deffendu ſur le Mandement du Roy de les mettre à execution, la liberté dont les Non-conformiſtes joüiſſent, s'evanoüiroit incontinent, & auroit toute la même deſtinée qu'eut la liberté qui leur fut accordée par une ſemblable Declaration pour la Tolerance, qui parût en l'an 1672. Ou ſi le Parlement étoit de ſentiment d'accorder la liberté à tous les Proteſtans, par un *Billet* qui tendroit à abolir toutes les Loix faites expreſſément contr'eux, en conſervant ſeulement en leur force & vigueur les Loix qui enjoignent les ſermens *d'Allegianee* & de *Suprematie*, & les Statuts qui ordonnent les *Teſts*, l'Execution deſquels n'a jamais été ſi neceſſaire qu'à preſent pour nous garantir du Papiſme, tellement qu'il n'eſt pas à croire qu'un Parlement veüille abandonner cet Article dans un tems que nos vies, nos biens & nôtre Religion ſont ſi viſiblement menacées d'étre englouties par les Papiſtes ; En ce cas nous pouvons bien nous aſſurer, que le Roy au lieu de donner ſon conſentement à un tel *Billet* du Parlement tendant

dant à faire obtenir cette faveur aux ſeuls Proteſtans, & bien loin de perſeverer dans cette Compaſſion & tendreſſe qu'il affecte d'avoir pour eux à preſent, en ſuſpendant l'exécution des Loix qui leur étoient contraires; il lâcheroit au contraire la bride à ſon averſion inveterée, laquelle ſeroit encore enflammée par ce nouveau reſſentiment, & feroit mettre en execution les Loix avec beaucoup plus de rigueur & de cruauté, que par cy devant. Et tout ce que les faiſeurs *d'Addreſſes* retireroient de la Declaration, ce ſeroit qu'ils ſentiroient les effets furieux de la rage brutale de leurs perſecuteurs, & que le Royaume n'auroit aucune pitié d'eux, & que leurs freres Proteſtans ne ſeroient point touchés de leurs miſeres. Ou ſi ſa Majeſté en faveur de ſes bons Catholiques, ſe reſolvoit à ne point aſſembler de Parlement, ou au cas qu'il en aſſemble, à l'Adjourner ou Proroger quand il verra qu'au lieu de confirmer ce qu'il a fait, il declarera ſa Declaration nulle, & condamnera ſa pretendüe *Prerogative*; contraire aux Loix Tyranniques, & entreprendra ces infames & perfides Mercenaires, qui luy ont accordé un pouvoir au deſſus des Loix;

S'il faiſoit cela, qui eſt la meilleure ſuppoſition que l'on puiſſe faire, pour entretenir l'eſperance qu'ils peuvent avoir de la durée de la liberté preſente, les Nonconformiſtes Proteſtans n'auroient toujours qu'une pitoyable aſſurance & un pauvre fondement d'eſperance; tout leur titre de poſſeſſion n'étant que *precaire*, c'eſt à dire dependant purement de la parole & de la promeſſe du Roy, qui eſt un miſerable fondement, pour s'y repoſer. Car il ne peut leur être fidéle, qu'en étant infidéle à ſa Religion, laquelle non ſeulement luy permet de violer la Foy aux hérétiques, mais l'y oblige, & à les détruire, & cela ſous peine de damnation, & de perdre ſa Couronne,& être dépoüillé de ſes Etats. Nous avons une preuve du peu de foi que nous devons âjoûter aux promeſſes& à la Parole Royale d'un Prince Papiſte, dans la conduite de Louis le Grand à l'égard de ſes ſujets Reformés, qui a non ſeulement caſſé tous les Edits faits & confirmés par luy même auſſi bien que par ſes Ancétres pour l'exercice libre de leur Religion; mais qui s'eſt toujours ſervi de methodes étranges pour les détruire; Il leur promettoit ſa protection dans la

profeſſion de leur Religion, lors qu'il avoit formé la reſolution de la renverſer, & lors qu'il faiſoit tous les jours des démarches, & des progrés pour leur extirpation. C'eſt ainſi qu'apres avoir arrété, de ne plus ſouffrir acun Miniſtre dans ſon Royaume, il faiſoit publier au même tems un Edit, par lequel il diſoit qu'il ne vouloit pas que les Miniſtres ſerviſſent plus de trois ans dans un lieu, & leur deffendoit de retourner à l'Egliſe, ou ils avoient premierement ſervi, qu'apres le tems de vingt années. De même, apres avoir reſolu, d'abolir l'Edit de Nantes, & apres avoir donné les ordres pour la minute de l'Acte, par lequel il vouloit faire ce beau coup; Dans le même tems il aſſuroit fortement les Proteſtans de ſa Protection, & qu'il obſerveroit inviolablement les Edits. A quoy on peut âjoûter, cette honteuſe & deteſtable Perfidie, par laquelle au même inſtant qu'il engageoit ſa parole ſacrée & Royale, qu'il ne feroit aucune violence à perſonne pour leur Religion, les Dragons êtoient en marche, avec ordre d'exécuter contr'eux toutes ſortes de barbaries & d'inhumanités. De ſorte que ſa Majeſté Britannique a un modéle qui luy eſt

pro-

proposé dans cet Illustre Monarque, lequel il admire tant, & dans l'imitation duquel il établit tout son honneur, & toute sa gloire. Et nous avons déja assés de preuves, du peu de confiance que nous devons avoir dans les Promesses du Roy, & qu'elles ne sont bonne- à rien, que pour tromper. La cassation, & la suspension qu'il fait de l'Ordonnance du dernier Parlement d'Ecosse, par laquelle le Test êtoit confirmé: Et le mépris qu'il fait de ses Promesses enregîtrées dans sa Lettre, aussi bien que de celles qui êtoient contenües dans la Harange faite par le *Grand Commissaire*, selon les instructions qu'il en avoit sans doute receües, aussi bien que la violation des Promesses qu'il avoit faites a l'Eglise Anglicane tant lors qu'il êtoit Duc d'York, que depuis qu'il est parvenu a la Couronne, toutes ces choses, dis-je sont des témoignages incontestables, que sa Parole n'est pas plus sacrée, ni plus fidéle, que celle de cet autre Prince; Et que quiconque parmi les Protestans sera assés depourvu de sens, pour s'y fier sera aussi assurément abusé & trompé, que ceux de France l'ont esté. Et quand nous voyons ceux qui sont de la Reli-

gion établie par les Loix, trouver si peu de sureté dans les Loix, lesquelles le Roy a promis & juré d'observer par son serment du Couronnement. Les Non-conformistes ne peuvent pas esperer grand chose d'une promesse nue, laquelle non seulement n'est point appuyée d'aucun serment solemnel, mais est faite contre les Loix, & laquelle il luy est impossible d'observer selon les Principes de sa Religion. Et il faut remarquer encore, que non seulement il a violé les promesses qu'il avoit faites à l'Eglise Anglicane, mais qu'outre cela on nous dit dans un Libelle Papistique qui a paru depuis peu, intitulé. *Le Nouveau Test de la Fidelité de l'Eglise Anglicane*, publié comme dit l'Autheur, avec Authorité, que ses Promesses estoient conditionelles, assavoir en vertu de quelque reservation mentale de sa Majestè, & que le Clergé de l'Eglise Anglicane ayant manqué aux conditions, sur lesquelles lesd. Promesses estoient faites; le Roy est absous & déchargè de toute obligation de les observer. *L'Eglise d'Angleterre*, dit-il, *doit permettre à sa Majesté de ne pas nourir un serpent en son sein, mais plutôt de retirer sa protection Royale d'elle, qui*

ne

ne luy estoit promise, qu'à condition qu'elle se-seroit constamment fidéle. Lesquelles paroles contiennent une menace à tout le Clergé de l'Eglise Anglicane, & une denonciation des cruautés & injustices, qui leur sont préparées. Et renversent aussi tous les fondemens de confiance que l'on pourroit prendre en la parole de sa Majesté, en sorte qu'il faut estre insensé pour s'y fier. Car quoi que les Menaces puissent avoir quelque reservation tacite, parce que le Droit de les executer, doit resider en celuy qui les fait; il n'en est pas de même des Promesses; elles sont incompatibles avec des conditions cachées, parce que toute promesse confére à celuy à qui elle est faite, un Droit à la chose promise en vertu des paroles qui la contiennent. Mais nous devons d'autant moins nous étonner, si sa Majesté fait usage d'Equivocations & de Reservations mentales, qu'elle est non seulement sous la conduite de cet Ordre, mais qu'elle est même un membre de la Societé, qui a la premiere enseigné & pratiqué cette perfide & infidéle Chicanerie. Quoy qu'il en soit, les Non-conformistes peuvent apprendre de là, que s'ils ne sont pas capables de répondre à

la fin pour laquelle on les cajole ; ou s'ils ne le veulent pas faire de la maniere & dans le degré que l'on en attend ; ou que s'il n'eſt pas de l'intereſt du Papiſme, de les ſupporter ; en tous ces cas, & en pluſieurs autres ; le Roy pretendra être quite & déchargé de toutes les Promeſſes qu'il leur aura faites, comme étant purement conditionelles. Et comme il eſt ſeur qu'alors le Roy, *finem faciet ferendæ alienæ perſonæ, qu'il quittera le maſque qu'il porte à preſent* ; Auſſi s'ils vouloient faire reflexion ſur ſon humeur, ou ſur ſa Religion, ils verroient à preſent clair comme le jour, *haud gratuitam in tantâ ſuperbiâ comitatem, Qu'une perſonne auſſi orgueilleuſe que luy, ne s'abbaiſſeroit pas à des flatteries ſemblables*, comme ſont celles que l'on void dans ſa lettre à Mr. Alſop, ſi ce *n'êtoit pour faire ſervir ces baſſeſſes à quelque deſſein.* Mais qu'avons nous beſoin d'autres preuves pour être convaincus de la fallace & de la tromperie dont ces deux Papiers, *la Declaration & la Proclamation*, ſont pleins, ou pour étre aſſurés qu'aucun Poteſtant ne peut ſans avoir perdu la raiſon, s'y fier ; Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur ces deux piéces, on y trouvera quantité d'expreſſions, qui nous feront voir qu'il n'y a au-

aucune ſincerité en ſa Majeſté,& exciteront en nous un ſupçon tres-juſte & tres-bien fondé, que la liberté & la Tolerance que le Roy y accorde, ne ſeront dans ſon intention, que d'une tres-petite durée. Car pendant qu'il luy plaît de nous dire, *qu'en accordaut à ſes ſujets, l'exercice libre de leur Religion pour le tems à venir, il fait une Addition à la parfaite joüiſſance de leur Proprieté, c'eſt à dire de leurs Droits Biens & Priviléges, qui n'ont jamais êté alterés par luy depuis ſon avenement à la Couronne;* en diſant cela, il dit en effet, que ſa Fidelité, Sincerité, & Probité, dans les vües qu'il a en donnant cette Liberté, doit être meſurée & eſtimée par la verité qu'il y a en ce qu'il aſſure,qu'il n'a jamais envahi nos Droits; & que l'un eſt auſſi ſincére & auſſi vray que l'autre. Qu'il me ſoit permis ſur celà de me ſervir d'une expreſſion de Mr. Alſop,en parlant au Roy luy même,qui eſt, *Qu'encore que nous ne pretendions pas à un grand raffinement d'eſprit. & que nous ne nous ingerions pas de philoſopher ſur les myſteres du Gouvernement, nous pretendons cependant n'eſtre pas abſolument dépourvûs de ſentiment; & qu'elle que ſoit nôtre ſtupidité, nous croyons pouvoir bien diſcerner,* entre ce que l'on exige de nous ſe-

 lon

lon les Loix, & ce que l'on nous dérobe par l'exercice d'un Povoir Arbitraire. Car pour ne pas inster, sur les saisies & invasions violentes des biens, faites tant par des Officiers, que par des Soldats, dans toutes les parties de l'Angleterre, ce qui ressemble fort à un vol que l'on fait des Biens & *Proprietés* des sujets; & pour ne m'aréter pas sur cette Armée que l'on tient sur pié en tems de paix, sans & contre l'Authorité des Loix, ce que pourtant nos Ancêtres auroient appellé un brigandage, & une Invasion sur la *Proprieté* & sur tous les Biens du Royaume & une violation de tous ses Droits; Je voudrois bien sçavoir quel nom nous donnerons à ce procedé, de lever des imposts, & *l'Excise Additionelle,* avant que ces choses luy eussent été accordées par le Parlement; Puis que l'etablissement légitime de ces imposts, n'avoit été que pour la vie du deffunt Roy, jusqu'à ce que cela à été accordé derechef à la Couronne par un nouveau Réglement. Il seroit aussi à souhaiter que sa Majesté nous dit, comment on doit appeller ce qu'il a fait contre le Vice Chancelier de Cambridge qu'il a suspendu de son Bénefice, & contre le President de Maudlins à Oxford, qu'il a deposé de sa Charge de Chef de Col-

Collége, & contre le D. Fairfax à qui il a fait perdre de même ſon Employ; qu'eſt-ce que tout cela, Si ce ne ſont des injuſtices & violences criantes, & des invaſions ſur nos Droits, & ſur ce qu'on appelle la *Proprieté*; Vû que rien de tout cela ne s'eſt fait par aucun Tribunal legitime, mais par une bande d'infames mercenaires, armés d'une Commiſſion arbitraire, laquelle ils exercent auſſi tyranniquement que ſon Inſtitution eſt injuſte & tyrannique. Et comme la fin pour laquelle cette Chambre d'Inquiſition a été inſtituée, eſt, pour nous dépoüiller de nos Droits & Priviléges ſelon le bon plaiſir du Roy; La ſeule Inſtitution que l'on en a faite, eſt une Invaſion faite ſur nos Loix, & eſt un des plus enormes exercices du Pouvoir Deſpotique, qu'il eſt poſſible d'exercer dans la Monarchie la plus abſolüe & la plus effrenée qui ſoit au monde. Entre tous les Droits qui ſont reſervés aux Sujets par les Loix fondamentales de l'Etat, & deſquels ils ſont aſſurés par pluſieurs Loix & Statuts repetés, il n'y en a point eu qui ayent été juſqu'icy moins diſputés, & contre leſquels nos Rois ayent jamais moins allegué leur Pouvoir & Authorité, que ceux de lever des impoſts ſans l'Octroy ou le con.

consentement du Parlement, & d'absoudre & décharger les Debiteurs de payer leurs Creanciers, & de les mettre à couvert des poursuites en cas qu'ils ne payent pas; & cependant en dépit de toutes les Loix, il fait cela, sans regarder qu'il renverse par cette conduite les droits du peuple, & les plus essentiels Priviléges de la Nation, & la Jurisdiction des Parlemens, & change absolument l'ancienne Constitution d'Angleterre qui est reglée par des Loix, dans un Pouvoir absolu & Despotique; c'est dis-je, ce qu'il fait en s'attribuant l'Authorité d'imposer, comme l'on dit, une taxe de cinq livres Sterling par an sur chaque carosse de loüage, & d'élargir & de décharger tous debiteurs, desquels les Creanciers ne pourront pretendre, ni exiger plus de dix livres Sterling; Ce qui se doit appeller des Invasions manifestes sur la *Proprieté*, sur les Droits & Priviléges de la Nation, par lesquelles il se veut frayer le chemin pour lever de l'argent toutes fois & quantes qu'il luy plaira, par des Edits de Hamptoncourt ou de Whitehal, sans avoir plus besoin de Parlement, ou sans être obligé à dépendre de leur Octroy, comme ses Predecesseurs en ont toujours dépendu jusqu'i-

qu'icy. Tout cela fait voir bien clairement, le peu d'aſſurance que les Nonconformiſtes ont de demeurer longtems en poſſeſſion de la liberté dont ils joüiſſent à cette heure, non plus que les autres Proteſtans en general, de joüir de l'exercice libre de la Religion Chrêtienne, à moins que nous n'ayons d'autres aſſurances de la continuation de nôtre Liberté pour la Religion, que celles, que nous avons eües pour la conſervation des Droits Civils de la Nation, leſquels nous voyons envahis & violés par le Roy. Nous pouvons joindre à l'Article cy deſſus, cette autre expreſſion, qui ſe rencontre dans la Declaration ſuſdite, ſçavoir, *que comme il leur donne de bon cœur la permiſſion de s'aſſembler pour ſervir Dieu ſelon leurs ſentimens & maniéres, ils doivent auſſi prendre un ſoin particulier, qu'il ne ſoit rien enſeigné ni préché entr'eux, qui puiſſe en quelque façon tendre à aliener de ſa Majeſté, ou de ſon Gouvernement le cœur du peuple;* leſquels mots comme ils contiennent & marquent le prix auquel il veut que les Nonconformiſtes achetent leur liberté, de quoy nous parlerons tout à l'heure, auſſi ſervent-ils admirablement à fournir au Roy un pretexte,

pour

pour leur retrancher cette liberté quand il luy plaira, & ils n'ont point été fourrés là à autre fin, que pour fournir de pretexte à une chicane qu'ils tiennent déja toute préte; qui sera, qu'ils auront abusé de sa faveur & de la Liberté qu'il leur donnoit, *en aliénant de luy les cœurs de son peuple*, en suite dequoi ils perdront le bénefice de cette Liberté, & des bonnes graces pretendües du Roy. Comment sera-il possible à un Ministre Protestant de faire une Predication, dans laquelle un Critique Papiste, & Bigot ne puisse trouver quelque chose dont il renversera le sens, ce qui suffira pour dire, *que c'est aliener de la personne du Roy & du Gouvernement les cœurs du peuple.* Nous avons tant oüi d'exemples pareils qui se sont pratiqués en France depuis peu, lesquels on fera servir de modéle pour les imiter en Angleterre. Je pourrois âjouter l'observation de l'Autheur ingenieux des *Reflexions sur la Proclamation de sa Majesté pour la Tolerance en Ecosse*; Que lors que le Roy assûre ses sujets Ecossois, qu'il *ne se servira d'aucune necessité invincible* contre personne sur le fait de la Religion, il se laisse la liberté de Dragonner, de torturer, de brûler, & d'exer-

d'exercer les dernieres violences, rien de tout cela n'étant invincible aux personnes qui aiment Dieu ardemment, & qui ont une vive Foy en Jesus Christ; Comme l'on a vû des Millions de vrais fidéles qui en ont triomfé & en trionfent encore tous les jours. Et il n'y a guéres d'apparence que cette nouvelle & étrange phrase, *de ne se servir point d'une necessité invincible*, eût trouvé place dans un Papier de cette nature, si ce n'avoit été premierement pour cacher quelque dessein malicieux & infernal, & puis apres pour justifier la conformité de l'execution avec ce qui est promis dans la Proclamation. Outre cela, si l'intention étoit de donner par ces deux Papiers une assurance telle, que les Nonconformistes s'y pussent raisonnablement fier; ou si le Roy agissoit avec cette sincerité, de l'opinion de laquelle il veut infatüer sou peuple pour l'abuser, alors on verroit une plus grande conformité, qu'il n'y a entre *la Declaration pour la liberté de Conscience en Anglererre; & la Proclamation pour la Tolerance en Ecosse.* Le principe lequel sa Majesté pretend suivre en cela, qui est, *que la Conscience ne doit point être violentée, & que personne ne doit être persecutée*

pour

pour le ſeul ſujet de la Religion. Ce principe, dis-je l'obligeroit à agir uniformément, & avec une égale meſure & étendue de faveur envers tous ſes ſujets, qui ont les mêmes principes, & contre leſquels il ne peut faire d'exception, que pour des choſes purement de Religion. Au lieu que l'inégalité qui eſt entre la faveur, la grace, & la liberté qui ſont données dans la Declaration Angloiſe & celle qui ſe trouve dans la Proclamation Ecoſſoiſe, montre manifeſtement que ce n'eſt qu'un artifice & une Ruſe d'Etat, & que cela s'eſt pratiqué pour ſervir à une fin, laquelle il n'eſt pas encore téms de découvrir & d'avoüer. Car limitant ſa Tolerance en Ecoſſe, en ne la donnant qu'aux Presbyteriens qu'il appelle *moderés;* c'eſt non ſeulement luy ôter ſon propre fondement, aſſavoir, *les choſes de pure Religion*, & l'établir ſur un autre fondement, ſçavoir ſur une qualité interne de l'eſprit, laquelle ne ſe peut point connoître; mais cela contient outre cela une reſervation qu'il fait pour luy même, de la faculté de retirér & d'ôter le benefice de cette Tolerance qu'il accorde à preſent, à tous les Nonconformiſtes Ecoſſois, en leur attribuant un

Cha-

Charactére contraire dont il les accusera lors qu'il jugera à propos de faire revivre la persecution. Et même à l'égard de ces Nonconformistes *moderés* d'Ecosse, il y a des restrictions, desquelles *la Declaration pour la Liberté en Angleterre*, n'est point chargée. Car tout ce que la Declaration exige de ceux quelle regarde est, *que leurs Assemblees se facent paisiblement, ouvertement, & publiquement, que toutes sortes de personnes y soient admises librement, qu'ils declarent & facent sçavoir à quelque* Justice de Paix, *qu'elles places ils choisiront pour cela; & que l'on ne préche ni n'enseigne rien parmi eux, qui puisse en aucune maniere aliener du Roy ou de son Gouvernoment le cœur du peuple;* au lieu que la Proclamation, rétraint non seulement les assemblées des Presbyteriens Ecossois à des maisons particulieres, sans leur permettre ni de bâtir des Temples, ni de se servir des détachemens des grandes maisons, comme granges & autres semblables lieux; mais elle deffend *d'aller entendre d'autres Ministres, que ceux qui voudront bien faire Serment, qu'ils assisteront de tout leur pouvoir, deffendront & maintiendront le Roy dans l'exercice de son Pouvoir absolu contre tous jusqu'à la mort.* Et il n'est

pas

pas difficile, de deviner la raiſon de la contrarieté & difformité qui paroît dans cette diverſe conduite du Roy, envers ſes ſujets Nonconformiſtes de ces deux Royaumes. La voilà, c'eſt que s'il n'y avoit aucune reſtriction dans la *Tolerance* qu'il pretend donner en Ecoſſe, pour empécher la plus grande partie des Presbyteriens d'en tirer avantage; Les Evéques & le Clergé Conformiſte, ſeroient incontinent abandonnés de la plus grande partie ſinon de tout le peuple, & par ce moyen non ſeulement la diviſion qui eſt entre les Proteſtans de ce Royaume ſeroit finie, mais ils ne feroient plus qu'un corps bien uni qui ſeroit puiſſant, & formidable au Papiſme, ce qui ne ſeroit pas avantageux aux Papiſtes, & à cauſe de cela ils ne le veulent point ſouffrir, ni donner lieu à cela. Au lieu qu'en Angleterre plus la liberté eſt grande & illimitée, & plus nos Diviſions ſubſiſtent, & même s'augmentent, ſur tout parce que cette pretendüe liberté leur eſt donnée d'une maniére étrange & contre les Loix, ſans l'Authorité du *Pouvoir Legiſlative*, & ſans le conſentement d'une grande partie du peuple; Etant certain qu'il y a un tres grand nombre de gens de toutes

tes qualités & conditions, qui aimeront mieux demeurer dans la Communion de l'Eglise Anglicane, que de se joindre aux Societés separées des Nonconformistes. Enfin, cette differente maniere de procedé à l'égard des Protestans Nonconformistes dans des choses purement de Religion, nous prouve manifestement que toute cette pretendüe liberté & Tolerance, n'est qu'un artifice & un stratagéme accommodé à leurs affaires; à dessein de favorizer & d'avancer le Papisme & le Governement Despotique; Et que les Nonconformistes n'ont aucune assurancé de la continüation de leur Liberté, mais qu'au contraire aussi tost que la Cour & les Jesuites seront parvenus à leur but, alors on prendra d'autres mesures contr'eux; Et au lieu d'entendre plus parler de Liberté ou de Tolerance, on leur dira, qu'il est de l'interest du Gouvernement, de la sureté & de l'honneur de sa Majesté de ne souffrir qu'une Religion dans ses Etats, & qu'ils doivent tous être membres de l'Eglise Catholique *parce que le Roy le veut ainsi*, ce qui a été l'argument dont on s'est servi pour convertir les gens en France. Ceux qui sont assés aveugles pour se laisser abuser

pre-

presentement par la parole du Roy, apprendront ce que Colman entendoit, lors qu'il disoit au *Pere de la Chaise, que les Catholiques avoient entrepris un grand ouvrage, qui êtoit l'Extirpation de cette Hérésie, qui regne depuis si long tems dans cette partie Septentrionale du monde,* Et ils verront aussi & sentiront, Que les desseins de Rome êtoient bien representés dans ce trait de la Lettre du Nonce du Pape à Bruxelles datée du 9. Aoust. 1674 lors qu'en parlant de la confiance & esperance qu'ils avoient dans le Duc d'York, laquelle n'est pas diminuée depuis qu'il est parvenu à la Couronne, il a l'assurance de dire, *Qu'ils esperent de voir en peu de tems la ruine totale & finale du Parti Protestant.* Et comme les Protestans Nonconformistes ne peuvent tirer aucune assurance de la Declaration, ni de la Proclamation, pour la continuation de leur Liberté, ainsi que nous avons vû, aussi ceux qui ont présenté des *Addresses* au Roy pour le remercier de ces deux Papiers, ont non seulement agi indignement par rapport aux Loix & Droits du Royaume & par rapport à la Religion Chrétienne qu'ils trahissent, mais se sont aussi conduits tres-imprudemment en

égard

égard à leur intereſt particulier, qui les obligeoit du moins à n'encourir pas l'indignation que tous les gens de bien & d'entendement ont de leur conduite, pour avoir ainſi favorizé ces pretentions énormes du Pouvoir abſolu & Deſpotique, que ces deux Papiers veulent établir. Je ne m'engageray point dans un long diſcours touchant cette nouvelle pratique de faire des *Addreſſes* en general, cela ayant été fait ailleurs il y a quelques années, mais j'inſinüeray ſeulement en peu de mots, que cela n'a jamais été en uſage, que ſous un *Gouvernement foible & precaire*, ou bien ſous un Prince qui ſe conduiſoit par des pratiques injuſtes & contre les Loix, & qui ſe faiſoit un intereſt different & contraire à celuy du peuple, & de la Communauté. Comme un Prince qui Gouverne ſelon les Loix d'un pays, ſur lequel il eſt établi, n'a point beſoin de mendier l'approbation des ſujets pour ſes action, La juſtice & la regularité de la conduite de celuy qui gouverne êtant la meilleure de toutes les juſtifications, & celle qui donne le plus de ſatisfaction à ceux qui ſont gouvernés : auſſi celuy qui a l'amour de ſon peuple, n'a pas

besoin de rechercher des promesses d'être assisté, & deffendu, par aucun Parti ou Faction de ses sujets, n'y en ayant aucun duquel il doive craindre la moindre opposition ou danger. C'étoit le défaut d'un Tître legitime en Olivier Cromwel, & en son Fils Richard, qui produisit premierement cette invention de faire des Addresses, & la fit venir de son tems en usage dans la Grand Bretagne; Et c'a été la conduite Arbitraire du dernier Roy, aussi bien que de celuy-cy, qui ont voulu toujours gouverner par des vües & maximes contraires à l'interest des trois Royaumes, qui a continüé ce malheureux usage des Addresses. Et aucune autre chose n'a rendu ces deux Princes contemptibles au dehors, & n'a mieux fait connoistre leur foiblesse au dedans, que de voir qu'ils recherchoient & sollicitoient les flateries & l'aide des mercenaires, des timides, des lâches, & de ceux d'entre leurs sujets qui étoient prests de sacrifier l'Etat & la Religion à un vil interest present. Car c'étoit publier hautement à tout le Monde, que la plus grande, & la plus honorable partie de leur Peuple n'entroit point dans leurs vües & interests, & n'approuvoit point les Conseils

ſeils qu'ils ſuivoient. Et ſi jamais choſe a deshonoré la Nation Angloiſe, ç'a été cette flatterie ſi baſſe, & ſi láche, de laquelle les faiſeurs *d'Addreſſes* à preſent, & depuis quelques années, ſe ſont ſi honteuſement ſervis envers les deux Freres. Le throne qui doit être fondé & établi ſur les colomnes des Loix & de la juſtice, n'a pas beſoin de ſe fairc d'autres ſoûtiens, ni de s'appuyer ſur le foible roſeau des vaines & fauſſes ſoumiſſions d'une eſpece de gens, qui seront auſſi preſts ſur le moindre mécontentement de crier demain *Crucifie* comme ils le ſont de crier *Hoſanna* aujourd'huy, pour quelque petite douceur qu'ils auront receüe, pour ſatisfaire à leurs fantaſies, & paſſions, & à leur deſir de vengeance; du moins ceſt toûjours pour quelque intereſt particulier qu'ils le font.

Je ne diray rien de l'honneur ou du deshonneur qui revient de toutes ces *Addreſſes* à celuy à qui on les preſente; ni ſi cela eſt ſelon, ou contre les régles de la Politique, de les ſolliciter & mendier; Je m'adreſſeray ſeulement à cette nouvelle ſecte de faiſeurs *d'Addreſſes*, & tâcherai de leur faire voir, combien leur procedé eſt extravagant & criminel. Ils

 agiſ-

agiſſent en cela contre la prudence & l'honnéteté, & ſe démentent auſſi beaucoup de leurs maximes paſſées; Car on ſçait qu'il y quelques années qu'ils déclamoient furieuſement contre les *Addreſſes* qui eſtoiént en vogue, & qu'il n'y avoit aucunes reproches qu'ils ne fiſſent à ceux qui avoient part à cette làcheté. Et preſentement on voit qu'ils épouſent la pratique qu'ils condamnoiént tant a lors, & cela pour favorizer & appuyer un Acte du Roy d'aujourd'huy plus inſoûtenable, plus pernicieux, & plus Tyrannique, qu'aucun Acte que le feu Roy ait jamais fait. Car quoi que la matiere & le ſujet ſur lequel celuy qui eſt preſentement ſur le throne veut exercer le Pouvoir Arbitraire, ne ſoit pas ſi odieux ni ſi ſcandaleux en apparence, que quelques uns des Actes Tyranniques du feu Roy, qui privoit les gens d'un droit naturel à tout le genre humain, aſſavoir de la liberté de conſcience, cependant ſa conduite eſt entierement injuſte, & autant ou plus contraire aux Loix que celle de l'autre, par rapport au privilege qu'ils s'attribue, de pouvoir de ſon authorité donner cette liberté de Religion. Si ce n'eſtoit, qu'il y a pluſieurs Nonconformiſtes,

leſ-

lesquels se sont garentis de ce crime, & sont innocens de cette trahison, & sur lesquels la tentation qu'on leur presente ne fait point d'impression; Le monde auroit juste raison de dire, que les Fanatiques ne se conduisent point par aucuns Principes fixes, mais que les regles par lesquelles ils se gouvernent, sont leur interest particulier & personnel; ce qui leur peut apporter du profit, ou causer de la perte. Et que les Usurpations, & violences du Roy, & le Pouvoir arbitraire qu'il exerçoit, ne leur déplaisoient, que parce que ce n'estoit pas en leur faveur qu'il les exerçoit. Ce qui aggrave encore leur folie aussi bien que leur injustice, c'est qu'ils font revivre une pratique dont la Nation avoit honte, & de laquelle ceux qui en estoient coupables se repentoient, apres avoir reconnu que toutes les premieres Declarations, Assurances, & Promesses des deux Freres, qui les portoient à ces bassesses, n'estoient que des batelages & des artifices Jesuitiques; pour tromper le genre humain; Et que jamais ils n'en ont executé aucune. Mais le crime aussi bien que l'imprudence de ces faiseurs *d'Addresses*, en

 font

ſont encore d'autant plus grands & plus inexcuſables devant Dieu & devant les hommes, qu'ils auroient pû joüir de tous les avantages de la Declaration du Roy, ſans reconuoître la Juſtice de l'Authorité uſurpée par laquelle on pretend les leur conferer, & ſans ſe rendre le mépris de touts les honneſtes gens, par leurs flatteries ſerviles, & leurs lâches remerciemens, indignes de la Nation Angloiſe, auſſi bien que de la Religion Proteſtante. Il n'y avoit autre choſe à faire, que de continuer leurs aſſemblées, comme ils avoient accoûtumé de faire quelquefois cy devant, ſans faire ſemblant de voir que cette ſuſpenſion des Loix rendoit leurs aſſemblées plus ſeures, & les mettoit à couvert des amendes & de l'empriſonnement. Et le Roy, quelque déplaiſir qu'il eût eu de cette conduite, n'auroit oſé en cette occaſion leur en témoiguer ſon chagrin; parce que cela auroit non ſeulement découvert ſon hypocriſie, lors qu'il dit qu'il croit, *Que la Conſcience ne doit point être violentée, ni le peuple forcé dans les choſes de la Religion*; Mais auroit auſſi découvert le perfide deſſein, pour lequel il avoit fabriqué cette Declaration; Outre cela il ne luy auroit

roit pas esté possible, apres ce qu'il avoit publié, de separer les Nonconformistes d'avec les autres Protestans; Et s'il avoit voulu les écraser tous à la fois, avant que les choses eussent esté meures pour luy, cela auroit pû faire avorter tous ses projets Papistiques, & sauver la Religion Chrêtienne en Angleterre, aussi bien que les Libertés de la Nation. Et l'Eglise Anglicane n'auroit point eu d'envie ni de jalousie de leur tranquillité, & n'auroit point blâmé leur conduite; mais ils auroient été ravis que leurs Freres eussent été soulagés de leurs oppressions, & de se voir eux mêmes déchargés de la tâche facheuse & malhonnéte de les persecuter, qui leur avoit été cy devant imposée & ordonnée par la Cour. Et par une conduite de cette nature ils auroient joüy de toute la Liberté qu'ils ont à present, sans se rendre criminels, & sans s'attirer les justes reproches de tous les gens de bien, comme ils ont fait par leurs *Addresses*; Et se seroient en même tems rendus fort recommandables à un veritable Parlement Anglois, qui quelque grande raison qu'il ait de condamner l'Usurpation que le Roy fait du Pouvoir Despotique, & d'annuller sa Declara-

tion ; Cependant en reconnoiſſance d'une conduite ſi pieuſe & ſi genereuſe des Nonconformiſtes, & par des principes de Charité & de compaſſion envers eux un Vrai Parlement Anglois, ne manqueroit pas de faire tout ſon poſſible pour les ſoulager d'une maniêre legitime & conforme aux Loix. Au lieu que ſi quelque choſe eſt capable d'enflammer & d'irriter la Nation & l'obliger à rallumer la perſecution contr'eux, cela procedera d'un reſſentiment qu'ils auront de la maniére indigne & déloyale avec laquelle un grand nombre d'entr'eux ſe ſera gouverné, dans une conjoncture d'affaire ſi dangereuſe. Mais les Termes, dans leſquels leurs *Addreſſes* ſont couchées, & les conditions auxquelle ils veulent recevoir la Libetté & la Tolerance, ſont quelque choſe de bien plus effroyable encore, & aggravent d'une maniere particuliere leur crime envers Dieu & envers la Patrie, & augmentent étrangement le mécontentement & le reſſentiment de tous ceux qui aiment la Religion Chrétienne, & les Loix de la Nation. Car non ſeulement ils reconnoiſſent une Prerogative dans le Roy qui le met au deſſus des Loix, de laquelle ils

veu-

veulent recevoir & tenir leur liberté' Mais outre cela ils en jouïssent à cette *condition; que l'on ne prêchera ni n'enseignera rien parmi eux, qui puisse tendre en aucune façon à aliener de sa Majesté & de son Gouvernement, le cœur du peuple.* Il faut avoir l'esprit bien grossier, & bien aprochant de celuy d'un Yrlandois, pour ne pas voir, ce que la Cour entend par ces mots; Et que le sens de sa Majesté est, qu'ils ne prêcheront point contre le Papisme, & qu'ils ne representeront point les Doctrines de cette pretenduë Eglise en des termes qui puissent détourner le peuple d'avaler son poison, & encore moins qui puissent luy dépeindre au naturel ses horribles & abominables Idolatries, ses Heresies, Superstitions, sa Tyrannie, & sa Morale étrange. Qui accuseroit la Religion du Roy d'Idolatrie, ou qui affirmeroit que l'Eglise Romaine est la Babylone de l'Apocalypse, ou qui representeroit les Articles de la Foy Tridentine, comme doit faire un fidéle Ministre de Christ; seroit d'abord accusé d'aliener le cœur des peuples, du Roy & de son Governement; Et comme l'on exige d'eux par la susdite clause qu'ils n'instruisent point ainsi le peuple; aussi

ont-ils reconnu en faisant leurs *Addresses* & leurs remerciemens, la justice de ces termes & conditions, & se sont soûmis de tenir leur Liberté à ce prix-là. Et pour leur rendre justice, ils se sont bien fidélement acquité de ce malheureux Voeu, en s'accommodant à ce que le Roy demande, comme si ç'avoit été la chose la plus équitable du monde. Car nonobstant le danger auquel toute la Nation est exposée, de se voir engloutie par le Papisme, & le peril effroyable ou sont les Ames, d'être empoisonnées par les principes Antichrétiens; au lieu de précher ou d'écrire contre les Doctrines de cétte Elise pretendüe, ils sont convenus entr'eux & avec ceux de leur Societé qui approuvent leur conduite, de n'en parler seulement pas; Mais de laisser le soin de deffendre la Religion Chrétienne, & de faire voir la fausseté & l'impieté de la Religion Papiste, aux Pasteurs & Gentilshommes de l'Eglise Anglicane. Et étant interrogés, comme je sçai que quelques uns l'ont été, qourquoy ils ne préchoient pas contre l'Antechrist; ils repliquent gravement, qu'en préchant Christ, ils préchent contre l'Antechrist; & qu'en enseignant les

les Doctrines de l'Evangile, ils refutent le Papisme; ce qui est un subterfuge si frauduleux & si indigne, qu'il n'y a point de termes pour exprimer la friponnerie, & la grandeur du crime de ces gens là. Helas! Faut-il que je voye aujourd'huy en Angleterre un si deplorable & si honteux changement de ce que j'ay vû il n'y a pas beaucoup d'années. Il n'y a que trois jours que le Clergé de l'Eglise Anglicane étoit representé par les Non-conformistes non seulement comme des gens qui favorisoient le Papisme, mais qui faisoient tous leurs efforts pour lintroduire parmi nous, par toutes les methodes dont ils étoient capables; & presentement il faut qu'il n'y ait plus qu'eux qui veuillent deffendre la Religion Chrétienne; Et pendant que toutes les écluses sont levées ou plutôt les Digues rompües, qui nous mettoient à couvert du Papisme menaçant de nous engloutir, il faut qu'ils se tiennent seuls à la bréche de la Digue pour arréter l'inondation & prevenir le deluge. Ceux d'entre les Fanatiques qui se vantoient d'avoir le plus de zéle pour le Christianisme, & d'estre les plus irreconciliables ennemis de l'Eglise Romaine, sont non seule-

ment devenus entierement muets, pendant qu'ils voyent le Royame empesté & infecté d'une fourmillere d'Emissaires & de Seducteurs impies qui remuent la terre & l'Enfer, pour renverser la Foy des Chrétiens; mais outre cela ils sont devenus les Advocats de cet *Acte de Pouvoir absolu & arbitraire*, par ou ils nous livrent entant qu'en eux est, pieds & poings liés à la fureur Papistique pour estre égorgés. Et avec cela ils font leur possible pour ternir la reputation des Ministres de l'Eglise Anglicane, & les décourager dans les travaux qu'ils entreprennent pour s'opposes à cette engeance dénaturée avec un zéle digne de leurs charges, & avec une erudition qu'on ne sçauroit trop admirer. Et ce qu'ils ont déja fait par leurs excellens, & inimitables écrits pour sauuer le peuple & l'empécher d'estre seduit, devroit avoir produit des effets merveilleux, si des refutations du Papisme auxquelles il est impossible de répondre, ou des Deffenses de la Religion Chrétienne, & des Demostrations de la verité & sainteté de la Doctrine des Reformés, faisoient quelque effet sur l'esprit de hommes. Entr'autres flatteries dont quelques Nonconformistes se sont ser-

vis

vis dans leurs *Addresses*, j'en trouve une dans un discours fait par un d'eux à sa Majesté, qui est bien honteuse & qui marque une grande hypocrisie, assavoir, *Que s'il restoit quelque semence de déloyaute en quelqu'un de ses sujets, la bonté transcendante qu'il fait paroître en sa Delaration l'étoufferoit, & la feroit mourir.* Il auroit pû ajoûter avec plus de verité, que cette méme honnéteté transcendante, a presque détruit en eux toutes les semences de l'honnéteté, & étouffé leur zéle pour les interests de Jesus Christ, & pour la Religion Reformée. Leur Ancienne Methode de précher avec zéle contre l'Idolatrie du Papisme, & sur ces paroles, *Sortés de Babylon mon peuple*, n'est plus à la mode pour eux en Angleterre, & est seulement reservée & renvoyée, pour être recommandée à l'amitié & au soin des Protestans étrangers lors que la persecution ou d'autres affaires les attirent à Amsterdam. Tous ceux qui se trouvent en leurs assemblées, jugeroient par tout ce qu'ils entendent d'eux, que celle qui étoit il y a peu d'années la Grande Paillarde de Babylon, est devenue à present la chaste épouse; Et que ce qui étoit par cy devant les damnables Doctrines du

Papiſme ; a été changé depuis peu en opinions innocentes, & qui ne ſont point dangereuſes. Il ſembleroit que la Declaration du Roy en auroit porté quelques uns d'entr'eux à ce qu'on appelle, Melius inquirendum, c'eſt à dire à une examẽ plus exact, & comme ils croyent déja qu'un Catholique Romain eſt un Roy meilleur que les autres, il faut eſperer que dãns peu ils diront que les Papiſtes ſont les meilleurs Chrétiens. S. Paul diſoit autrefois, *qu'il n'avoit rien retenu de ce qui pouvoit être utile pour ſauver ceux qui l'entendoient, & qui leur avoit declaré tout le Conſeil de Dieu*, & c'eſt à ces conditions qu'ils ont receu la Commiſſion de Jeſus Chriſt, mais la pratique & l'exemple de S. Paul ne les touche point ; Il ſemble que ce ſoit auſſi une choſe ſoumiſe au Pouvoir abſolu & à la *Prerogative* du Roy, & qu'il peut ſuſpendre leurs fonctions à cet égard par la même Authorité, par laquelle il diſpenſe contre les Loix penales du Royaume. Ce qui s'accordant parfaitement avec la pretention de ſa Majeſté, *d'eſtre obei ſans reſerve ;* Et leur obeiſſance répondant ſi bien au Pouvoir abſolu qu'ils reconnoiſſent en luy, ils ſont déchargés de toutes obligations aux Loix de Jeſus Chriſt, lors que ces Loix ſe trouvent en oppo-

opposition avec ce que le Roy demande. Mais s'ils doutent lequel des deux peut casser les Loix de l'autre, & duquel c'est que la colére est la plus terrible; s'ils en doutent, dis-je, le jour du jugement le leur apprendra, si tous les moyens & toutes les raisons du monde ne le peuvent faire. Les faiseurs d'Adresses sçavent à quelles conditions ils tiennent leur Liberté; Et ils ont non seulement rémarqué comment plusieurs Ministres de l'Eglise Anglicane ont été traités pour avoir préché contre le Papisme; Mais ils ont aussi entendu le traitement que l'on a fait à plusieurs Ministres Reformés de France, avant leur ruine génerale, pour avoir préché contre la Religion de leur Roy; C'est pourquoy on doit leur pardonner, s'ils se donnent bien garde d'irriter sa Majesté, quoy qu'en même temps ils trahissent la cause de Dieu par leur silence, & soient infidéles aux ames de ceux dont la conduite leur est commise. Pour ce qui est des petits Ecrits que l'on appelle du nom *d'Adresses*, je n'ay pas dessein d'en parler, la plûpart de ces pieces étant plus dignes de mépris & de raillerie, que d'être regardées sérieusement; leur grossiereté & pedanterie, & les flatteries basses

&

& indignes dont elles ſont remplies font paſſer les Autheurs pour des perſonnes fort ridicules & fort mépriſables. Je diray ſeulement que cette *Adreſſe* dans laquelle on remercie ſa Majeſté *d'avoir rétabli Dieu dans ſon Empire ſur la conſcience*, merite d'être deteſtée pour ce blaſpheme; Et cette autre qui loüe le Roy de ce *qu'il promet qu'il forcera le Parlement de ratifier ſa Declaration.* Quoy que, par parentheſe, le Roy ne parle pas ainſi, mais ſeulement, *qu'il ne doute point que le Parlement ne concoure avec luy à cela*, en quoy le Roy n'eſtoit pas ſincere, comme il l'a marqué en tâchant de corrompre quantité de membres qu'il faiſoit venir en ſon cabinet pour les ſeduire par promeſſes & par menaces; Cette autre Adreſſe, dis-je, meriteroit une correction ſevére pour ſon inſolence contre *l'Authorité Legiſlative.* Et les Autheurs en devroient eſtre punis, pour le crime qu'ils commettent en cela contre la Liberté des deux Chambres, & parce qu'ils encouragent ainſi le Roy qui n'y a déja que trop de panchant, à ravir & renverſer leur Priviléges les plus eſſentiels & fondamentaux, & ſans leſquels ils ne peuvent eſtre le Grand Conſeil, ni les

Grands

Grands Juges, ni les Légiſlateurs de la Nation.

Apres tout, j'eſpere que la Nation aura aſſés d'equité pour n'imputer pas à tout le Corps des Nonconformiſtes, la mauvaiſe conduite de quelques uns d'entr'eux, bien loin de l'attribuer à leurs principes. Car les points dans leſquels ils different de l'Egliſe Anglicane, ſont abſolument d'une autre Nature, & n'ont aucun rapport à la Politique; & l'influence qu'ils ont naturellement ſur les hommes entant que membres de la Societé civile, n'eſt autre que de les porter d'une maniere particuliere à eſtre zélés pour les Droits & pour les Libertés de la Nation. Mais s'il y en a qui n'entendent point ce à quoy leurs principes les doivent porter, ou qui violent ces principes, c'eſt la faute perſonnelle de ces perſonnes, qui doit eſtre attribuée ou à leur ignorance, ou à leur malhonnéteté; Et leur conduite ne doit point eſtre attribuée à leurs dogmes; On doit encore moins imputer aux autres du méme Parti, le crime de l'imprudence perſonnelle & mauvais comportement de ces miſerables. Ce que l'on doit d'autant plus reconnoître, que l'Egliſe Anglicane, quoy qu'elle

ait toutes les raiſons du monde, de deteſter les *Addreſſes*, & d'eviter d'en faire, puiſque ſon établiſſement auſſi bien que ſa ſeureté, eſt renverſé par la *Declaration*; Cette Egliſe dis-je, nonobſtant cela, a auſſi parmi elle quelques uns des membres de ſon Clergé, & d'autres encore de ſa Communion, qui par des motifs d'ambition, d'avarice, de crainte, de mondanité, ſe ſont enrollés dans la troupe des faiſeurs *d'Addreſſes*: Et ſous pretexte de remercier le Roy pour la promeſſe qu'il a fait *de proteger les Archevéques, Evéques, le Clergé, & les autres dans l'exercice libre de leur Religion, comme établi par les Loix*, ils ont coupé la gorge de leur Mere de laquelle ils ont ſuccé le lait tant qu'ils en ſont devenus gras, en reconnoiſſant la *Prerogative uſurpée* du Roi en vertu de laquelle il s'attribue le Droit & l'Authorité de faire cette *Declaration* criminelle; Et ont ainſi changé l'établiſſement que les Loix avoient fait pour la ſureté de leur Egliſe, dans un autre faux établiſſement qui n'eſt appuyé que ſur la faveur & ſur la Parole du Roy, qui eſt le plus chetif fondement du monde, & ſur lequel ils ſe veulent cependant repoſer comme ſur la baze de leur ſubſiſtēce, & comme ſur un rempart aſſuré. La plûpart des Membres des So-

cietés Nonconformiſtes, ſe ſont à la verité donnés garde d'avoir part à ces belles *Addr*[illegible], & le petit nombre de ceux qui s'y ſont laiſſés aller, ont eſté entraînés par la ſeduction & l'importunité de leurs Miniſtres; Et ce qu'il y a parmi eux de Miniſtres d'un caractére diſtingué, & d'une grande reputation pour la ſageſſe & pour l'Erudition, ſe ſont, par la gace de Dieu, perſervés de cette folie & perfidie. L'Apôtre nous dit, *que peu de ſages, & peu de nobles ſont appellés*; Ce qui ſe trouve verifié en pluſieurs des faiſeurs *d'Adreſſes* Nonconformiſtes, & & peut auſſi leur ſervir d'une eſpéce d'Apologie pour leur conduite baſſe & lâche, & pour leur procedé indiſcret & imprudent. Et cela eſt d'autant plus excuſable en quelques uns d'entr'eux, que c'eſt non ſeulement un moyen de rentrer en graces, à ce qu'ils s'imaginent fauſſement, avec le Roy, lequel juſqu'icy s'eſtoit défié d'eux & les avoit haïs; mais ils croyent auſſi que c'eſt une Methode aiſée d'expier les fautes deſquelles le Roy les ſoupçonnoit; & une voye commode pour obtenir à bon marché le pardon de leurs Parens, qui avoient eſté actuellement accuſés de haute Trahiſon. Et on ne doit pas douter

que

que comme le Roy a deſſein de ne faire aucun quartier aux Fanatiques, auſſi toſt que par leur moyen il ſera parvenu à ſes fins ; qu'eux auſſi de leur côté s'ils peuvent obtenir du repos par des moyens legitimes & ſelon les Loix, n'appuyeront plus le Papiſme & ne le protegeront plus. Et comme il n'y a point de gens dans le Royaume, qui ſoient plus fidéles à leurs Princes, lors qu'ils gouvernent de maniére, que les Loix de Dieu & des hommes, permettent qu'on leur obeiſſe. Auſſi n'y en a-il point de quelque communion qu'ils ſoient, je n'en excepte aucune, dans leſquels le Royaume puiſſe prendre une plus grande confiance, que dans la plus grande partie des Proteſtans Nonconformiſtes, & ſur tout en ceux qui ne ſont pas de l'Ordre Paſtoral. Les duretés ſous leſquelles les Nonconformiſtes ont gemi cy devant, & la douceur dont ils joüiſſent à preſent, en y joignant les ſollicitations importunes de la Cour pour avoir des *Addreſſes* & des remerciemens, ont été une grande tentation pour des gens ſans generoſité & ſans élevation d'ame, & qui avec cela ne ſont pas de grands Politiques, ni ne penetrent les Conſequences des Conſeils & des

ſtra-

ſtratagémes d'Etat; ç'a été dis-je, une grande tentation pour les porter à agir autant illegalement, & contre les Loix dans leurs remerciemens, comme ſa Majeſté à fait dans la Bonté apparente qu'il leur témoigne. Tellement qu'encore qu'ils puiſſent meriter de ſevéres chatimens, ſi l'on procedoit contreux ſelon leurs merites; on doit pourtant eſperer, qu'ils pourront tous recevoir une Amniſtie, & que la Clemence de la Nation trionfera & l'emportera ſur ſa Juſtice. Ce ſeroit une étrange marque de leur folie & de la colére de Dieu contr'eux, ſi au lieu de ſe repentir, ils pouſſoient leur imprudence ou malice à de plus grands excés, & s'ils croyoient eviter la punition due à un crime, en ayant leur recours à un autre crime, & en changeant leurs complimens au Roy en trahiſon contre l'Etat & la Religion; Et l'eſperance qu'ils peuvent avoir du pardon, de la part des veritables Proteſtans & d'une légitime Authorité Proteſtante, dépend de leur bonne conduite à l'avenir. S'ils ne ſe laiſſent plus entraîner & abuſer par la Cour, & s'ils ne concourent plus avec le Roy dans le deſſein qu'il a d'obtenir un Parlement Papiſte. Tous les efforts qu'ils feroient pour cela

ne

ne feroiet que découvrir & manifester d'autant plus leur perfidie & trahison contre la Religion & l'Etat, & ne produiroient d'autre effet; puis qu'il leur seroit impossible de surpasser tellement en nombre les Anglois pieux, & fidéles à la Patrie, qu'ils pussent procurer au Roy une Chambre des Communes telle qu'il la souhaire; Et quand il seroit possible que par leur assistance, & par la violence & les artifices que la Cour employe d'ordinaire pour l'Election des membres contre les formes, ils vinssent a bout par ces maudits moyens d'obtenir une Chambre des Communes qui favorisât leur desseins de Tyrannie & de Papisme; avec tout cela ni le Roy ni eux, n'obtiendroient pas tout ce qu'ils esperent; n'y ayant point d'apparence que la plus grande partie des Seigneurs puisse jamais consentir à une Declaration si contraire aux Loix; ou à accorder au Roy le Pouvoir de Suspendre les Loix à son plaisir; ou à donner leur consentement pour l'abolition des Actes des Tests, & des Statuts qui ordonnent les sermens *d'Allegeance* & de *Suprematie*. Et si Dieu les abandonnoit à ce point, d'être trahis & seduits par ceux d'entr'eux que la Cour a corrompus, jusques

à se

à ſe laiſſer aller à commettre un acte de folie & d'infamie ſi grande ; Et ſi l'Election du premier Parlement, eſtoit cette heureuſe conjoncture laquelle ils attendent, & que d'employer leur crédit & donner leurs ſuffrages pour élire des mémbres Papiſtes pour la Chambre des Communes, fût ce qu'ils entendent, *par cette preuve eſſentielle de leur fidelité & de la Sincerité de leurs humbles* addreſſes, *& par ou ils pretendent montrer, que la plus grande choſe qu'ils ont promiſe, eſt la moindre de ce qu'ils veulent faire pour le ſeruice & la ſatisfaction de ſa Majeſté*; Comme nous liſons dans le diſcours de Monſieur Alſop au Roy. Si c'eſtoit leur deſſein, dis-je, d'en uſer ainſi, il eſt certain qu'ils meriteroient qu'on ne leur pardonnât jamais; Et ce ſeroit manquer à ſon devoir enuers Dieu & enuers les hommes, & être cruel à nous mêmes & à nôtre poſterité; de ne les abandonner pas comme des Traîtres de la Patrie, & de la Religiou; de ne les rayer pas de la liſte des Proteſtans; de ne les dépoüiller pas de tout ce à quoy des ſujets libres ont un droit en vertu des Loix; & de ne les condamner pas aux derniers ſupplices, auxquels les Loix du Royaume condamnent les plus grands traîtres & ſce-

le-

lerats. Il y a des gens, qui les haïssent tant, qu'ils souhaitent, que leur mauvaise conduite aille si loin, qu'ils ayent un juste pretexte de les ruiner, & tout le Parti Nonconformiste à cause d'eux. Mais comme l'amour que j'ay pour eux, & la persuasion ou je suis de la verité des principes de leur Religion, me fait ardemmment soubaiter qu'ils se gardent d'être entrainés à une conduite si détestable & si criminelle; Je ne leur fais point d'aucune excuse de mon procedé franc & sincére envers eux, que ce mot de Salomon qui dit, *que les blessures d'un ami sont fidéles, pendant que les baisers d'un ennemi sont trompeurs*; Et cet autre, *que celuy qui reprend quelqu'un, éprouvera apres plus de faveur de luy, que celui qui flatte de sa langue.*

APOSTILLE.

DEpuis que les precedentes feüilles furent données à l'Imprimeur, & pendant qu'on les imprimoit, il est tombé entre mes mains une nouvelle Proclamation Datée à Windsor le 28. de Juin 1687. pour accorder une plus grande Liberté en Ecosse, laquelle a été publiée par un Ordre du Conseil d'Etat de ce

le Royaume, daté à Edimbourg le 5. de cuillet. Cette *superfoetation* ou multiplication de Proclamations l'une apres l'autre à l'égard d'une même chose, ressemble tant à la methode que l'on suivoit en France à l'égard des Reformés de ce Royaume, qu'elles paroissent venir toutes deux d'une même boutique, & tendre à un même but; on publioit là tous les jours de nouveaux Edits contr'eux, & aussi tôt qu'ils prenoient l'allarme pour quelque Edit injuste, violent & cruel, d'ordinaire il étoit suivi d'un autre mitigé, pour moderer à ce que l'on pretendoit les rigueurs du premier; ou pour corriger & rectifier le mauvais sens qu'on lui donnoit injustement, comme disoient ces honnétes gens; Mais le veritable but que l'on se proposoit en cela, étoit d'étouffer les soupcons & l'apprehension que l'autre avoit produite, laquelle n'êtant pas calmée, auroit pû exciter les Protestans à pourvoir à leur sureté en se retirant de bonne heure en d'autres païs, ou bien en faisant des efforts vigoureux pour prevenir & empécher la Suppression & ruine totale de leur Religion, que la Cour avoit projettée, & pour laquelle elle remuoit ciel & terre. Et le soupçon que j'ay que sa

Majesté poursuit le méme dessein contre les Protestans, lequel le Grand Louis se glorifie d'avoir executé, ne procede pas seulement de ce que la Persecution de France a été projettée entr'eux, & que depuis long tems le conseil de Versailles & celuy de Whitehal ne sont qu'un ; ni de ce que l'on void que le Roy abandonne son Neveu & Gendre le Prince d'Orange, & ne veut pas seulement faire une démarche pour luy faire avoir satisfaction, de toutes les injures, pertes, voleries, & affronts qui luy ont été faits par ce fier Monarque, quoy qu'une seule parole vigoureuse eût pû faire cet effet ; ni aussi de cette ressemblance qui se trouve en toute leur conduite, le Roy d'Angleterre imitant en tout ce Prince étranger & prenant pour modele de ses Actions en Angleterre la conduite que l'autre a tenüe en France. Ce n'est point cela seul dis-je, qui me fait soupçonner les desseins pernicieux de sa Majesté, mais je suis confirmé dans mon apprehension par un endroit d'une des Lettres de Coleman, qui connoissoit fort bien à quoy le Duc d'York d'alors s'étoit engagé contre nôtre Religion & contre la Patrie, & quels sermens & promesses il avoit faites,

tes, de ne se desister jamais de ce qu'il avoit resolu & entrepris; Il prend la liberté de dire en cette lettre, *que le dessein de son Maître & celui du Roy de France, estoient le même*; Et comme il nous l'explique apres, il dit, *que ce dessein est d'extirper l'Heresie du Nord.* Si le Roy d'Angleterre avoit agi sincerement comme il veut le faire croire aux sots, selon ce noble principe, *que la conscience ne doit point estre forcée & que personne ne doit estre gené dans les choses de Religion*; & si toute sa conduite Arbitraire & illegale, en accordant Liberté aux Protestans Nonconformistes, n'avoit pas eu en vûe d'autres desseins criminels, qu'il n'est pas encore tems ni expedient de declarer & d'avoüer; il auroint agi en conformité de ce Principe lequel il reconnoît de bouche, & auroit traité si également les Reformés qui different de l'Eglise Anglicane, en Angleterre & en Ecosse, qu'il n'auroit point esté necessaire de faire une nouvelle Proclamation pour changer les mesures de la Liberté qu'il accordoit aux Nonconformistes Ecossois, puis qu'il êtoit juste qu'ils en joüissent dans la même étendue, que les Anglois Nonconformistes. Mais lors que les Princes poursuivent

des deſſeins criminels, ſous le manteau de la Religion, du Bien public, & des Droits du genre humain; il arrive ſouvent qu'en ajuſtant leurs artifices à ce qu'ils ont en vüe, & non à ce qu'ils veulent faire croire aux autres, leurs ruſes n'eſtant pas aſſés accommodées à leurs deſſeins, ne reuſſiſſent pas pour les faire parvenir à ce qu'ils s'étoient propoſés. Et cela les oblige à changer de batterie, & à ſuivre de nouvelles methodes de fourberie & de tromperie, mais toujours colorées des mêmes pretextes, & les force à voir recours à d'autres moyens plus proportionnés que les premiers, à la fin qu'ils ſe ſont propoſée. De là vient que ces Princes, qui ſont engagés dans la pourſuite de quelque méchant deſſein ſont forcés non ſeulement de s'appliquer à des Methodes contraires, ſelon les differentes perſonnes ou Partis aux quels ils ont affaire, mais qu'il faut que ces methodes ſoient accomodées à leurs differens intereſts, ſans quoy il n'eſt pas poſſible d'en obtenir la complaiſance ſervile, & le ſecours qui leur eſt neceſſaire pour faire reuſſir leur deſſeins malicieux; Mais outre cela ces méchans Princes ſont obligés de diverſifier leur conduite à l'égard d'un ſeul & même

même Party, lors que les premiers moyens ne ſont pas propres pour la fin propoſée, ou bien lors que la méchanceté qui eſt cachée deſſous, vient à être bien tôt découverte. Ce pauvre peuple qui a la veüe courte s'imagine que cela vient d'une irreſolution dans les Conſeils des Princes, ou bien de leur inconſtance; mais ceux qui ont de la penetration, & qui voyent les choſes de plus prés & les examinent, peuvent facilement appercevoir, que ce changement & diverſité procede d'autres cauſes, & que c'eſt leur opiniatreté & continuation dans un deſſein injuſte & méchant, qui les porte à ces Methodes contraires & obliques, ſoit pour ſurprendre leurs pauvres ſujets aveuglés, & les attirer dans leur Faction, pour hâter leur propre deſtruction, ſoit pour les jetter dans une lethargie & ſecurité qui les empéche de s'oppoſer aux malheurs dans leſquels leurs Princes les veulent precipiter. Et il n'y a point de ſigne qui prouve mieux qu'un Prince a entrepris un deſſein contraire au bien public de la Societé ſur laquelle il eſt établi; Que lors que l'on void qu'il s'adonne à des moyens contraires aux Loix, ſous pretexte de procurer l'avan-

tage de ſon peuple : Ou bien que ſelon qu'il void que ſes ſujets ont des intereſts ſeparés, ſous pretexte de les contenter tous, il ſe ſert de moyens & de Methodes diverſes & contraires, qui ſont d'autant plus propres pour abuſer & enlacer, les factions differentes, qu'il leur fait trouver à tour quelque petit avantage apparent, en leur accordant à chacun quelque choſe qu'ils auront fort deſirée. Des moyens légitimes & ſelon les Loix, ſont toûjours ſuffiſans pour des fins de même nature : Et tout ce qui eſt pour le bien general de la Societé, peut être obtenu ou par des moyens dans leſquels le Public trouve ſon intereſt & ſon avantage, ou bien par un Parlement legitimement & dûëment élu, lequel repreſente toute la Societé civile, & duquel on doit eſperer plus de compaſſion & plus de prudence, pour redreſſer les deſordres, pour diminuer les vexations, & pouvoir à la ſureté, & à l'avantage de ceux qui ſont dans la miſére. Comme il eſt certain qu'un Prince qui recherche ſincerement l'avantage de ſon peuple, réglera tellement toute ſa conduite envers eux, qu'elle ſera toûjours uniforme, & que toutes ſes Actions dans le Gouvernement

ment tendront au bien de la Societé, comme autant de lignes tirées de la circonference, qui aboutissent au centre: aussi est-il vray, que ces deux ou trois dernieres Actions de sa Majesté, lesquelles sont prises pour des faveurs, & pour des effets de sa bonté, par une espece de gens qui ne sont pas sages; Que ces actions, dis-je, ne tendent qu'à cacher sa malice, & à servir à quelque pernicieux dessein lequel il a conceu contre ses sujets Protestans, afin qu'en faisant plaisir à un petit nombre d'entr'eux en une chose, il puisse au même tems les dépouiller tous en general, ou la plus grande partie; Et pendant qu'il affranchit les Nonconformistes des Loix penales à l'égard de la Religion, il ravit & envahit leur *Proprieté*, & renverse tous les Droits Civils des trois Royaumes, & toutes les Loix fondamentales du Gouvernement. Celuy qui nous dépoüille de ce qui nous appartient légitimement entant que nous sommes Anglois & Ecossois, ne peut pas avoir l'intention droite dans ce qu'il pretend nous accorder entant que nous sommes Chrétiens; Et celuy qui fait tous ses efforts pour nous reduire en l'esclavage, & pour faire dépendre nos

biens de ſon bon plaiſir, ne peut pas avoir d'autre vûe en accordant cette faveur pretendue de Tolerance aux Fanatiques, que de les diviſer du reſte du peuple, en ce qui concerne l'intereſt Civil & le bonheur temporel de la Communauté, & de faire d'eux une Faction enrollée pour luy aider à ſubjuguer les trois Royaumes & nous rendre tous eſclaves. Quiconque conſiderera toute la ſuite de la conduite de ſa Majeſté, en prorogeant & caſſant les Parlemens, lors qu'ils ne veulent pas s'accommoder aux deſſeins qu'il a de renverſer la Religion Chrétienne, en établiſſant le Papiſme & le Gouvernement Deſpotique; En entretenant ſur pied une grande Armée contre toutes les Loix de la Nation, & par le ſeul motif de ſe maintenir dans l'uſurpation qu'il fait ſur tous nos Droits, & de nous entraîner à une ſoumiſſion ſervile à ſa volonté Tyrannique; En rempliſſant tous les emplois de Judicature, de gens non ſeulement incapables, mais perfides & traîtres, leſquels au lieu d'adminiſtrer la Juſtice ne ſervent qu'à eſtre des inſtrumens de Tyannie; En dépoüillant ſes ſujets de leurs biens, par des formes de juſtice, & ſous pretexte *quod nul-*

nullum tempus occurrit Regi, Qu'il n'y a point de prescription contre le Roy, quoy que ces biens ayent été possedés par eux tranquillément pendant plusieurs centaines d'années ; En n'avançant personne aux emplois Civils ou Militaires, sinon ceux qu'il juge qui seront prests à executer ses orderes Despotiques ; en ne regardant personne comme fidéle, sinon ceux qui veulent trahir leur Patrie & être des Rebelles aux Loix fondamentales du Governement : Je dis que quiconque considerera cela, & quantié d'autres choses de la même nature, ne pourra pas s'imaginer, à moins qu'il n'ait perdu l'esprit, qu'aucune chose venant de la part du Roy, quoy que sur l'heure on y trouve quelque douceur, puisse proceder de compassion ou de bonne volonté pour ses sujets Protestans, mais que l'unique motif est d'avancer par la ses affaires, c'est à dire un Interest different de celuy de son peuple, & pour executer plus aisément quelque dessein criminel. Et quoy que sa Majesté voulût bien nous faire croire, que les raisons qui l'ont oblig- à faire cette *seconde Proclamation ont été les sinistres interpretations lesquelles on a-données ou que l'on peut donner à quelques*

reſtrictions qui eſtoient dans la premiere, il n'eſt pas difficile, même ſans être de ſon Conſeil privé, d'en deviner le motif & la veritable cauſe. Car comme la premiere du 12. de Fevrier parut avec tant de limitations, de peur que tous les Non-conformiſtes Ecoſſois ne ſe joigniſſent enſemble pour joüir de cet avantage avec preſque tous les autres Proteſtans de ce Royaume, à la reſerve des Evéques, Curés, & d'un fort petit nombre d'autres; Le Roy voyant que les honnétes gens ne pouvoient digerer cela, & s'appercevoient de la fraude, & qu'il y en auroit fort peu qui voudroient acheter ſi cher leur affranchiſſement des Loix penales, que de faire des choſes ſi indignes d'hommes & de Chrétiens, en ſe conformant aux conditions horribles auxquelles cette Proclamation obligeoit; & que comme les Epiſcopaux étoient allarmés & irrités, auſſi y avoit-il peu de Non-conformiſtes qui n'en fuſſent mécontens; & que les uns ni les autres ne prenoient pas grand plaiſir à tant de faveurs illegales & contre les Loix, & à tant d'avantages menaçans qui étoient faits aux Papiſtes; & s'appercevoient tellement des machinations qui ſe tramoient contre la Religion Proteſtan-

testante, & contre les Libertés & lés Priviléges des Sujets, que ne pouvans les uns & les autres se départir des petits sentimens dans lesquels ils different, ils étoient du moins dans le dessein d'étouffer & supprimér leurs animosités, & de se donner les un aux autres le secours & l'assistence qui seroit necessaire pour le salut de tous; C'est sur ces considerations que sa Majesté a fait publier cette nouvelle Proclamation, & s'il estoit sincére, il l'avoüeroit; pour empécher les Protestans Ecossois de s'unir ensemble pour se deffendre les uns les autres contre la Tyrannie Turquesque, & l'Idolatrie Romaine; Il a aussi eu en vûë d'entretenir & d'allumer de plus en plus les mutuelles aversions des uns contre les autres, & de les tenir non seulement en partis divisés & opposés, mais de les faire contribuer à la ruine les uns des autres, ou faire du moins qu'ils regardassent chacun à part la ruine l'un de l'autre avec indifference, jusqu'à ce que ses desseins soint venus à maturité contre tous, & que tout soit prest pour donner le dernier coup à la Religion Chrétienne, pour renverser les Loix fondamentales, aussi bien que toutes les autres Loix, & pour envoyer au feu ou

au Gibet, ceux qui auront la pieté de deffendre la premiere, & le courage de plaider pour l'autre. Et avec tout cela dans cette derniere Proclamation, par laquelle il accorde une liberté plus étendüe que par la premiere, & promet de les proteger *dans l'Exercice de* Leur *Religion Proteſtante*, comme il l'appelle avec mépris, il y a une clauſe qui doit détourner tous les honnétes gens, de vouloir reconnoître l'authorité qui pretend accorder cette Liberté, & de laquelle elle procéde. Car non content de fonder ſon pretendu Droit, pour ſuſpendre & caſſer les Loix, ſur ſon *Authorité Souveraine & Prerogative Royale*, ſçachant bien qu'elles ne donnent aucune telle Prééminence ni Juriſdiction ſur les Loix du Royaume, il luy plait de s'attribuer un *Pouvoir Abſolu*, qui ſoit comme la ſource & l'Origine de cette exorbitante & effroyable Tyrannie laquelle il y exerce. Et puis que le *Pouvoir Abſolu*, emporte que ſa Majeſté eſt dégagée de toutes ſortes de liens & d'obligations, ſoit qu'elles naiſſent des Loix fondamentales, ou des autres Loix qui y ont eſté ajoutées; Il s'enſuit tres-naturellement, qu'il reconnoît que le Gouvernement ſous le-

quel

quel nous ſommes nés, & auquel nous avions juré fidelité, eſt changé & renverſé, & que par conſequent nous ſommes non ſeulement déchargés de l'obeiſſance & fidelité que nous devions auparavant à ſa Majeſté, mais que nous ſommes auſſi indiſpenſablement obligés par tous les engagemens, & par toutes les obligations dans leſquelles nous ſommes naturellement par les Loix de la Nature & par celles de Dieu, de maintenir & de deffendre l'Etat & le Gouvernement; nous ſommes, dis-je, indiſpenſablement obligés de nous ſervir de tous moyens poſſibles & de faire tous nos efforts contre lui, comme contre l'Ennemi du peuple qui revuerſe le Gouvernement legitimement établi ſur les Loix, dans lequel toute la part qu'il avoit ou qu'il puiſſe legitimement pretendre, n'eſt autre choſe que d'en être le Gardien & le Protecteur, & non pas d'y avoir un Pouvoir abſolu ou une Authorité Deſpotique; Or il a forfait le premier, & y a renoncé luy même, en s'attribüant & uſurpant le dernier. Et s'il y avoit quelque Nonconformiſte Ecoſſois, qui en prenant poſſeſſion de cette Liberté accordée par la Proclamation, ou en preſentant une *Addreſſe* pour en re-

remercier le Roy, ſemblât reconnoitre que cette Liberté procede du Roy, ce qui ne ſe peut faire, ſans reconnoître ce Pouvoir abſolu de ſa Majeſté comme l'origine de cette Liberté, un tel homme doit être regardé comme le plus perfide de tous les traîtres, & merite que l'on procede contre luy comme contre le plus grand de tous les ſcelerats, parce qu'il aura contribué au renverſement des Loix, des Libertés, & du Gouvernement de ſa Patrie, & de tous les Droits dont doivent joüir tous les hommes qui ſont nés libres. Pour les Reflexions que j'ay faites cy devant, leſquelles il ſemble que cette Nouvelle Proclamation rend inutiles, en renuerſant en quelque façon la Precedente, qui en étoit l'objet, de laquelle j'ay fait voir le pernicieux & criminel deſſein, je n'ay plus rien à y ajouter, parce qu'il ſembleroit qu'en y ajoutant encore quelques remarques, comme l'on en peut faire quantité d'autres, & en examinant d'avantage une choſe que le Roy luy même cenſure & condamne, ce ſemble, en s'en départant, ce ſeroit manquer à la bonnefoy & à la candeur, & n'avoir aucun égard à ces meſures de juſtice, qui doivent être obſervées à l'égard de tous les

hom-

hommes, & particulierement à l'égard des Têtes couronnées; je dirai donc seulement à l'égard de la Publication qui s'en fait nonobstant ce second acte du Roy, que cet Ecrit a ête publié pour deux raisons, la premiere, que la Proclamation derniere est parvenüe à moy trop tard pour l'empécher, l'ouvrage étant presques achevé d'imprimer; Mais outre cela il étoit necessaire qu'il parût afin de prouver incontestablement, que ce que sa Majesté appelle des *Interpretations sinistres que l'on a faites des restrictions qui étoient dans la premiere Proclamation*, ne sont autre chose que de justes, naturelles, legitimes, & infaillibles interpretations qui sont fondées dans la verité & dans la nature des choses, & auxquelles on ne sçauroit contredire, sans rénoncer au sens commun & à la Raison. Et puis que le Roy continue à decrediter toutes les Reflexions judicieuses que l'on fait sur cette fatale Piéce, en leur donnant le nom odieux *d'interpretations sinistres*; il étoit juste & necessaire, de representer la chose au naturel à tout le monde sans partialité, & d'en remettre la decision au jugement des personnes d'entendement, & qui ont le cœur droit, afin de sça-

ſçavoir qui ſont les Calomniateurs, ou ceux qui accuſent la Proclamation de contenir ces principes, & conſequences & de tendre à telles fins, ou bien le Roy & les Miniſtres, qui croyent avoir bien répondu aux juſtes conſequences que l'on en tire, quand ils les ont chargées de termes durs & incivils. Car quoy qu'il luy plaiſe de s'attribuer un *Pouvoir Abſolu, auquel tous ſont bligés d'obeir ſans reſerve*, & en vertu duquel il ſuſpend & caſſe telles Loix qu'il luy plaît, cependant je ne voy pas comment ſon eſprit n'étant pas fait autrement que celuy des autres hommes; & vû que ni ſa Souveraineté ni ſa Catholicité ne luy ont point donné le privilége de l'Infaillibilité, je ne voy pas, dis-je, de raiſon pourquoy nous ne pourrons pas plaider nôtre cauſe, & examiner la ſentence qu'il prononce contre nous. Je vois fort bien que nous ſommes en droit de cela. Quoy que je ne voye pas ſi bien comment nous pourrons reſiſter aux efforts de ſon Pouvoir. Je n'ajouteray plus rien qu'un mot, qui eſt, Que puis que ſa Majeſté declare que toutes ces Loix ſont annullées à tous égards; il devoit ſe ſouvenir, qu'outre les autres égards auxquels pluſieurs de ces

Loix

Loix peuvent ſervir ; Il y a une choſe à laquelle elles ſerviront infailliblement, & ſervent mêmes dês à preſent, ſans que ſon Pouvoir abſolu le puiſſe empécher, c'eſt à donner une juſte indignation à tous ceux qui ont quelque generoſité, de voir que le Roy s'attribue le Pouvoir de ſuſpendre & de caſſer les Loix, car ils ne ſçauroient s'empécher de regarder avec horreur cette Tyrannie effroyable ; & outre cela, ces Loix abolies par une Authoritê Arbitraire, ſont des monumens permanens & eternels de ſon Infidelité, qui paroiſt en ce qu'il viole toutes les Loix de l'Etat, deſquelles il n'eſt pas le Maiſtre, mais le Gardien & le Protecteur, comme il viole auſſi tous les ſermens & promeſſes qu'il avoit faites à ſon Couronnement & depuis, & renverſe toutes les Loix fondamentales de l'Etat.

F I N.

